

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

*Adopté par le Conseil de Fédération
du 9 Février 2019*

SOMMAIRE

1. Climat-Énergie
2. Mobilité
3. Environnement-Biodiversité
4. Alimentation-Agriculture
5. Santé
6. Démocratie & Gouvernance et services publics
7. PME-Entrepreneuriat-Innovation économique
8. Emploi, travail & revenus
9. Économie-Fiscalité-Finance-Monnaie
10. Enseignement
11. Société ouverte-Migration
12. Égalité femmes-hommes
13. Culture & Médias
14. Justice sociale, pauvreté et précarité
15. Justice & Sécurité
16. International et coopération Nord/Sud
17. Logement & Aménagement du territoire
18. Pension et vieillissement
19. Transition numérique

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 1. CLIMAT - ÉNERGIE

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

L'accès à l'énergie est la question économique, sociale et environnementale de ce siècle. En effet, notre société est confrontée à un quintuple défi en matière énergétique : lutter contre le réchauffement climatique causé par l'activité humaine, permettre à chacun d'accéder raisonnablement à l'énergie et de réduire sa facture énergétique, maîtriser les coûts pour les activités économiques, éviter les dangers du nucléaire et se préparer à la diminution de la disponibilité de pétrole et de gaz conventionnels.

Pour garantir la paix, l'équité sociale, l'amélioration des conditions de vie, de la santé et de l'environnement de toutes et tous, il est indispensable de relever simultanément ces défis, qui sont intrinsèquement liés et appellent des solutions communes.

Des scénarios nombreux (dont 3 scénarios déposés par ECOLO : Terre-Mer-Soleil¹) indiquent les chemins possibles pour répondre à ces défis². Tous passent par des stratégies d'anticipation et par la mise en place d'une large gamme de mesures coordonnées, destinées à soutenir des investissements massifs et rentables dans l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce qui constitue également une opportunité de développement économique durable.

1. <https://ecolo.be/terre-mer-soleil-10-mensonges-nuclearistes-et-3-scenarios-verts/>

2. Parmi les nombreuses études parues (Négawatt ...), citons l'étude de l'ICEDD-VITO-BFP (2012), Towards 100% renewable energy in Belgium by 2050. http://www.plan.be/publications/Publication_det.php?lang=fr&TM=30&IS=63&KeyPub=1191

Ces mesures doivent aider les citoyennes et les citoyens à contenir leurs factures d'énergie³ en prenant en compte les moyens disponibles de chacun. Elles doivent par ailleurs rendre les choix écologiques moins chers. Les acteurs économiques doivent être soutenus dans leur démarche de maîtrise des coûts et de développement des filières portant la transition énergétique. Cette vision intégrée des enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la politique énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique différencie fondamentalement les écologistes des approches traditionnelles.

Enfin, il s'agit d'éviter de poursuivre tête baissée la course à la recherche de nouvelles sources d'énergie qui ne seraient pas pérennes et dont l'exploitation présenterait des risques majeurs pour l'environnement et la santé (exploitation de gisement sous-marin profond, en région arctique, sables bitumineux, pétrole et gaz non conventionnels).

INFOS CLÉS À SAVOIR

La Belgique est le 5^e pays ayant la plus lourde empreinte écologique par habitant au monde, après le Koweït, le Qatar, les Émirats arabes unis et le Danemark.

Sur base des mesures adoptées actuellement, la Belgique ne respectera pas ses engagements en matière de réduction d'émissions de GES (pourtant insuffisants). Les objectifs en matière de production d'énergie d'origine renouvelable – très modérés – seront atteints difficilement.

Enfin, notre pays est loin d'être un champion en matière d'efficacité énergétique, surtout dans le secteur des bâtiments.

3 CHIFFRES À RETENIR

2,7 milliards €/an	Les subsides accordés aux énergies fossiles par la Belgique selon la WWF
30 %	La proportion de logements sans aucune isolation
90 %	Le taux de dépendance énergétique de notre pays

PROPOSITIONS

<p>1.1</p>	<p>Adopter une « Loi climat » définissant une trajectoire et des actions - dont un budget carbone - permettant à la Belgique de se mettre en phase avec l'objectif d'une réduction des émissions de GES UE de minimum 55% en 2030 et de minimum 95% en 2050 par rapport à 1990</p>	<p>Les objectifs à moyen et long terme, ainsi que les moyens pour les atteindre à l'horizon 2030 et viser à l'horizon 2050 la mise en place d'une société bas carbone, doivent être fixés par l'État fédéral et les entités fédérées.</p> <p>La réalisation des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat seront inscrits dans une loi, reprise dans l'accord de gouvernement. Un conseil climatique indépendant devra analyser de manière régulière si l'accord de gouvernement se traduit par une politique efficace qui permette d'atteindre les objectifs, sans avoir recours à des mécanismes de flexibilité. Cette analyse sera rendue publique.</p> <p>La Loi visera à réaffirmer la place centrale que doit occuper l'énergie au sein des politiques publiques. Ainsi, l'efficacité énergétique et la transition vers une consommation énergétique durable doivent être comprises comme des mesures transversales. devant être intégrées à l'ensemble des domaines régis par les autorités.</p>
<p>1.2</p>	<p>Adopter des objectifs contraignants pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en ligne avec 55% de réduction des GES d'ici 2030 ainsi que l'objectif de limiter la hausse de la température à 1.5 C°.</p>	<p>Pour réussir à réduire des émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030, nous devons en parallèle améliorer notre efficacité énergétique (isolation des bâtiments, processus industriels, motorisations des véhicules) et continuer à accélérer le développement des sources d'énergie renouvelable. Seuls des objectifs contraignants pourront garantir ce développement.</p>
<p>1.3</p>	<p>Bâtir une Alliance Emploi Environnement « isolation » faisant des citoyens, des entreprises et des associations les partenaires privilégiés afin de généraliser l'isolation des maisons et bâtiments et la création d'emplois verts qui y sont liés.</p>	<p>Pour diminuer la consommation énergétique des propriétaires et des locataires et leur permettre de financer les travaux nécessaires, Ecolo propose de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre des incitants financiers tels que les primes énergie, l'Ecopack (Wallonie) et le Prêt vert (Bruxelles) afin que ceux qui ne disposent pas de fonds propres puissent réaliser les investissements nécessaires dans leur logement.</p> <p>En premier lieu, il convient de diminuer le montant de la facture des investissements. La facture ayant été réduite afin d'atteindre des temps de retour raisonnables, le citoyen est assuré de pouvoir récupérer rapidement le montant de cette facture grâce aux économies d'énergie. Cette économie peut dès lors être utilisée par le citoyen pour rembourser un prêt à taux zéro auprès de l'organisme bancaire ou financier (tiers-investisseur) de son choix. Pour les entreprises, les mécanismes de tiers-investisseur seront fortement développés.</p>

<p>1.4</p>	<p>Bâtir une Alliance Emploi Environnement « énergies renouvelables » faisant des citoyens, des entreprises et des associations les partenaires privilégiés afin de soutenir le développement accéléré des énergies renouvelables (en excluant le recours à l'importation d'huile de soja ou de palme pour les agrocarburants) et la création d'emplois verts qui y sont liés.</p>	<p>L'objectif doit être de tendre vers la fourniture au niveau belge de plus de 50 % d'électricité d'origine renouvelable pour 2030. L'intérêt est triple : produire vert et plus efficace (meilleurs rendements), et produire plus près des lieux de consommation, ce qui assure une activité économique locale et moins de pertes dues aux transports.</p> <p>Il est important que le soutien donné aux producteurs les incite à maximiser la réduction d'émissions de gaz à effet de serre générées par leurs installations et corresponde au développement des techniques les plus intéressantes et les plus prometteuses. L'objectif est de maîtriser l'impact des mécanismes de soutien aux technologies de production d'électricité verte sur les prix payés par les ménages et les entreprises, via un système de suivi et de réorientation plus efficace.</p> <p>Ecolo propose de mieux soutenir la production de chaleur verte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le programme d'aides pour les chauffe-eau solaires thermiques et les pompes à chaleur à haut coefficient de performance ; • Étendre ces aides au chauffage solaire industriel et agricole ; • Poursuivre et renforcer les aides pour améliorer le rendement des chauffages utilisant la biomasse ; • Dans la continuité de l'action en matière d'énergie en Wallonie, soutenir le développement de la géothermie, à la fois pour l'exploitation de réseaux de chaleur et pour la production d'électricité à partir d'aquifères plus chauds et plus profonds.
<p>1.5</p>	<p>Étendre le principe du « signal prix » qui permet d'internaliser progressivement le coût des dégâts environnementaux, notamment en rendant le train moins cher que l'avion et en taxant le kérosène.</p>	<p>Il n'est pas normal qu'aller en train jusque Madrid coûte 600 euros alors qu'y aller en avion ne coûte que 60€.</p> <p>Il faut progressivement internaliser le coût environnemental de nos modes de déplacement et plus globalement de nos modes de consommation.</p>
<p>1.6</p>	<p>Diminuer la TVA sur les investissements dans les économies d'énergie de 21 à 6%</p>	<p>Afin de favoriser les économies d'énergie, Ecolo propose de diminuer les taux de TVA de 21 à 6 % notamment pour la construction de maisons passives ou atteignant un standard de performance globale équivalent, la rénovation basse énergie, la vente de chaleur issue des réseaux de chaleur, les équipements de production d'énergie, les équipements et systèmes permettant les économies d'énergie et les matériaux écologiques. Cette mesure devrait être étendue au niveau européen dans un second temps.</p>
<p>1.7</p>	<p>Identifier l'ensemble des surfaces publiques bien orientées et les équiper graduellement en panneaux solaires sur une période de 6 ans.</p>	<p>Bruxelles-Environnement a lancé une cartographie solaire visant à identifier le potentiel de chaque toiture.</p> <p>Ce dispositif est et doit être couplé avec le programme Solarclik qui prévoit d'équiper 85 000 m² de toitures publiques d'ici 2020.</p> <p>Une politique de rénovation et d'isolation doit être lancée en parallèle pour assurer une efficacité maximale.</p>

1.8	Implémenter une nouvelle zone éolien offshore de 2300 MW dans la zone belge de la Mer du nord.	Ecolo propose qu'une nouvelle zone de développement de l'éolien offshore soit définie et équipée dans la zone belge de la Mer du nord pour atteindre une capacité installée de 4500 MW.
1.9	Développer des projets pilote d'autoconsommation collective d'énergie renouvelable et des coopératives de production d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique.	L'autoconsommation collective permet d'augmenter la rentabilité de l'énergie produite par des panneaux solaires notamment car elle met en relation producteurs et consommateurs qui sont proches géographiquement. Elle est particulièrement intéressante dans les zones où les consommateurs (résidentiels, tertiaires ou industriels) ont des profils de consommation différents. Elle peut également permettre de mutualiser le financement d'une installation.
1.10	Soutenir les coopératives et les projets de transition à participation citoyenne par un fonds de financement de 200 millions d'euros alimenté par les émetteurs de GES.	Monnaie locale, compost collectif, voitures partagées et habitat groupé, les initiatives citoyennes en faveur d'une société plus durable se multiplient. Elles présentent un potentiel inestimable et ouvrent la voie d'une Belgique bas-carbone à l'horizon 2050 mais elles ne trouvent pourtant pas de sources de financement pérennes. Il est important de mobiliser les acteurs financiers (les pouvoirs publics via un financement direct ou de la garantie, l'épargne citoyenne, le privé,...) pour mettre en place une solution de financement rapide et adapté pour ces initiatives.
1.11	Fermer les centrales nucléaires sans plus aucune prolongation de durée de vie. Doel 3 sera donc fermée au plus tard en 2022, Tihange 2 au plus tard en 2023, Doel 1, 2 et 4 et Tihange 1 et 3 au plus tard en 2025.	Les réacteurs doivent fermer selon le calendrier prévu par la loi. Il sera accompagné d'un plan de mise en place des alternatives : plan de développement des capacités de production en matière de sources d'énergie renouvelable ; plan d'efficacité énergétique, plan de stockage d'électricité (directement et sous forme de gaz renouvelable et de synthèse), plan de construction de centrales au gaz pour la période de transition.
1.12	Application du principe pollueur-payeur au secteur du nucléaire : l'entièreté des coûts de démantèlement des centrales et de gestion des déchets doit être à charge des seuls producteurs. Une responsabilité civile illimitée du secteur nucléaire sera par ailleurs introduite.	Ecolo entend que des mesures soient prises pour : <ul style="list-style-type: none"> • veiller à ce que les tarifs payés par les producteurs à l'ONDRAF pour l'enlèvement de leurs déchets incluent une composante « mise en dépôt » adéquate, permettent de faire face à toutes les dépenses futures en matière de stockage des déchets, quelle que soit l'option de stockage retenue ; • garantir la réelle disponibilité des fonds pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion des déchets radioactifs⁴. • Par ailleurs, en cas de dépassement du plafond de la couverture imposée aux opérateurs qui est actuellement de 1,2 milliards d'euros par site, il reviendrait essentiellement aux pouvoirs publics d'assumer l'impact financier de l'accident. <p>Aujourd'hui les profits du secteur nucléaire sont largement privatisés, alors que les coûts en cas d'accident nucléaire pèsent largement sur la collectivité.</p> <p>La logique doit être inversée⁵. Pour Ecolo, le secteur nucléaire devrait être soumis à une responsabilité civile illimitée, comme c'est le cas pour les autres producteurs d'énergie, qu'ils utilisent le gaz ou le vent, et comme c'est le cas pour les producteurs d'énergie nucléaire en Allemagne.</p>

<p>1.13</p>	<p>Désinvestir des énergies fossiles : en priorité par une réorientation rapide de l'ensemble des fonds de pension publics vers des investissements durables, une incitation des autres fonds de pension à faire de même, et un reporting public des fonds d'investissement cotés en Bourse.</p>	<p>Créer de la transparence dans les bilans des fonds de pension publics. Le risque lié aux énergies fossiles n'est pas repris, aujourd'hui, dans les bilans des fonds de pension publics. Il est nécessaire, dans un premier temps, d'établir les critères permettant d'évaluer de façon objective l'exposition de chaque institution au secteur des énergies fossiles, afin que ce risque soit identifié dans leur bilan et géré en interne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Charger la Banque nationale de Belgique (BNB) de la réalisation régulière d'un CO₂ stress test. De la même manière que la Banque nationale de Belgique, autorité de contrôle prudentielle des banques belges, vérifie régulièrement la solidité financière des banques, elle devrait également évaluer l'exposition au risque lié aux énergies fossiles des fonds de pension publics. Via ce " CO₂ stress test ", la BNB devrait évaluer l'exposition financière de ces institutions à différents prix des énergies fossiles, en évaluant les effets de différents scénarios de politiques climatiques, de développements du climat et de progrès technologiques. • Rendre obligatoire la sortie progressive des investissements dans le secteur des énergies fossiles. Les fonds de pension publics doivent désinvestir du secteur des énergies fossiles. Pour éviter un effet de déstabilisation des marchés, ils doivent pouvoir le faire de façon progressive mais néanmoins volontaire et efficace. En fonction de l'évolution du risque lié aux énergies fossiles, la BNB peut décider d'une accélération du rythme de désinvestissement. <p>Les besoins en financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables sont importants. Les moyens libérés par le désinvestissement peuvent être réorientés vers ces secteurs à haut taux de main-d'œuvre et à fort potentiel de développement dans notre pays.</p>
-------------	--	--

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 2. MOBILITÉ

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Il ne se passe pas un mois sans que l'on évoque, dans l'actualité, les soucis posés par la manière dont nous nous déplaçons. Bruxelles serait la ville la plus embouteillée d'Europe : 58h/an de perdues dans les embouteillages, soit près de 3 jours, ce qui représente un coût économique annuel proche de 8 milliards € et des heures perdues pour la vie privée. L'air que nous respirons est responsable de multiples pathologies : 12.000 décès prématurés par an et 16 milliards de dépenses en soins de santé. La disparition de certains trains ou bus poussent les moins motorisés d'entre-nous à se lever aux aurores, dans le meilleur des cas. Sans parler ni du bruit ni du réchauffement climatique (22,6 % des émissions de gaz à effet de serre, en augmentation constante depuis qu'on en publie des statistiques).

Par ailleurs, notre mobilité telle qu'elle est conçue actuellement n'est pas non plus adaptée au plus grand nombre et son accessibilité est souvent médiocre : infrastructures inadaptées aux PMR et aux modes actifs, éloignement, etc. Elle est génératrice d'accidents toujours trop nombreux.

Enfin, le système actuel favorise l'automobile individuelle, ce qui n'est pas durable tant il est coûteux pour l'environnement, pour la vie sociale et l'économie.

Cependant le véhicule individuel reste souvent la modalité la plus utilisée pour le déplacement de porte à porte. Seuls 17 % des Wallons et 35 % des Bruxellois vivent au quotidien sans voiture. Une étude de Zipcar a révélé l'an passé qu'à Bruxelles près de 40 % des personnes possédant une voiture ne s'en servaient que rarement ou jamais. Soit parce qu'ils craignaient de se retrouver dans les embouteillages soit par peur de perdre leur place de parking. En outre, seule une minorité est disposée à abandonner totalement la voiture, dans la mesure où tous les problèmes de mobilité ne se résolvent pas forcément avec le vélo ou les transports en commun. On peut par exemple effectuer la première partie d'un trajet en transports publics, mais il est ensuite difficile d'atteindre le lieu de travail parce qu'il est situé à l'écart. On peut aussi avoir besoin de la voiture pour aller chercher les enfants à l'école et faire les courses, ce qui nous enchaîne toute la journée à notre voiture.

Le défi consiste à trouver une formule qui encourage les gens à n'utiliser la voiture que pour les trajets où il n'existe pas de meilleure solution.

Le paradoxe est connu : nos auto-mobiles sont immobiles durant 96% de leur durée de vie. Un capital considérable dort et, en dormant, consomme un espace public rare et précieux, sans parler des ressources (matériaux et énergie) qui ont été nécessaires pour les produire.

INFOS CLÉS À SAVOIR

La voiture partagée est incontestablement une partie de la solution qui mène à la mise en œuvre de l'intermodalité. Les enquêtes montrent que les utilisateurs de voitures partagées abandonnent leur voiture privée ou renoncent à l'achat d'une voiture familiale (ou d'une deuxième voiture familiale). Les consommateurs comprennent donc rapidement les avantages d'un tel système. Chaque voiture partagée remplace du coup au moins six voitures privées. Les utilisateurs de voitures partagées roulent environ un tiers en moins que les personnes propriétaires de leur propre véhicule. Enfin, plus les utilisateurs de voitures partagées sont nombreux, plus le réseau de voitures partagées est dense, donc utile.

Le transport public reste le seul mode de déplacement accessible à tous. Il doit rester au cœur de la mobilité. Cependant, il manque un système de mobilité partagée qui viendrait compléter le réseau de transport en commun. Par comparaison avec la circulation sanguine - où les troncs artériels correspondraient aux transports en commun - il manque la circulation capillaire, celle qui va aux cellules. C'est ce que nous cherchons à établir. Car en Wallonie, par exemple, 45 % des déplacements font moins de 5 km.

Outre les acteurs connus, comme Cambio, plusieurs initiatives privées existent. Il convient donc d'en favoriser le développement et de veiller à les inclure dans un modèle global d'accès 'smart' à une mobilité multimodale (information, réservation et achat de prestations de mobilité) et complémentaire à l'offre de transports publics.

Pour parvenir à assurer nos engagements climatiques, nous devons développer un scénario de « proximobilité » alliant proximité et qualité de vie. Ce scénario doit viser la mise en place d'un système alternatif de mobilité et l'évolution des habitudes de mobilité en faveur du local et du ralentissement. C'est ce scénario qui nous permettra de diminuer les émissions du secteur des transports de 70 % d'ici 2050. Il impliquera une stabilisation de nos déplacements en termes de km-voyageurs, le plafonnement puis la diminution de l'usage de la voiture individuelle, la progression des transports en commun et du vélo et l'émergence de la mobilité partagée.

Notons par ailleurs que, si nous devons favoriser au maximum l'électrification des transports, nous ne pourrons le faire pour l'ensemble des véhicules individuels actuels, tant pour des raisons de disponibilité de ressources (batteries) que de production d'énergie renouvelable.

Ecolo veut favoriser une mobilité et une accessibilité moderne et durable. Sans bouchon ni pollution, en meilleure santé et en toute liberté.

3 CHIFFRES À RETENIR

Chaque voiture de société est subventionnée à hauteur de 2.500 €/an alors que le coût des embouteillages pour la société représente entre jusqu'à 8 milliards € par an.

En 25 ans, les émissions de GES provenant du transport ont augmenté de 28%.

En Wallonie 45 % des déplacements font moins de 5 km.

PROPOSITIONS

<p>2.1</p>	<p>Investir 7 milliards sur 5 ans dans la SNCB, les TEC et la STIB. pour augmenter massivement le nombre d'utilisateurs des transports en commun et partagés, garantir une place assise pour chaque voyageur, améliorer la ponctualité, élargir les horaires, proposer de nouveaux parcours et rouvrir des points d'arrêt.</p> <p>Au-delà, lier automatiquement à la hausse la dotation annuelle « exploitation » des entreprises de transport public en fonction de la fréquentation, pour faire des usagers de véritables partenaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le transport public reste le seul mode de déplacement accessible à tou.te.s. Il doit rester la pierre angulaire de la politique de mobilité. • Nous voulons une augmentation de l'offre de + 5% par an de places assises (soit plus de capacité en heures de pointe, soit plus de fréquence, soit développement de nouvelles lignes) et une ponctualité réelle d'au moins 95 %. Les dotations d'exploitation aux opérateurs de transport public (SNCB, TEC, STIB, DeLijn) seront augmentées pour ce faire. • Des investissements ciblés en faveur des transports en commun (trains ET bus/trams) restent nécessaires pour améliorer leurs performances (et donc offrir plus à un coût marginal inférieur à aujourd'hui). Leur fiabilité - être sûr d'avoir son bus/tram/train, et un bus/tram/train à l'heure - est essentielle pour que les transports en commun constituent un maillon solide et convainquant de la chaîne multimodale. • Toute zone urbaine doit être accessible aisément en transports publics grâce à un maillage optimal et des lignes à haut niveau de service, ce qui implique une amélioration du sentiment de sécurité et la diminution des ruptures de charge. L'augmentation de l'offre doit suivre les augmentations de zones d'habitat existantes. • Concernant le train, renforcer les performances du réseau en termes de capacités, d'efficacité et de maillage, par des investissements judicieusement orientés, entre autres, dans la modernisation de la dorsale wallonne et de la ligne Bruxelles-Luxembourg, dans des augmentations ciblées de la capacité et des vitesses de circulation, en particulier sur les lignes où elles permettent une meilleure gestion des correspondances, et dans la réouverture des lignes désaffectées présentant un vrai potentiel, notamment pour des trafics trans-frontaliers
-------------------	--	---

<p>2.2</p>	<p>Offrir une gratuité ciblée sur tous les transports en commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PASS-25 : gratuité jusque 25 ans • PASS+ : gratuité pour les chômeurs et les bénéficiaires du CPAS. 	<p>Les conditions d'octroi de la gratuité dans les transports en commun seront uniformisées et étendues à tous les jeunes de jusque et y compris de 25 ans, aux chômeurs et bénéficiaires du CPAS, sans limites horaires. Pour éviter tout nouveau piège à l'emploi, une réflexion similaire s'étendra aux bas salaires.</p> <p>En visant les jeunes de jusque et y compris 25 ans, Ecolo cherche à influencer les choix de comportements qu'ils/elles sont amenés à faire à cette période charnière de leur vie, avant de s'engager dans la vie professionnelle et familiale. La gratuité peut les amener à faire un usage intensif des transports en commun qui peut les détourner de la voiture individuelle pour la suite.</p>
<p>2.3</p>	<p>Remplacer le soutien aux voitures salaires par un budget mobilité pour toutes et tous.</p>	<p>Ecolo propose un « Budget Mobilité » accessible à toutes les travailleuses et tous les travailleurs sous forme de crédit d'impôt imputé sur le précompte professionnel. Ce système est non seulement plus social et plus durable, mais il permet également une énorme simplification administrative à la fois pour les pouvoirs publics, l'employeur et le travailleur. Le budget mobilité incite au choix des modes durables ; celui qui opte pour la marche ou le vélo empoche simplement le montant global. Celui qui prend le train ou le bus peut couvrir le montant de son abonnement. Le budget mobilité tient également compte de la co-modalité (utilisation combinée de divers modes). Les déplacements réalisés totalement ou partiellement à vélo font l'objet d'un Bonus Vélo calculé au prorata de la distance parcourue à deux-roues. Le budget mobilité ne remplace pas les défraiements pour déplacements professionnels en voiture de société : indépendante, représentante, ... utilisant une voiture de société à des fins professionnelles peuvent déduire les coûts engendrés de leur déclaration de revenus ou de l'impôt des sociétés. L'utilisation privée de ces voitures (y compris les trajets domicile-travail) ne bénéficierait plus du régime fiscal de faveur actuel.</p> <p>Le budget mobilité se distingue des positions promues par les autres partis par le fait qu'il est dû pour tous les travailleuses et tous les travailleurs et par le fait qu'il remplace intégralement tous les autres avantages fiscaux et parafiscaux en faveur des déplacements domicile-travail. Chaque travailleuse et chaque travailleur reçoit un budget mobilité d'un montant minimum de 700 €, qui peut monter jusque 2 780 €. Le dispositif actuel de soutien aux voitures de société suffit à financer le budget mobilité.</p>
<p>2.4</p>	<p>Instaurer un Pass MultiMobil, carte unique pour tous les transports en commun publics et l'étendre à terme aux transports partagés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Pass "MultiMobil" en détail : • Distribué sous forme d'Allocation Accessibilité pour tous, offerte sans contrepartie. • Composé d'une quantité de déplacements (transports en commun, covoiturage, véhicules partagés, taxis, taxis collectifs, ...) mais aussi de facilités d'usage (entretien, livraison commerciale par tiers, recharge de vélos électriques, aménagements de parking vélo, etc). • Sous forme d'une carte "MultiMobil" et d'une appli "Mobilité sans exclusive". • Intégré et financé au sein du budget mobilité tel que prévu par Ecolo pour les déplacements domicile-travail.

2.5	Augmenter la fréquence des bus et des trams et dès que possible leur vitesse commerciale. En zone rurale, développer des initiatives publiques inédites de transports collectifs.	Tendre vers une priorité absolue pour les transports en commun. En mettant en place un plan d'actions qui se déclinerait par lignes et par corridor et proposerait un ensemble de suggestions d'actions adaptées à chaque situation locale : adaptation des feux, plans de circulation, réaménagements dont les sites propres. Ces principes doivent être appliqués à toutes les lignes de surface, partout en Belgique. Dans les zones rurales, les centrales de mobilité seront développées sur le modèle de ce qui est développé en Basse-Sambre, pour offrir des offres alternatives efficaces à la voiture individuelle.
2.6	Mettre en place des lignes chrono (lignes de bus/tram à haute cadence circulant en site propre sur les grands axes) dans toutes les grandes villes wallonnes et à Bruxelles afin de réduire le temps de parcours.	Les lignes chronos sont des lignes de bus et de trams à haut niveau de service qui ne s'arrêtent que pour embarquer et débarquer les usagers, jamais à cause des embouteillages. Les trams et les bus doivent tendre vers une offre de haut niveau de service sur tout le réseau bruxellois, et en urgence aux points noirs identifiés. Le transport de surface doit être immunisé contre la circulation ; il faut prioriser le passage des transports publics de surface (sites propres et/ou protégés, traversées des feux, mesures en amont et en aval du tronçon aménagé, garantie du respect de ces aménagements).
2.7	Assurer des liaisons régulières entre les gares bruxelloises via un Réseau Express Bruxellois (REB) et en Wallonie autour de chaque grande ville (REC à Charleroi, REL à Liège, REN à Namur) pour exploiter à fond les infrastructures ferrées existantes.	<ul style="list-style-type: none"> • À Bruxelles, assurer la cohérence et la complémentarité entre le réseau Stib (+ De Lijn + TEC) et le réseau ferroviaire, dont RER et REB. Il convient d'assurer le déploiement de l'offre ferroviaire sur la Région bruxelloise, intégrée structurellement à l'offre de transports publics régionale au service de la desserte intra-régionale. Concernant l'offre intra-bruxelloise (réseau S ou REB) : la fréquence doit atteindre un minimum de quatre trains par heure, en ce compris hors heures de pointe, en soirée, et le week-end. • Dans les villes wallonnes (Liège, Charleroi et Namur) assurer la cohérence et la complémentarité entre le réseau TEC et le réseau ferroviaire. L'offre sera au minimum de deux trains par heure, en ce compris hors des heures de pointe, en soirée, et le week-end.
2.8	Définir un Plan cyclistes incluant aménagement de couloirs verts (notamment pour reconnecter la RBC aux autres régions), gratuité du parking vélo dans les gares et points d'arrêt et gratuité des vélos à bord des trains.	L'implémentation du Plan cyclistes mobilisera les aménagements de voirie et des équipements : zones de rencontres, rues cyclables, pistes et bandes cyclables, sens uniques limités, sas vélo aux carrefours (également accessibles par dérogation aux deux-roues motorisés électriques), multiplication des range-vélos et emplacements pour deux-roues motorisés (y compris trottinettes) n'entravant pas la circulation des piétons. Afin de faciliter la co-modalité, des parkings vélos gratuits et sécurisés seront aménagés dans les gares ou à leurs abords en partenariat avec les autorités locales. Le transport des vélos à bord des trains sera rendu gratuit et facilité. Dans l'aménagement des parkings, il sera tenu compte aussi des vélos style « fietsbak » de plus en plus utilisés par les familles.

<p>2.9</p>	<p>Réformer la TMC (taxe de mise en circulation) sur les voitures pour la calculer en fonction du CO₂, des émissions polluantes, de la masse/puissance.</p>	<p>La taxe de mise en circulation du véhicule – véritable signal prix – doit être triplement proportionnelle : aux émissions polluantes (micro-particules,...), aux émissions de CO₂ et à sa masse/puissance. Et ce, afin de favoriser le renouvellement du parc par des véhicules légers et plus respectueux de l’environnement. La taxe de circulation annuelle devra aussi être revue en ce sens, de façon à pérenniser la réforme sans trop pénaliser le rythme de renouvellement du parc automobile, ni à grever le rendement fiscal de la taxe. La liaison de la TMC à la masse/puissance du véhicule doit être accompagnée d’un mécanisme similaire pour l’assurance responsabilité civile. La fiscalité sera réformée pour qu’à partir de 2030, les constructeurs automobiles ne puissent plus mettre sur le marché que des véhicules utilisant des carburants renouvelables sans biomasse solide.</p>
<p>2.10</p>	<p>Mettre en place une tarification routière qui permet de désengorger la zone la plus polluée et la plus embouteillée de Bruxelles, dite zone « Pentagone + » ou centre ville.</p>	<p>Il faut une mesure efficace en termes de flux routiers pour la Région bruxelloise, tant pour des questions de mobilité que de qualité de l’air. La zone basse émission (LEZ) agira en partie sur la qualité de l’air mais ne suffira pas, singulièrement en termes de diminution de la circulation. L’option du péage sera donc défendue, sur le modèle londonien, sous la forme « Pentagone + zones de bureaux de première couronne - quartier Nord/européen/Midi/Porte de Namur/T&T- » (= 20km²).</p> <p>Les recettes iront à l’exploitation des transports en commun.</p> <p>Le système ne s’appliquerait pas le week-end ni sans doute non plus en soirée (selon efficacité TC). On fera usage du système de caméras et de reconnaissance des plaques, déjà mis en place pour la LEZ.</p>
<p>2.11</p>	<p>R é é q u i l i b r e r progressive-ment le partage des voiries en 3 tiers : piétons et vélos, transports publics et automobiles et étendre les zones 30 en milieu urbain.</p>	<p>À chaque réaménagement, il faut redessiner l’espace public pour le répartir afin de diminuer la place de la voiture, tant en déplacement qu’en stationnement (en développant la mutualisation des parkings souterrains existants et à venir, principe à introduire en aménagement du territoire et en urbanisme). L’objectif est 1/3-1/3-1/3 : transports publics – modes actifs – voiture. Concrètement, cela signifie le développement de zones de rencontre, rues cyclables, pistes et bandes cyclables, sens uniques limités, sas vélo aux carrefours (également accessibles par dérogation aux deux-roues motorisés électriques), multiplication des range-vélos et emplacements pour deux-roues motorisés (y compris trottinettes) n’entravant pas la circulation des piétons. À terme, toute la Région bruxelloise et les grandes villes wallonnes seront en zone 30.</p>
<p>2.12</p>	<p>Interdire la construction de toute nouvelle infrastructure routière d’envergure et donner la priorité à la rénovation des voiries existantes, en profiter pour donner une place aux usagers doux y compris dans les parkings.</p>	<p>Instaurer un moratoire sur la construction de nouvelles routes, contournements et tronçons routiers. Seul l’entretien des infrastructures routières doit être poursuivi, de même que la mise en place de trottoirs, de trottoirs traversants et de quais confortables pour les transports en commun. Toute réfection de voirie carrossable doit inclure la mise en place de dispositifs de sécurisation des usagers faibles.</p>

2.13	<p>Reconfiguration de la Petite ceinture pour mettre fin à la coupure qu'elle entraîne entre quartiers et y diminuer la place de la voiture et, de manière plus générale, le poids des grosses infrastructures routières au profit des autres usages : piétons, vélo, espaces verts, remaillage urbain.</p>	<p>La réflexion sur la ré-urbanisation de la Petite ceinture doit être impérativement intégrée au plus vite et doit donner lieu à des décisions fortes pour sortir de l'archi-dominance de l'infrastructure routière aux dépens de la qualité de vie des autres usages et de la vie des quartiers qui sont adjacents.</p> <p>Il faut poursuivre, par ailleurs, la réflexion (et son activation) entamée au sujet de toutes les grosses infrastructures routières, qu'il s'agisse du viaduc Hermann Debroux ou des tunnels, en priorité les tunnels entrant dans Bruxelles, véritables aspirateurs à voitures.</p>
2.14	<p>Mettre en place le modèle des villes et villages des « courtes distances » en rendant les territoires centraux toujours accessibles en sécurité à pied ou à vélo et en veillant à la localisation adéquate des activités.</p>	<p>La dispersion de l'habitat et l'éloignement du domicile par rapport au lieu de travail ou aux services, génère des coûts élevés tant pour l'individu (budget consacré aux déplacements, pertes de temps, stress, risque d'accident...) que pour la société (création et gestion des voiries, dispersion des services publics, pollutions diverses, pertes de productivité...).</p> <p>Un aménagement du territoire durable doit viser une meilleure articulation entre l'habitat, les services, les activités économiques, les loisirs, etc. Ceci passe par leur centrage sur les agglomérations existantes, la mixité fonctionnelle, une offre de transports en commun efficace et des aménagements favorables aux modes actifs de déplacement (marche, vélo).</p> <p>En Wallonie, Ecolo entend intensifier et densifier raisonnablement le bâti, en tenant compte de la qualité de vie des habitants et afin de préserver les espaces naturels (agricoles et écologiques) et de limiter les déplacements. Cette conception s'appuie sur le modèle « des courtes distances », selon lequel le centre, urbain ou rural, et les principaux services sont accessibles à pied ou à vélo. Différents types de centres, que l'on nommera désormais « territoires centraux » peuvent être distingués : des grands centres urbains qui constituent un pôle dans leur zone d'influence (grandes villes) aux plus petits centres périurbains ou ruraux. Dans ces territoires centraux, des zones peuvent être définies en fonction de la possibilité de se rendre plus rapidement au centre à pied ou à vélo.</p> <p>Il importera dès lors que les communes identifient leurs territoires centraux afin de consolider les lieux de centralité par le renforcement de la mixité fonctionnelle et sociale, la densification optimale du bâti et la revalorisation de l'espace public.</p>

<p>2.15</p>	<p>Minimiser les nuisances du transport aérien en renforçant les contrôles, en étendant la nuit jusqu'à 7h du matin et en favorisant le recours aux alternatives plus durables.</p>	<p>Ecolo plaide notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la fin de l'exonération fiscale du kérosène ; • l'intégration des vols de et vers l'Union européenne dans le système européen d'échange (et de réduction) de quotas d'émissions (de gaz à effet de serre), intégration un temps différée pour permettre (en vain) à l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) d'instaurer un tel système à l'échelle de la planète ; • l'obligation, pour toutes les compagnies aériennes actives dans notre pays, de recruter leur personnel basé en Belgique sur base de contrats de droit belge, en cotisant de ce fait à la sécurité sociale, comme n'importe quel employeur ; • la diminution progressive des subventions directes et indirectes accordées aux aéroports et compagnies aériennes : prestations gratuites ou sous-facturées, participation à des campagnes promotionnelles, mise à disposition gratuite de terrains et de bâtiments, etc. <p>Concernant le survol de Bruxelles, une série de mesures relatives aux zones survolées, aux heures de fonctionnement de l'aéroport, aux sanctions en cas de dépassement des normes, etc. doivent être envisagées.</p>
<p>2.16</p>	<p>Adopter également au niveau européen, des objectifs ambitieux de réduction des émissions dans le secteur des transports (automobile, routier, aérien et maritime) et lutter contre le dumping social dans le secteur des transports.</p>	<p>Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le secteur des transports est central du fait des émissions dont il est à l'origine. Des objectifs contraignants de réduction des émissions, sur le modèle de ce qui a été négocié au cours de la mandature actuelle sur les voitures et les camions, devraient également être mis en place pour les secteurs aérien et maritime. Les conditions de travail pour les salariés du secteur routier doivent être harmonisées vers le haut, par l'instauration de salaires minimums ou bien encore imposer des temps de repos obligatoires. Le paquet mobilité européen doit être à la hauteur de ces ambitions pour en finir avec l'exploitation.</p>

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 3.

ENVIRONNEMENT-BIODIVERSITÉ

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

La justice environnementale implique que chaque être humain ait un accès aux ressources des écosystèmes et que leur répartition soit équitable. Prioritairement, il s'agit de réduire notre empreinte écologique sur notre environnement (air, eau, sol) ainsi que de préserver et de réparer la biodiversité.

L'être humain n'est rien et n'existerait pas sans la diversité du vivant (allant des gènes aux écosystèmes), puisque c'est justement cette variété et les interactions entre ces vivants qui lui prodiguent nourriture, fibres et médicaments (services dits « de prélèvement »), régulent le climat, protègent contre les inondations, fertilisent les sols ou encore favorisent la pollinisation (services dits « de régulation »), offrent des espaces touristiques et de loisirs, garantissent la beauté des paysages (services dits « culturels ou sociaux ») et enfin, reconstituent les écosystèmes (services dits « d'auto-entretien »).

Or, les « bilans de santé » de la biodiversité se succèdent et, quels que soient les niveaux, wallon, bruxellois, belge, européen et international, tous convergent pour que la sonnette d'alerte soit déclenchée : la biodiversité disparaît à un rythme élevé et inédit, et parfois même, inexorablement de notre planète... Les scientifiques qui parlent de la « 6^e extinction de masse de la biodiversité depuis l'apparition de la vie sur Terre », n'hésitent plus à sortir de leur réserve et à lancer des appels aux différents gouvernements de notre pays en vue de sauvegarder notre biodiversité tant son déclin résulte d'« un nombre de facteurs interconnectés tels que l'intensification de notre agriculture, le changement climatique, le développement urbain, la surexploitation et l'utilisation non-durable des ressources naturelles, la pollution de l'air, des terres et des eaux, le nombre croissant d'espèces invasives et leur impact, entre autres. La plupart de ces problématiques doivent être traitées mondialement, mais aussi au niveau national, régional et local ».

À cela, il faut aussi constater la faible, voire l'absence de prise en compte sociétale et politique, des impacts liés à nos modes de vie et de consommation sur la biodiversité. Les politiques sectorielles ne prennent pas en compte notre empreinte écologique qui est exercée dans les pays tiers et de la pression exercée sur les ressources et les marchés dans d'autres pays.

Notre « civilisation », pétrie par des traditions religieuses, plus récemment par une morale laïque et par des valeurs qui tendent à devenir universelles, est de plus en plus en contradiction avec celles-ci dans la façon qu'elle a de traiter les animaux. L'élevage de masse pour produire la viande et les autres produits alimentaires, les conditions de vie dans les cirques et zoos, certaines pratiques de chasse et autres formes de mise à mort, tout cela devient de plus en plus intolérable et « intoléré » par une fraction grandissante de la population. Mais la remise en cause de nos pratiques affronte directement le système économique et la marchandisation du monde. C'est donc un problème éminemment politique

INFOS CLÉS À SAVOIR

- L'appel des 270 scientifiques de mars 2018 en vue de sauvegarder notre biodiversité, adressé par carte blanche aux différents gouvernement régionaux et fédéral et relayé par Ecolo, est demeuré lettre morte.

- En Belgique, chaque année, plus de 10.000 personnes perdent la vie prématurément à cause de la pollution de l'air.

- Les terrains artificialisés représentent plus de 10,4% du territoire wallon et sont en progression constante : + 39,3% depuis trente ans, soit 16,5 km²/an. Cette artificialisation s'opère au détriment des terres agricoles avec, pour celles-ci, une perte de 547 km² entre 1985 et 2015 : - 5,9% en trente ans. Depuis 1985, l'artificialisation du territoire résulte essentiellement de l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée de 723 km² à 1060 km², soit une augmentation de 46,6%. Cette expansion ne s'explique qu'en partie par une augmentation du nombre de ménages (+ 20,6%).

3 CHIFFRES À RETENIR

État de la biodiversité	<p>En Wallonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plus de 50% des populations d'oiseaux nicheurs¹, 27,4% des mammifères, 57,1% des reptiles, 36,6% des poissons, 35,7% des libellules, 31,9% des plantes supérieures sont menacés d'extinction²; • 90 % des habitats Natura 2000 et 66 % des espèces sont dans un état de conservation défavorable ; • plus de 50 % des population d'oiseaux ont disparu de nos campagnes en 25 ans ; • l'accroissement de la population de sangliers, pour la seule année 2018 est de 300 % (chiffres DEMNA sur trois territoires pilotes : CC St-Michel, CC Herto et camp militaire de Marche).
60 %	Part bâtie du territoire de la Région bruxelloise en 2017.
21 %	L'augmentation des surfaces imperméables en Région bruxelloise entre 1985 et 2006.

1. Stratégie wallonne de développement durable, disponible sur: <http://developpementdurable.wallonie.be>.

2. Voy. STATBEL, Part des espèces menacées, par région (dernière évaluation disponible au moment de la publication en 2017), disponible sur le site : <https://statbel.fgov.be>

PROPOSITIONS

<p>3.1.</p>	<p>Développer une stratégie "biodiversité 360°" notamment en créant 1000 ha/an de réserves naturelles, en plantant de 200 km² de forêts en agroforesterie, en intégrant les 90.000 ha des zones candidates Natura 2000 dans le Réseau écologique wallon ainsi qu'en restaurant plus de 20 % de sites Natura 2000 d'ici 2025.</p>	<p>Au vu de l'urgence et du déclin dramatique de la biodiversité, notamment en Wallonie, un décret sera élaboré en concertation avec les acteurs-clés et la société civile.</p> <p>Il sera assorti d'une stratégie « biodiversité ».</p> <p>Ce décret comportera les objectifs chiffrés de restauration de la biodiversité à l'horizon 2025 et tous les 5 ans ensuite, notamment à travers l'extension des zones Natura 2000 et une vraie politique de création de réserves naturelles, pour laquelle la Wallonie souffre d'un sérieux retard.</p>
<p>3.2</p>	<p>Promouvoir les espaces verts et prairies pour améliorer la qualité de vie des habitants et préserver les abeilles, les insectes pollinisateurs et les oiseaux en impulsant une dynamique pour faire en sorte que chacun ait au moins un mini-espace vert à moins de 300m de chez lui.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer prairies fleuries ou autres zones d'espaces verts favorables aux abeilles et insectes : c'est à la fois un moyen d'assurer la biodiversité en ville, c'est un havre de paix pour les habitants et c'est aussi une source de fraîcheur dans des climats plus chauds...
<p>3.3.</p>	<p>Stopper la bétonisation, l'étalement urbain et l'artificialisation de nos territoires.</p>	<p>L'espace rendu à la nature renforce les réseaux écologiques et permet à la biodiversité de se maintenir. Les fonctions nourricières de l'agriculture peuvent être redéveloppées sur base de filières plus courtes, à travers de multiples spécialisations commercialisables et de nouvelles formes d'activités agricoles. Ce regain d'activité locale permet à des villages et des quartiers périurbains de développer à nouveau de l'emploi local, dans les entreprises et services associés à ces activités de production. Les centres des villes et les quartiers de gare prennent un nouvel élan, avec des ambitions immobilières à échelle humaine qui séduisent de plus en plus d'habitants : les démolitions et les constructions sont remplacées par le recyclage de bâtiments existants. Ils sont rénovés, entretenus, habités et actifs. Les besoins des habitants en termes de patrimoine, de transport et d'activités trouvent des réponses durables et accessibles sur le plan financier.</p> <p>Dès 2020, un changement de paradigme doit avoir lieu le périurbain accepte de ne plus croître indéfiniment et se restructure pour former un réseau résilient face aux changements climatiques, notamment en préservant de vastes zones où la nature, les bois et l'agriculture extensive se développent de manière durable.</p> <p>Dans la ruralité, des ajustements sont opérés pour éviter la construction et l'extension de zones résidentielles mal situées. Les terrains situés dans les zones de source, dans les zones d'expansion de crue et dans les zones humides seront désormais protégés de toute urbanisation. Dans les villes et les villages, une gestion multiforme des aires déjà construites permettra de diversifier l'offre immobilière et de services, tout en valorisant le bâti existant, notamment par de nouvelles formes de division</p>

<p>3.4</p>	<p>Soutenir les initiatives qui visent à réduire l’empreinte écologique et la consommation de ressources et tendent vers le Zéro déchets.</p>	<p>Ecolo veut soutenir les initiatives citoyennes qui visent à réduire l’empreinte écologique et la consommation de ressources : Repair cafés, SEL, GAC, mutualisation d’équipements, etc. Dans une logique déchets-ressources, nous voulons mettre en oeuvre une série d’actions coordonnées en matière de compostage à domicile, réemploi et réparation, réduction du gaspillage alimentaire, etc. via des ateliers Zéro Déchet grand public mais aussi la sensibilisation de public-cibles en la matière. À Bruxelles, un Facilitateur commerces zéro déchet existe, nous voulons proposer le même service en Wallonie.</p>
<p>3.5.</p>	<p>Adopter une loi interdisant l’obsolescence organisée, étendre la durée des garanties sur les produits et services et la disponibilité des pièces détachées.</p>	<p>Afin d’éliminer l’obsolescence programmée, Ecolo propose un ensemble de mesures³:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. allonger la période de garantie sans obliger le consommateur à payer une contribution supplémentaire pour ce service ; 2. créer une possibilité pour chaque consommateur de signaler les cas d’obsolescence organisée de produits ; 3. obliger les fabricants et/ou vendeurs à afficher la durée de vie ou d’usage des produits, à disposer de pièces de rechange sur la durée de vie annoncée, à déposer les manuels d’entretien et de réparation dans une banque de données, à empêcher la mise sur le marché d’appareils non démontables, à afficher à l’endroit de vente de l’appareil le nombre et la durée de vie des pièces d’usure, ainsi que leur prix ; 4. réduire les charges sociales pour les secteurs de la récupération, de la réparation (ressourcerie, repair café, magasins de seconde main, etc.) ; 5. revoir le régime fiscal de l’amortissement pour inciter à une utilisation plus longue des produits
<p>3.6</p>	<p>Imposer, via les permis d’urbanisme, un Coefficient de Biotope par Surface (CBS) (rapport entre la surface d’un projet couverte de végétation et la surface totale du projet)..</p>	<p>Il faut mettre en place un dispositif qui généralise le CBS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en travaillant de manière incitative (pour éviter les blocages) ; • en l’imposant via les permis d’urbanisme.
<p>3.7</p>	<p>Introduire des clauses techniques dans les marchés publics et des normes pour les marchés privés du bâtiment afin de renforcer les aménagements favorables à la biodiversité (faune et flore) et diminuant leur impact écologique (stockage de l’eau, du carbone, qualité de vie,...).</p>	<p>Un travail a été fait sur les clauses techniques avec des acteurs régionaux afin d’identifier des bonnes pratiques en matière de construction afin de permettre aux oiseaux notamment de trouver refuge dans certains espaces du bâtiment : dans un milieu urbain, ce genre de pratiques est indispensable. Ce travail doit être valorisé et fondu dans un guide des bonnes pratiques à destination du monde de la construction, des promoteurs, et, pour aller plus loin, faire appliquer des clauses techniques concrètes dans les marchés publics et privés.</p>

3. Voir les propositions de loi à la Chambre, n° 1749.

<p>3.8</p>	<p>Rehausser nos ambitions en matière de qualité de l'air en adoptant les normes OMS et en contrôlant strictement leur respect, y compris en cas de pics de pollution.</p>	<p>Abaisser les seuils d'activation des mesures d'urgence en cas de pics de pollution, à hauteur des taux des lignes directrices de l'OMS⁴.</p> <p>Celles-ci indiquent les impacts en termes de taux de morbidité et de mortalité des différents seuils de pollution.</p> <p>En complément de cette mesure d'urgence, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter les mesures de détections publiques de la pollution existantes avec des points fixes plus nombreux et disposés moins hauts mais aussi des détecteurs mobiles (taxis, bus) permettant de détecter à la fois des pics anormaux et des moyennes trop élevées mais aussi des problématiques localisées, en portant une attention particulière aux milieux d'accueil de l'enfance.
<p>3.9</p>	<p>Sortir du plastique en trois phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2020 fin de l'emballage plastique des fruits et légumes individuels ; • 2022 fin des plastiques à usage unique pour lesquels des alternatives existent ; • 2030 fin de tout plastique non recyclable et non biodégradable 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une élimination graduelle des produits jetables tels que les gobelets, assiettes et couverts. Tous les produits jetables seront remplacés par une alternative réutilisable ; les instruments comprennent les systèmes de consigne, l'interdiction des sachets en plastique et la mise à disposition de sacs et de contenants réutilisables (gobelets à café, etc.), ainsi que la recherche et le développement, et une politique favorable aux solutions novatrices. • Recenser tous les produits plastiques et emballages qui posent des problèmes en termes de pollution environnementale et d'atteinte à la santé et à la biodiversité et programmer leur interdiction. • Les produits visés prioritairement sont notamment : tout produit cosmétique et d'entretien contenant des microbilles de plastique, bâtonnets ouatés dont la tige est en plastique (coton-tige), les emballages en polystyrène non recyclable et la vaisselle à usage unique. • Inciter certains secteurs à développer des alternatives « plastic free » ou des matériaux durables, dont les rejets de (micro)plastiques dans l'environnement sont minimisés. Les secteurs visés prioritairement sont pneumatiques, textiles, peintures et enduits, produits d'entretien, pêche. • Standardiser et harmoniser les emballages utilisés pour faciliter les consignes de tri et les processus de recyclage. Ces flux de déchets d'une catégorie spécifique peuvent en effet être mieux réutilisés ou recyclés.
<p>3.10</p>	<p>Généraliser la consigne des canettes et bouteilles PET à l'ensemble des territoires de la RW et RBC.</p>	<p>Après diverses tentatives et des politiques de consigne appliquées à l'étranger, il est temps de généraliser la consigne des canettes et bouteilles PET et de sortir du manque d'ambition en cette matière.</p>

4. L'OMS estime que les normes directrices édictées par l'Europe sont bien trop laxistes par rapport aux pathologies induites en cas de pics de pollution.

<p>3.11</p>	<p>En vue de ramener en 2030 l'incinération des déchets à 25% des niveaux actuels, développer à grande échelle de nouvelles pratiques de collectes sélectives, ce qui facilitera les traitements écologiques tels que le compostage et la biométhanisation contrôlée ; affiner et diversifier les filières de recyclage et de réutilisation et réduire les emballages. En parallèle, facturer la collecte des déchets résiduels au poids.</p>	<p>La capacité d'incinération de la Wallonie est un frein réel au développement d'alternatives plus durables de gestion des déchets. Développer un plan de fermeture d'une partie des fours actifs aujourd'hui à terme de 2030 – moment où de nombreux fours doivent faire l'objet d'une procédure de renouvellement des autorisations – obligera à réellement développer des alternatives de collectes et de traitement de déchets. La planification de la sortie de l'incinération s'appuie sur des mesures fortes dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Collecte sélective des organiques généralisée ; > Généralisation sur l'ensemble des communes d'un système de taxation au poids plutôt que forfaitaire ; > Mesures de sensibilisation et d'accompagnement. <p>Les expériences menées par certaines intercommunales et communes, notamment avec les poubelles à puce qui permettent de facturer au citoyen selon le poids des déchets incitent celui-ci à isoler les déchets organiques des autres déchets pour les valoriser autrement. Les résultats montrent qu'on diminue la masse des déchets d'au moins 40 %.</p>
<p>3.12</p>	<p>Inscrire le bien-être et la dignité des animaux en tant qu'êtres sentients (sensibles) dans la Constitution.</p>	<p>Inscrire dans la Constitution le droit de l'animal à satisfaire ses besoins éthologiques (suivant en cela l'exemple de la Suisse). Mettre en place un organisme fédéral chargé de la défense des droits animaux.</p>
<p>3.13</p>	<p>Revoir les conditions de l'élevage pour garantir le respect des besoins essentiels de l'animal.</p>	<p>Élever des animaux et non produire des animaux. Il faut reconsidérer les conditions d'acceptabilité de la domestication et de l'élevage. Les besoins de chaque espèce en termes de nourriture, abri, espace, reproduction et santé doivent être établis indépendamment et respectés. La vie ne peut être excessivement raccourcie et l'intégrité physique doit être respectée. Il faut renforcer le code du bien-être animal dans ce sens.</p>
<p>3.14</p>	<p>Mettre la chasse et ses méthodes au service de la biodiversité et de l'intérêt général</p>	<p>Comme on l'a vu ces derniers temps, les pratiques cynégétiques ont un impact sur la biodiversité. Il est urgent de reconnaître la primauté de l'intérêt général en matière de gestion de la faune sauvage et surtout de réformer le décret sur la chasse en ce sens.</p>

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 4.

ALIMENTATION - AGRICULTURE

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Notre système alimentaire traverse une crise profonde, marquée par les dérives d'un modèle agro-industriel dominant à bout de souffle, coûteux pour la collectivité, destructeur de l'emploi agricole, n'ayant pas tenu ses promesses en matière de santé humaine et animale, néfaste pour notre environnement et nos paysages et peu soucieux de son impact sur le reste du monde, en particulier les pays du Sud.

Le nombre d'exploitations agricoles en Wallonie ne cesse de diminuer, - 68% de 1980 à 2017 soit près de 1500 ex-ploitations qui disparaissent chaque année. Alors que la superficie moyenne par exploitation a plus que doublé, la main-d'œuvre agricole a été divisée par deux. Le prix exorbitant du foncier devient un obstacle réel à l'installation de nouveaux producteurs. Le changement climatique et les événements météorologiques extrêmes qui en sont la conséquence — canicule, sécheresse, inondations liées à l'artificialisation et la compaction des sols, etc. — constituent des risques nouveaux pour les récoltes, en menaçant directement le revenu de nos agricultrices, la qualité des récoltes et en augmentant la dépendance des élevages aux achats de fourrages et autres intrants externes.

Les scandales alimentaires qui se succèdent mettent en évidence les failles d'un système agro-industriel de plus en plus hors contrôle. L'AFSCA montre ses limites pour prévenir et gérer les crises alimentaires. Les normes de référence et méthodes de contrôle sont définies pour un modèle agro-industriel uniformisé et standardisé. Elles sont souvent inadaptées aux productions artisanales ou fermières liées à des circuits courts, constituant de la sorte des obstacles au développement d'alternatives durables et de proximité.

Les produits hyper-transformés, de plus en plus répandus dans nos supermarchés, se substituent à des repas mieux équilibrés. Le lien entre maladies liées à l'alimentation — diabète, maladies cardio-vasculaires, cancers gastro-intestinaux, etc. — et qualité médiocre de celle-ci est de plus en plus mis en exergue. Il est régulièrement dénoncé par les professionnels de la santé. Les familles les plus défavorisées et dont le niveau d'éducation des parents est le plus faible sont les plus exposées à ces problèmes.

Les pesticides — régulièrement présents dans nos assiettes, dans l'eau, dans l'air qu'on respire — ont des effets dévastateurs sur la santé humaine mais aussi sur la biodiversité.

Pour Ecolo, la mise en place d'un système alimentaire sain, local, équitable, accessible à tous et respectueux de l'environnement et des paysages passe par la réalisation de quatre objectifs, inscrits dans une approche systémique, qui doivent être développés dans un plan pluriannuel (une politique alimentaire intégrée) :

Transition agroécologique de la production agricole : une agriculture diversifiée, sans recours aux intrants chimiques, qui met en avant les synergies naturelles, où la coopération entre producteurs est encouragée plutôt que la compétition. Créatrice d'emplois de qualité, elle applique les principes de l'économie circulaire (gestion efficiente des minéraux organiques, gestion de la biomasse), d'éthique pour la santé animale. L'agroécologie est source de services écosystémiques (biodiversité, qualité des sols et des eaux) et représente une stratégie crédible et performante pour lutter contre le changement climatique ;

Transition équitable de la transformation et de la distribution : une transformation et une distribution qui soient éthiques et équitables pour toutes les personnes, qui préservent les petits et moyens acteurs, qui favorisent le commerce local, qui évitent le système de standardisation, qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre. La transparence de l'évaluation des critères de qualité, pour asseoir la confiance et la sécurité alimentaire, sont assurés. Le circuit-court devient le système dominant ;

Transition écologique de l'alimentation : une alimentation saine et diversifiée, qui assure la santé et le bien-être individuel et collectif, répondant aux besoins et aux préférences culturelles, accessible à tous, issue d'un système agro-alimentaire juste et durable, et à basse empreinte carbone ;

Transition démocratique de la gouvernance alimentaire : une mise en œuvre effective de la souveraineté et la démocratie alimentaires. Ceci passe par une stratégie qui développe à la fois une vision globale de la chaîne alimentaire et la mise en place de conseils de politique alimentaire et d'un Ministère de l'alimentation. Cet objectif inclut le soutien à des programmes alimentaires territoriaux au niveau rural mais aussi urbain (ex : ceintures alimentaires) et un plus grand respect des agricultures du Sud de la planète.

Un changement du modèle agro-industriel s'impose, et ne peut plus attendre. Les conséquences budgétaires collectives d'une alimentation de mauvaise qualité sont énormes - pour les consommateurs qui en dépendent et pour les producteurs censés vivre du fruit de leur travail et enfin pour la collectivité - en raison des externalités négatives (problèmes de santé, pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...). Une transition vers des systèmes alimentaires locaux, sains, respectueux de l'environnement et de la profession agricole émerge notamment grâce aux multiples alternatives qui se développent (coopératives de producteurs-transformateurs, systèmes de groupements d'achats, etc.), aux collectifs qui font le choix de s'approvisionner localement ou d'agriculteurs audacieux qui franchissent le pas de la conversion vers les systèmes d'agriculture biologique et/ou d'agroécologie. Cette transition doit être accélérée et les actuels financements et incitants dévolus à l'agriculture et l'alimentation réorientés massivement en ce sens.

INFOS CLÉS À SAVOIR

- Pour changer de système alimentaire, il faut un plan global, systémique structurel et pluriannuel qui dépasse le terme d'une législature ;
- Le modèle agro-écologique est aujourd'hui crédible, en apportant des réponses environnementales, en produisant une alimentation saine, en rémunérant correctement les agriculteurs et en créant des emplois dans la production-commercialisation et la distribution de proximité. Ce modèle est résilient pour notre Région et peut être réalistement mis en œuvre. La transition vers ce modèle est nécessaire entre autres pour la préservation et la re-création de biodiversité, le renforcement du maillage territorial, la garantie du bien-être animal, la qualité de vie des paysannes et pay-sans, la durabilité tout au long de la chaîne alimentaire ;
- Les méthodes agro-écologiques permettent aujourd'hui de lutter contre les ravageurs de culture, avec des solutions efficaces et un coût moindre qu'un usage massif de pesticides ;
- Il est possible de nourrir 10 milliards d'êtres humains attendus pour 2050 avec des modes de production agro-écologiques, notamment en diminuant la consommation de viande, le gaspillage alimentaire, en mettant fin à la spéculation sur les denrées alimentaires et en respectant la souveraineté alimentaire des pays du Sud.

3 CHIFFRES À RETENIR

De 1980 à 2017, la Belgique a perdu 68% de ses exploitations.
Statbel, 2018.

D'après ce qui est mesurable par l'analyse des poubelles, on estime que la perte économique des ménages wallons due au gaspillage alimentaire s'élève à 174 €/an en moyenne. En termes d'émissions de gaz à effet de serre, cela représente au total, en Région wallonne, environ 1.2 millions de tonnes de CO2/an. Itinéraires BIO 43, Novembre-Décembre 2018. Le gaspillage alimentaire.

Après les Pays-Bas, nous sommes les plus gros consommateurs de pesticides de l'Union européenne par hectare. Environ deux fois plus que nos voisins allemands. De 2011 à 2016, les ventes de pesticides ont même augmenté de 10 %. Celles de fongicides et bactéricides de 20%. Eurostat, 2018.

PROPOSITIONS

<p>4.1</p>	<p>Initier une Alliance « Emploi-Alimentation » qui accélère la transition vers une alimentation durable et l'agro-écologie favorisant la santé des populations et le respect des écosystèmes, tout en développant l'emploi local.</p>	<p>Cette dynamique doit mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs autour d'actions concertées en matière de production, transformation/conservation, distribution et consommation alimentaires pour promouvoir les circuits courts. Les acteurs de la santé et du Plan Régional Nutrition Santé sont aussi concernés. Le potentiel d'emplois à créer s'avère important. Cette alliance permettra d'enrayer la disparition d'exploitations existantes par l'intermédiaire d'un soutien à la conversion agroécologique orientée vers la consommation locale.</p> <p>La mise en place de l'Alliance « Emploi- Alimentation » doit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • structurer l'offre de production/transformation de qualité en circuits courts ; • organiser un accroissement de la demande en produits alimentaires locaux et bios ainsi que sa régularité : une demande régulière est une condition nécessaire pour pérenniser une structure en circuits courts ; • structurer les synergies pour faire rencontrer offre et demande.
<p>4.2</p>	<p>Promouvoir l'agriculture biologique par la mise en place d'une TVA dégressive et ramenée à 0% pour tout produit non transformé, certifié bio ou par un système de garantie participative.</p>	<p>Le mode de production des aliments biologiques maximise les avantages pour nous toutes. La réduction de la pollution de l'eau engendre des économies potentiellement énormes sur les factures d'eau. L'amélioration de la santé du sol réduit l'érosion et les risques d'inondation et de sécheresse, assurant ainsi une plus grande sécurité alimentaire à long terme. Les produits biologiques sont bons pour la préservation de la faune et des espèces qui sont en train de disparaître des terres agricoles, dont les abeilles indispensables à la pollinisation. Moins de pesticides dans nos aliments réduit les risques pour notre santé et pour celle des agriculteurs. C'est aussi moins d'émissions de gaz à effet de serre et plus de séquestration du carbone, moins d'additifs alimentaires, plus de normes pour le bien-être animal, etc. Le secteur biologique est en plein essor : Ecolo veut que cet essor ne se fasse pas aux dépens des avantages à l'origine du secteur bio et sera attentif à ce que les petits producteurs soient protégés et soutenus.</p>
<p>4.3</p>	<p>Dans l'ensemble des marchés publics en matière d'alimentation (en particulier dans les crèches, écoles et maisons de repos) fournir au plus tard en 2022 des repas issus de circuits courts dont au moins 50% de produits provenant de l'agriculture biologique ou en transition et 100% à l'horizon 2030.</p>	<p>Ecolo propose d'élaborer un plan de conversion de tous les marchés publics (crèches, écoles, institutions accueillantes, hôpitaux, maisons de repos, entre autres) des régions bruxelloise et wallonne vers des repas 100% biologiques ou en transition (et issus de circuits courts) à l'horizon 2030. Comme étape intermédiaire, Ecolo fixe à l'horizon 2022 l'objectif d'augmenter autant que possible la quantité de matières premières provenant des circuits courts, dont au moins 50 % doivent venir de l'agriculture biologique ou de fermes qui sont en conversion biologique. Cette proposition doit être mise en œuvre de manière graduelle afin d'inciter le monde agricole à évoluer vers un modèle d'agriculture plus durable. La conversion (avec des objectifs contraignants) de la restauration publique sera liée à une ouverture aux agriculteurs qui décideront de s'inscrire dans une conversion biologique. À travers un "pacte" entre agriculteurs et pouvoirs publics, les bénéficiaires auront un accès privilégié à ces marchés, des contrats stables et pluriannuels pour les soutenir dans la période de conversion. Cette proposition inclut la mise en place d'une structure d'accompagnement régionale pour soutenir et coordonner les différentes administrations à tout niveau de gouvernance. Le passage au bio devra s'accompagner d'actions comprenant la lutte contre le gaspillage, les techniques de cuisine et l'adaptation des menus. La diminution du grammage des viandes ainsi qu'une alternative végétarienne quotidienne seront mises en place.</p>

4.4	Développer des ceintures alimentaires de qualité et de proximité autour de chaque grande ville.	Face à l'industrialisation et à la mondialisation de l'alimentation, il apparaît légitime et nécessaire de transformer nos systèmes alimentaires et mettre en place un système alimentaire qui réponde aux besoins de relocalisation, décarbonisation et rentabilité. Les projets de ceinture alimentaire visent à dépasser les initiatives isolées en rassemblant les acteur.rices de la transition agroécologique, en identifiant les besoins prioritaires pour le développement des filières locales, en mutualisant les outils et savoir-faire et en développant des liens avec les mangeur.euses. Ecolo veut soutenir la mise en place de réseaux de ceintures alimentaires autour de chaque grande ville en favorisant le processus de coopération entre acteurs d'un même territoire et en pérennisant ces modèles avec une stratégie à long terme.
4.5	Réduire le gaspillage alimentaire de 50% à l'horizon 2025 et 75% à l'horizon 2030.	<p>La Belgique est le deuxième pays européen qui gaspille le plus, avec une moyenne de 345 kg par personne selon les données de l'UE. En Wallonie les pertes alimentaires totales sont estimées entre 150 et 200 kg/habitant/an, mais ce chiffre est sous-estimé. Nous voulons inverser la tendance et faire de la Belgique un modèle de réduction du gaspillage au sein de l'UE. La lutte contre le gaspillage alimentaire dans la production primaire, dans les ménages, dans l'horeca, dans les collectivités, dans l'industrie alimentaire et dans la distribution doit devenir une priorité. Pour Ecolo, la lutte contre le gaspillage alimentaire passe par différentes mesures à tout niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un assouplissement des normes AFSCA (pour pouvoir conditionner en vrac plutôt qu'en mini-portions dans les collectivités, etc.); • une meilleure information du consommateur (notamment par rapport à l'étiquetage, à la conservation et aux dates de péremption, à la sensibilisation, etc.); • dans les marchés publics (le conditionnement; l'adaptation des grammage ; les fiches de recette ; l'adaptation des besoins, etc....) • la sensibilisation des producteurs (à des options comme le glaçage (4), la revente à moindre prix, la gestion raisonnée des stocks, le compostage, la biométhanisation) ; • l'écoulement vers des épiceries sociales, des restaurants sociaux, la bourse aux dons, etc.
4.6	Interdire progressivement l'usage de tout pesticide en Belgique, en priorité ceux qui contiennent des perturbateurs endocriniens. Au niveau belge comme au niveau européen, mettre fin à l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate et revoir en profondeur les procédures d'autorisation des pesticides.	Ecolo propose de mettre en place immédiatement un plan de sortie totale et progressive de l'ensemble des pesticides, en priorité ceux qui contiennent des perturbateurs endocriniens ¹ . Les modalités de mise en œuvre du calendrier d'élimination progressive des pesticides, dont les produits contenant le principe actif glyphosate, seront précisées le plus vite possible. Les dérogations actuellement existantes seront réexaminées. Ce projet nécessite un réel encadrement et un accompagnement de la transition du modèle de production des exploitations agricoles. Cela comprend la mise en place d'un conseil agricole indépendant et efficace, des efforts pour augmenter l'accessibilité de semences adaptées, mais aussi la réduction du coût pour l'employeur de la main-d'œuvre agricole.

1. EFSA, 2018. 96,2% des échantillons analysés ont des concentrations de résidus de pesticides quantifiées inexistantes ou inférieures aux Limites Maximales en Résidus (LMR). Mais ces LMR supposent que les pesticides n'ont pas d'effet en dessous d'un certain seuil. Or les pesticides PE ne répondent pas forcément au principe généralement admis en toxicologie classique selon laquelle, la dose fait le poison, et qu'en dessous d'un certain seuil il n'y a aucun effet toxique. Avec les PE ce n'est pas la dose qui fait le poison mais plutôt la période d'exposition. En effet les très jeunes enfants, et encore d'avantage le fœtus, sont particulièrement sensibles aux PE, même à des doses très faibles. 6 résidus de pesticides sur 10 quantifiés dans notre alimentation sont suspectés d'être des perturbateurs endocriniens.

<p>4.7</p>	<p>Au niveau européen, et dans toutes les instances concernées, promouvoir une réforme de la Politique agricole commune (PAC) assurant la transition vers l'agroécologie.</p>	<p>Ecolo défend un autre usage des aides publiques issues de la Politique agricole commune (PAC) afin de réorienter le développement de l'agriculture wallonne vers l'agriculture durable. Les gouvernements ont une opportunité pour rendre la PAC performante via la réforme qui est actuellement en discussion, dans le cadre d'une liberté majeure dans la définition des plans régionaux. La PAC doit bénéficier davantage aux pratiques agricoles durables, adaptées aux défis climatiques, à l'agriculture familiale, à la production de services écosystémiques (biodiversité, mitigation du changement climatique, protection des sols et des eaux, etc), aux jeunes, aux nouveaux agriculteurs, aux femmes et aux circuits alimentaires plus courts.</p>
<p>4.8</p>	<p>Reformer l'AFSCA pour la replacer sous la tutelle du Ministère de la santé et différencier le contrôle des activités artisanales du contrôle des activités industrielles.</p>	<p>Tout d'abord l'AFSCA et la politique de sécurité alimentaire doivent revenir sous la tutelle du Ministère de la santé, comme elles l'étaient aux débuts de l'agence. C'est le seul moyen d'éliminer les risques de confusion d'intérêts dans l'appréciation des risques et dans l'imposition des mesures régulatrices et de contrôle. Les préoccupations de santé, associées à la sécurité alimentaire, ne doivent pas être mises en balance avec les volontés d'expansion et/ou d'exportation des producteurs et transformateurs. Pour être cohérent, ce transfert doit s'accompagner d'un changement de politique vis-à-vis et de la part de l'AFSCA : il faut dépasser la simple obsession de traçabilité pour intégrer la préoccupation de la qualité et mieux développer l'accompagnement des acteurs de la chaîne agro-alimentaire vers cette qualité. Concrètement, il s'agira d'organiser le système des contrôles de l'AFSCA de manière différenciée entre le contrôle des activités artisanales (circuits courts) et les filières de production et de transformation industrielles avec deux cahiers de charge différents.</p>

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 5. SANTÉ

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Les pouvoirs publics ont la responsabilité de mettre en place des politiques concrètes qui protègent la santé des citoyen.ne.s. Ils ont aussi l'obligation de garantir l'accès à des soins de qualité pour tous.

Ecolo envisage la santé comme une thématique impliquée dans tous les secteurs de la société et dès lors à intégrer dans toutes les politiques. Par exemple, les modes de production respectueux de l'environnement et de la santé, la mobilité douce et transports en commun pour éviter les pollutions provoquant les maladies chroniques et les décès prématurés, les politiques sociales qui garantissent un revenu suffisant pour permettre une vie digne, un logement sain, une alimentation saine et un accès aux services.

L'accès aux soins de santé pour toutes et tous nécessite de préserver la solidarité du financement. Cette solidarité nécessite des politiques de cotisations sociales et fiscales justes, équitables et portant sur l'ensemble des richesses. Cette solidarité implique également que tout soit fait pour encadrer l'évolution et préserver l'adhésion des citoyen.ne.s à son cofinancement.

Les soins de santé doivent réintégrer la prévention des pathologies. Prévenir c'est évaluer l'impact de chacune des décisions politiques.

Les politiques de promotion de la santé permettent elles aussi d'éviter des dépenses en favorisant les comportements adéquats.

L'organisation des soins nécessite des réformes en profondeur pour respecter les engagements et exigences de la solidarité. Cette organisation doit être au service du citoyen-patient ; elle doit donc être construite en mettant ce citoyen-patient au centre de son dispositif. Nous proposons dès lors des réformes fondamentales dans cette organisation des soins et dans la hiérarchie des besoins de la population à rencontrer.

INFOS CLÉS À SAVOIR

Le financement des soins de santé coûte beaucoup d'argent mais concerne chaque citoyen de son premier à son dernier jour. En Belgique, cela représente 10 % du PIB ; plus de 95 % des citoyens bénéficieraient des soins dont ils ont besoin.

Notre système est donc considéré comme un des plus performants.

Néanmoins il faut l'adapter aux évolutions des besoins. Les techniques de soins et les thérapies sont beaucoup plus performantes mais aussi parfois plus coûteuses. La population change. La longévité augmente. Certaines affections explosent à cause des modes de vie et d'expositions croissantes à des toxiques ou des produits malsains. Les maladies chroniques, dont diabète, obésité, maladies respiratoires, asthmes, affections ostéo-articulaires nécessitent des moyens financiers adaptés et réorganisés.

Les instituts de finances publiques considèrent qu'une croissance annuelle du budget des soins de santé de 2,1 à 2,3 % est nécessaire et suffisante à condition d'avoir des politiques efficaces de promotion et prévention, de réorganiser les structures de soins, leur échelonnement entre soins de proximité et soins hospitaliers et à condition de s'affranchir du lobby pharmaceutique.

Or, le budget destiné aux médicaments dérape (500 millions € en 2018), alors que tous les autres secteurs de la santé ont été forcés à des économies linéaires avec une croissance maximale de 1,5 %.

Alors que le leitmotiv des gouvernements en place est « l'évidence base médecine » (EBM), il est surprenant de constater que l'organisation des offres de soins va en sens inverse des politiques efficaces de santé publique : faire des soins de 1^{ère} ligne l'axe premier des soins afin de travailler via une approche globale intégrée de la santé, habitudes de vie, environnement, contexte socio-économico-culturel.

Le modèle d'organisation reste l'hôpital autour duquel les autres acteurs doivent s'organiser.

La médecine générale, les prestataires de proximité (1^{ère} ligne) et les pratiques forfaitaires sont les parents pauvres de cette politique. Tandis que 72 % des médecins généralistes (MG) actifs ont plus de 45 ans (dont 10 % plus de 65 ans) et que les postes vacants se multiplient, l'accès aux études de médecine reste limité par un numerus clausus et l'accès à l'exercice de la médecine générale est limité par des quotas INAMI fixés sans lien avec les besoins.

3 CHIFFRES À RETENIR

Les Belges paient de leur poche en moyenne 671 €/an pour leurs soins de santé.
Une personne sur cinq en Wallonie déclare avoir retardé ou renoncé à des soins alors qu'elle en avait besoin.

72 % des médecins généralistes ont plus de 45 ans, dont 10 % plus de 65 ans. En 2017, 147 communes wallonnes sur 263 sont en situation de pénurie de médecins généralistes.

Les particules fines sont à l'origine, chaque année en Europe, de 100.000 décès prématurés et 725.000 années de vie perdues.

PROPOSITIONS

<p>5.1</p>	<p>Offrir la gratuité des soins chez le médecin généraliste pour les adultes disposant d'un dossier médical global (DMG) et pour tous les enfants. Offrir également la gratuité des soins en matière d'aide psychologique ou de santé mentale.</p>	<p>L'accessibilité financière aux soins de santé est une préoccupation permanente renforcée aujourd'hui par les politiques menées par le gouvernement Michel qui a mis à mal cette accessibilité financière pour toutes et tous suite aux restrictions budgétaires et aux mesures d'exclusion de certains soins. Par ailleurs, nous constatons que les personnes les plus en difficulté ignorent souvent qu'elles ont droit à des prestations médicales gratuites ou quasi gratuites. Il importe dès lors d'utiliser des termes clairs qui traduisent la volonté d'accessibilité pour toutes et tous en pointant la gratuité des soins chez le médecin généraliste.</p> <p>Nous voulons de plus favoriser le développement des dossiers médicaux globaux (DMG) conclus entre les patient.e.s et leur médecin généraliste. Le DMG implique un devoir d'information et de suivi des patient.e.s de la part du médecin traitant, condition nécessaire à la confiance et au recours privilégié à son médecin plutôt qu'aux urgences.</p> <p>Enfin, nous voulons le remboursement intégral des soins en matière de santé mentale et d'aide psychologique vu l'explosion de ces maladies et des formes de mal-être en lien avec les réalités sociales et professionnelles. Recourir à ces aides ou thérapies est une démarche souvent perçue comme difficile et « de luxe ». Il importe dès lors de donner les moyens aux acteurs de la santé mentale d'offrir accueil, aide et offre de thérapies accessibles à toutes et tous et à tous les âges.</p>
<p>5.2</p>	<p>Mettre en place une organisation intégrée par bassins de vie de l'offre des soins de santé en la construisant sur les soins de santé à domicile et un échelonnement des soins, sur une politique d'accompagnement du retour à domicile après hospitalisation et sur un rôle central attribué au médecin de famille.</p>	<p>Ceci repose sur une évaluation territoriale des besoins non rencontrés des citoyen.ne.s, réalisée avec les acteurs de l'aide et des soins dans chaque bassin. Elle servira à définir les prestataires qui seront nécessaires à moyen et long termes et servira aux organes fédéraux et régionaux de planification et d'organisation des offres de soins. Il s'agit de remplacer le système inadéquat des quotas INAMI par une organisation de l'offre dont le pivot de référence est le patient, le médecin généraliste et les acteurs de la première ligne de soins qui permettent des approches globales et intégrées de la santé. Les soins spécialisés et les structures hospitalières s'organisent avec et autour de cette première ligne. À ces conditions nous pourrions assurer une accessibilité financière, géographique, sociale et culturelle aux services de soins de santé de qualité pour toutes et tous.</p>
<p>5.3</p>	<p>Faire évoluer les études médicales et paramédicales vers des Écoles de santé qui organisent la multidisciplinarité des métiers de la santé et permettent de sortir de l'actuelle limitation de l'accès aux études et à la profession.</p>	<p>Réforme profonde des études de santé afin qu'elles s'organisent autour de la multidisciplinarité via une formation commune qui se divise ensuite dans les différentes branches tout au long des parcours tout en connaissant les besoins en offre de soins non rencontrés dans les différents territoires de santé.</p> <p>Cette mesure complémentaire à l'organisation territoriale de l'offre de soins permettra de mettre fin au numerus clausus et aux quotas INAMI, sources de pénurie et de dévoiements de l'organisation des soins.</p> <p>L'organisation d'un tronc commun initial aux universités et hautes écoles concernées et de passerelles permettant des réorientations dans le même secteur donnera, en outre, une culture commune et orientée santé - multidisciplinarité, à l'ensemble des professionnels des métiers de la santé.</p>

<p>5.4</p>	<p>Favoriser le développement de maisons médicales « au forfait », avec pour priorité les quartiers fragilisés et les zones rurales exposées au contexte de pénurie.</p>	<p>Pourquoi des maisons médicales dans un maximum de communes ? Pour garantir une accessibilité aux soins de santé de qualité pour toutes et tous, avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles grâce</p> <ul style="list-style-type: none"> • au financement forfaitaire ; • à leur approche médico-psycho-sociale ; • à leurs pratiques multidisciplinaires ; • à leur ancrage de commune ou de quartier et dès lors la connaissance des déterminants sociaux, économiques et environnementaux de leurs patient.e.s • au développement d'une dynamique participative des patient.e.s partenaires utilisateur.trice.s des maisons médicales. <p>Le gouvernement fédéral doit assurer la poursuite du financement des maisons médicales forfaitaires et les régions doivent assurer agrément et répartition adéquate sur le territoire.</p>
<p>5.5</p>	<p>Adopter un plan national de prévention du <i>burn out</i></p>	<p>Le <i>burn out</i> est causé par un rythme de travail et une flexibilisation des horaires inappropriés au rythme de vie des membres de la famille et des organismes de la vie en société dont les crèches et les écoles. Dans les secteurs de soins aux personnes, particulièrement touchés par le <i>burn out</i>, ce sont souvent les restrictions du personnel qui imposent des cadences infernales. Pour y remédier, différentes mesures s'imposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'échelle nationale, mettre en place un réel travail collectif d'analyse de toutes ces situations au travail et élaborer les lignes à suivre et à respecter dans le cadre du bien-être au travail et de la protection des travailleurs ; • établir un plan intégré de réorganisation des temps et des conditions de travail, à réaliser avec les représentants des travailleurs, des employeurs, de la médecine du travail (médecins et psychologues, des médecins conseils et d'analystes externes des politiques du temps et de la productivité) ; • assurer une présence bien plus active et régulatrice des acteurs de la médecine du travail pour analyser les conditions et rythmes de travail et faire respecter les bonnes pratiques ; • financer cet accompagnement par l'INAMI et par les employeurs qui se caractériseraient par un nombre trop important - qui reste à déterminer - de travailleurs en souffrance psychique.
<p>5.6</p>	<p>Définir un plan intégré de réduction de l'ensemble des pollutions (y compris par ondes).</p>	<p>Etant donné l'impact des pollutions sur la dégradation de la santé de la population, il importe d'abord d'avoir des instruments de mesures basés sur des normes plus exigeantes en matière de santé publique et d'harmoniser les méthodes de mesure et d'analyse entre les différents organismes. L'analyse de la présence des pollutions doit porter sur la qualité de l'air extérieur, la qualité des eaux et des sols, mais doit aussi être développée à l'intérieur des maisons, des écoles, des lieux de vie collective aujourd'hui non investigués.</p> <p>Ensuite, la lutte contre la pollution passe par la définition et l'application des politiques strictes en matière de normes de produits, par l'interdiction des pesticides-herbicides et substances chimiques d'entretien ; par la réduction du nombre de voitures, camions, avions et des politiques en faveur des modes propres et actifs de déplacement ; et à travers la réduction de la consommation de chauffage à partir de matières fossiles. Ce combat doit être porté au niveau européen en renforçant le règlement européen <i>Reach</i> pour identifier les substances étant ou pouvant être toxiques tant pour les travailleurs que pour les consommateurs.</p>

<p>5.7</p>	<p>Instaurer une mesure de l'impact sur la santé publique de chacune des décisions structurantes des pouvoirs publics via une analyse préalable « santé ».</p>	<p>Une loi Santé contraint les gouvernements à évaluer l'impact santé de toutes les mesures politiques qu'ils prévoient de prendre. Sachant l'impact des déterminants sociaux, culturels, économiques et environnementaux sur la santé, un tel dispositif permet d'éviter des orientations politiques aux impacts négatifs et/ou à prévoir les adaptations nécessaires.</p> <p>Quelques exemples : normes de produits autorisés, publicité, emploi dont bien-être au travail, salaires, flexibilité,... politiques sociales dont revenus, accès-exclusion aux droits, politiques genrées, mobilité, énergie, alimentation, agriculture, enseignement, environnement, biodiversité, etc.</p> <p>Ce dispositif existe depuis plusieurs années au Québec et en Suisse.</p>
<p>5.8</p>	<p>Renforcer la promotion de la santé et la réduction des risques liés à l'usage d'alcool et de drogues, d'infections sexuellement transmissibles</p>	<p>La promotion de la santé est le parent pauvre des politiques de santé : or on sait qu'1 euro investi dans la promotion et la prévention permet d'en éviter 4 dans les soins curatifs. Dès lors, il est indispensable de soutenir les projets associatifs visant à aller à la rencontre des jeunes et se mettre à leur écoute, informer sur le terrain le consommateur sur les risques qu'il fait courir à sa santé, sans moralisme, mais en renouant le lien et en lui donnant les moyens de préserver sa santé : hydratation, échange de seringues, identification des produits et pratiques émergents et dangereux. Soutenir les bornes d'échanges de matériel et l'installation de salles de consommation à moindres risques et à bas seuils.</p>
<p>5.9</p>	<p>Déployer une politique de bienveillance obstétricale : compréhension, prise en compte des plaintes, respect mutuel entre équipe médicale et femme enceinte.</p>	<p>Notre programme santé comprend un chapitre qui attire l'attention sur la nécessité d'une approche genrée de la santé depuis la prévention, la promotion jusqu'aux soins. Les soins spécifiques liés à la maternité nécessitent également des approches techniques et relationnelles bien plus respectueuses que ce qui se pratique trop souvent aujourd'hui : surmédicalisation du suivi des grossesses et des accouchements sans problème – technicité trop invasive et dépossession de la femme enceinte de ses capacités de choix et d'interaction..</p>
<p>5.10</p>	<p>Respecter les souhaits de soins en fin de vie en intégrant dans le dossier médical partagé des patients la déclaration anticipée de soins à élaborer avec sa/son généraliste</p>	<p>Les débats relatifs à l'élargissement des droits à l'euthanasie sont aujourd'hui difficiles car ils se confrontent aux demandes de suicide assisté ou au respect de demandes venant de personnes en situation de démence pour qui se pose la question de leur capacité à poser un choix. Tout comme il reste difficile, auprès de certains, de défendre à la fois le développement de soins palliatifs de qualité tout au long du processus de soins de maladies incurables et à la fois de considérer que le respect de la demande d'euthanasie entre aussi dans ce processus et est à respecter. Ecolo souhaite encourager l'élaboration par chacun et chacune d'une déclaration anticipée de soins qui explique quels types d'interventions sont souhaitées ou refusées au cas où la personne se retrouverait en situation de handicap, de maladie incurable ou de fin de vie. Afin que tout intervenant ait connaissance de ces souhaits et afin de ne pas confronter des proches à devoir se positionner sans connaître les volontés de la personne gravement malade et incapable de s'exprimer, il importe que ceux-ci soient mentionnés dans le dossier médical partagé des patient.e.s avec l'aide de son médecin généraliste traitant.</p>

<p>5.11</p>	<p>Légaliser et réglementer l'usage de cannabis afin de faire de l'enjeu des assuétudes une question de santé publique et plus une question de droit pénal.</p>	<p>La politique répressive menée actuellement concernant l'usage du cannabis est inefficace. Elle ne diminue pas l'usage du cannabis, elle profite aux réseaux criminels, puisque bon nombre de consommateurs sont obligés de se tourner vers les circuits illégaux pour s'en procurer et elle entretient une grave insécurité juridique. La culture clandestine produit enfin des plants aux taux de concentration en THC trop importants et contaminés gravement aux pesticides, mettant en danger croissant la santé des consommateurs.</p> <p>Ecolo propose une politique responsable qui affronte la réalité. Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • En autorisant et réglementant l'ensemble de la filière de production et de distribution ainsi que la consommation de cannabis : production via des centres non-profit agréés et des officines de vente sous licences accordées par l'État, normes de produits et sans pesticides et vente autorisée uniquement pour le cannabis issu de ces centres agréés. Un office public contrôlera le respect de ces normes et les prix de vente seront élaborés et imposés afin de lutter contre le « marché noir » et les réseaux clandestins. • En autorisant et en réglementant l'usage du cannabis de manière claire. Les officines et les consommateurs seront soumis au respect de règles strictes : pas avant 18 ans, résider en Belgique, pas de pub, ne pas fumer dans les espaces publics. <p>Les objectifs poursuivis sont donc bien la prévention et la protection des consommateurs, le maintien, voire le développement d'un lien avec ceux-ci qui permettra information, conseil et aide si nécessaire.</p>
<p>5.12</p>	<p>Interdire les suppléments d'honoraires en cas d'hospitalisation en chambre individuelle dans le cadre de la réforme du financement des hôpitaux.</p>	<p>Le financement actuel des hôpitaux repose sur le nombre des prestations réalisées par les médecins et sur la hauteur du remboursement INAMI des actes prestés. Les médecins concluent dès lors des conventions avec leur hôpital auquel ils ristournent une part de leur rémunération à l'acte. Ce mécanisme a été poussé à l'extrême suite au développement des assurances complémentaires hospitalisation et suite à l'interdiction portée par Ecolo de demander des suppléments pour les chambres collectives et à deux lits. Il est donc courant que des médecins et des hôpitaux demandent des suppléments d'honoraires allant jusqu'à 200 à 300 % pour les patients en chambre individuelle. Or les nouveaux hôpitaux seront composés à plus de 90 % de chambres individuelles.</p> <p>Cette interdiction doit bien sûr s'inscrire dans une réforme profonde du financement des hôpitaux qui doit assurer la prise en charge des frais de fonctionnement, du personnel administratif et du personnel de soins indépendamment des rémunérations des médecins. Les rémunérations des médecins doivent quant à elle être profondément revues pour quitter la logique du financement inéquitable des prestations à l'acte. Enfin, des sanctions fermes doivent s'appliquer aux médecins qui aujourd'hui refusent de soigner des patient.e.s ou discriminent des patient.e.s selon qu'ils.elles ont ou non la possibilité de s'offrir une assurance hospitalisation et une chambre individuelle avec possibilité de suppléments d'honoraires.</p>
<p>5.13</p>	<p>Adapter le budget soins de santé aux besoins de la population, organiser leur gestion via une concertation entre gouvernement, mutualités, acteurs de la santé et usagers plus à même d'assurer une vision partagée de la santé.</p>	<p>L'évolution des budgets de la santé doit être à la hauteur des exigences avec une norme de croissance adaptée aux besoins évolutifs de la population, soit 2,1 à 2,3 % par an. Ils ne peuvent servir de variables d'ajustement de l'équilibre budgétaire de l'État. Des politiques de prévention, de justice sociale, d'organisation des soins à partir de la 1ère ligne, de régulation ferme des prix des médicaments et des rémunérations des prestataires permettront de maîtriser les budgets.</p> <p>Les processus de concertation et de co-décision doivent être réinventés entre gouvernements, partenaires sociaux, professionnels de la santé, représentants des citoyens usagers des soins de santé.</p>

<p>5.14</p>	<p>Réviser la politique salariale dans le secteur de la santé afin de revaloriser les métiers qui doivent l'être (personnel infirmier, généraliste,...), de viser une plus grande équité entre les métiers de la santé et de lutter contre les pénuries dans certaines professions.</p>	<p>L'évolution des budgets de la santé doit être à la hauteur des exigences avec une norme de croissance adaptée aux besoins évolutifs de la population, soit 2,1 à 2,3 % par an. Ils ne peuvent servir de variables d'ajustement de l'équilibre budgétaire de l'État. Des politiques de prévention, de justice sociale, d'organisation des soins à partir de la 1ère ligne, de régulation ferme des prix des médicaments et des rémunérations des prestataires permettront de maîtriser les budgets.</p> <p>Les processus de concertation et de co-décision doivent être réinventés entre gouvernements, partenaires sociaux, professionnels de la santé, représentants des citoyens usagers des soins de santé.</p> <p>Revoir le financement et les rémunérations des prestataires de soins pour</p> <ul style="list-style-type: none"> • rétablir une équité entre les différentes disciplines (certains spécialistes ont une rémunération plus de 20 fois supérieure à d'autres) ; • éviter les pénuries dans les métiers/domaines considérés comme moins nobles et moins rémunérateurs. <p>Nous proposons une triple composante : une part liée au nombre et à la durée des prestations, un forfait relatif aux temps de garde et de permanence, un forfait relatif aux temps de gestion des dossiers médicaux dont il faut garantir accès et compréhension aux patient.e.s ainsi que partage avec les autres prestataires de soins intervenant et la participation aux recherches de santé publique.</p>
<p>5.15</p>	<p>Élargir le droit de substitution des pharmaciens à toutes les prescriptions en vue de pouvoir offrir un médicament équivalent moins cher.</p>	<p>Le pharmacien devient enfin un acteur des soins de 1ère ligne aux côtés des médecins généralistes. Ses missions de conseil et de suivi des traitements deviennent obligatoires. Ses compétences biologico-chimico-médicamenteuses commencent enfin à être reconnues. Par ailleurs, l'indépendance des pharmaciens vis-à-vis des firmes pharmaceutiques doit être défendue. C'est pourquoi, nous voulons étendre le droit du substitution des pharmaciens afin qu'ils puissent en toute circonstance proposer des médicaments moins chers. Ceci doit s'accompagner bien sûr d'un renforcement, voire d'une généralisation du recours aux prescriptions de médicaments sur base de leur composition et non plus sur base de marques de médicaments.</p>
<p>5.16</p>	<p>Lutter contre la pénurie de médicaments en instaurant un mécanisme de licence obligatoire qui permette de faire produire un médicament par une autre firme lorsque se pose un problème de santé publique lié à la non-disponibilité ou à la disponibilité limitée d'un médicament (prix trop élevé ou pénurie volontairement créée par une firme pharmaceutique).</p>	<p>La législation européenne sur les brevets et droits de propriété intellectuelle permet aux États, pour raison de santé publique, de faire produire par une autre entreprise des médicaments pour lesquels la firme pratique des prix trop élevés ou ne garantit pas des quantités disponibles suffisantes. Les droits de propriété intellectuelle sont néanmoins versés à la firme originale. Il ne s'agit donc pas de « voler » les firmes pharmaceutiques. Nous proposons que la Belgique recoure à ce mécanisme de manière systématique lorsque des médicaments indispensables sont en pénurie ou à des prix déraisonnables et d'en confier, de manière temporaire, la production à un fabricant générique situé en Belgique.</p>

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 6.

DÉMOCRATIE - GOUVERNANCE

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Tout au long de la législature et à tous les étages de la maisons « Belgique », l'actualité a révélé au grand jour une série de scandales (Publifin, ISPPC, Samusocial, Kazakhgate, etc.), impliquant à des degrés divers des représentants des partis traditionnels. Ces dossiers d'une gravité extrême sapent la confiance des citoyens dans leurs institutions et dans leurs représentants et illustrent de façon dramatique une double nécessité. D'une part, celle d'une refondation de la démocratie autour de la participation citoyenne. D'autre part, celle d'un assainissement profond des pratiques de la démocratie représentative. La crise politique de l'été 2017 a constitué pour Ecolo une formidable opportunité de porter haut et fort, depuis les bancs de l'opposition dans les différentes assemblées du pays, des mesures destinées à opérer une véritable révolution éthique et un changement profond du système politique. Grâce à l'opinion publique, Ecolo a pu faire levier et faire adopter des réformes importantes en matière de gouvernance : la transparence des mandats, des rémunérations, le fonctionnement et le contrôle démocratique des intercommunales et autres associations ou structures para-publiques, etc. Même s'il reste un travail important pour renouveler notre démocratie et assainir les pratiques politiques des élus, ces acquis montrent que le changement est non seulement nécessaire, mais également possible.

L'enjeu est donc d'amener progressivement l'ensemble des partis politiques à rejoindre nos standards en termes d'éthique et de pratiques ainsi qu'à relever le défi de réinventer la démocratie, en proposant des alternatives où le citoyen retrouve sa place d'acteur fondamental. Pour lutter contre le sentiment d'impuissance en matière d'affaires publiques, il faut oser la transparence, renforcer la participation, élargir les modes de décision aux citoyens et, plus que jamais, améliorer la gouvernance. C'est la seule voie pour redonner confiance dans nos institutions.

INFOS CLÉS À SAVOIR

~ Depuis plus d'un siècle ~ depuis le suffrage universel ~ le monde politique belge sait que la démocratie représentative ne suffit pas pour « faire » démocratie, que des réformes institutionnelles imposent de reconnaître d'autres modalités qui permettent l'expression des citoyen.nes, telles que la consultation populaire ou le référendum. À l'instar d'autres enjeux, tels que la lutte contre le bouleversement du climat ou contre le déclin de la biodiversité, le monde politique marque un temps de retard pour apporter une réponse satisfaisante : la consultation

populaire régionale, consacrée dans la Constitution à l'initiative d'Ecolo et Groen en 2014, n'est toujours pas entrée en vigueur en Wallonie par exemple.

Le décalage dans la réponse des politiques face aux enjeux démocratiques d'aujourd'hui est tout aussi patent dans le domaine de la gouvernance où les avancées législatives se font systématiquement à la faveur de crises. Et ce n'est pas tout : la commission de déontologie des mandataires politiques n'est toujours pas installée aujourd'hui, près de 5 ans après les votes des Parlements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par contre, elle a été installée au Parlement fédéral et est en cours d'installation au Parlement bruxellois.

Les partis politiques sont peu réglementés en Belgique, à l'exception du financement. À ce titre, Ecolo occupe une place singulière dans le paysage politique puisqu'il s'est doté d'une véritable « Constitution » interne – ses statuts comportant une série de règles éthiques et démocratiques : décumul des mandats, limitation des rémunérations, référendum, droit d'initiative législative citoyen, etc.

3 CHIFFRES À RETENIR

Désenchantement des citoyens.	<p>Absentéisme/abstentionnisme aux élections :</p> <p>En 2018, 11,5 % en Wallonie auquel on peut ajouter les votes blancs ou nuls : 10,26 %; en région bruxelloise, l'absentéisme est de 16,47 %, l'abstentionnisme de 5,94 %</p> <p>Ce chiffre pourrait monter jusqu'à 38 % si le vote n'est plus obligatoire, d'après un récent baromètre RTL, IPSOS, Het Laatste News, VTM et Le Soir</p> <p>Le baromètre social de la Wallonie, réalisé par l'IWEPS en février 2019¹, indique une baisse de confiance des Wallonnes dans les politiciens (36%) et les partis politiques (32%).</p>
Une démocratie qui ignore une partie importante de sa population (1/3 à Bruxelles).	Évolution de la population des étrangers résidant en Région bruxelloise : plus d'un Bruxellois sur trois n'a pas la nationalité belge contre un sur dix à l'échelle du pays. D'après Statbel, il y en a 35% en 2018. Les ressortissants de l'UE représentent les deux tiers des étrangers habitant la Région bruxelloise.
Gouvernance.	6,86 est le nombre moyen de mandats exercés par mandataire (Cumuleo).

1. <https://www.iweps.be/barometre-social-de-wallonie-special-democratie-institutions-wallonnes/>

PROPOSITIONS

<p>6.1</p>	<p>Créer un droit d'initiative législative citoyen et permettre le référendum décisionnel.</p>	<p>Créer un droit d'initiative législative citoyenne qui permette à des citoyen.nes d'obtenir d'une assemblée parlementaire que celle-ci vote sur des propositions législatives ou constitutionnelles ou, à défaut, qu'elle les soumette à référendum avec, en parallèle, une éventuelle contre-proposition. Les citoyen.ne.s devront être informé.e.s de façon complète sur les modalités, contenus et positions en présence. Des gardes-fous seront prévus afin que les Droits de l'Homme ne puissent être remis en cause. Les pouvoirs publics veilleront à faciliter les démarches (intelligence collective, internet, public peu scolarisé, organisme indépendant).</p>
<p>6.2</p>	<p>Généraliser le décumul intégral des mandats des parlementaires, de ministre, mais aussi des fonctions de chef.fe de cabinet et directeur général des administrations et des organismes d'intérêt public et intercommunales</p>	<p>Cette mesure pour laquelle Ecolo se bat depuis toujours a encore montré toute son urgence lors du scandale Publifin. Si des évolutions législatives dans la bonne direction ont été constatées ces dernières années, il reste que seul le décumul intégral – appliqué également aux fonctions moins apparentes de chef.fe de cabinet et de directeur d'administration – permet de s'assurer du fait que le mandat ou la fonction est rempli au mieux et surtout que le risque de conflit d'intérêt est réduit au maximum.</p> <p>Pour ce qui est des mandataires publics, cette mesure doit obtenir une majorité spéciale pour les Entités fédérées et une majorité simple pour le Fédéral. Une majorité simple suffit pour les autres catégories (chef.fes de cabinet...).</p>
<p>6.3</p>	<p>Établir une circonscription électorale fédérale et une circonscription électorale wallonne et à Bruxelles des listes bilingues pour le Parlement régional.</p>	<p>Ecolo propose d'organiser l'élection d'une part significative d'élus de la Chambre des représentants sur une base fédérale, au sein d'une circonscription à l'échelle de la Belgique. La circonscription fédérale permet d'éviter la polarisation communautaire due à des élites politiques qui ne doivent tenir compte que des électeurs de leur propre communauté linguistique. Par ailleurs sur le plan de la légitimité démocratique, les électeurs doivent pouvoir voter pour tous les partis qui composent le gouvernement fédéral qui les gouverne. Au niveau wallon, on sait les effets pervers du sous-régionalisme dans moult dossiers. Quant à la Région bruxelloise, la mise en valeur de ses spécificités et sa prise d'autonomie vis-à-vis des deux grandes communautés de ce pays rendent obsolète le fait que les listes pour les élections régionales sont unilingues, ce qui n'est pas le cas pour les élections communales ou fédérales.</p>
<p>6.4</p>	<p>Supprimer les provinces (tout en transférant les missions, les services offerts et le personnel), simplifier les structures entre les Régions et les communes et renforcer la collaboration entre communes.</p>	<p>La faible lisibilité institutionnelle belge n'aide pas le citoyen à participer ou même à suivre activement la vie démocratique ; citoyen qui est de plus souvent découragé par le manque de transparence et donc de contrôle démocratique de certaines institutions. C'est évidemment le cas des provinces en Wallonie dont les compétences et services pourraient être exercés par d'autres niveaux de pouvoir, que ce soit la Région ou des communes associées entre elles, d'une manière plus claire et plus efficace en évitant les redondances.</p> <p>En Région bruxelloise, il nous faut revoir les limites communales afin de les rationaliser, de garantir la continuité territoriale et de rééquilibrer le poids des différentes communes ; régionaliser toutes les zones, les structures et les institutions d'intérêt régional afin de renforcer la Région et éviter à l'avenir toute relation de concurrence avec les communes qui a souvent paralysé le fonctionnement général de Bruxelles. Enfin, il convient de modifier les législations afin de supprimer les concurrences fiscales entre communes et inégalités des Bruxellois.es devant l'impôt.</p>

<p>6.5</p>	<p>Créer une assemblée interfédérale du futur orientée sur les enjeux de long terme et composée de citoyens tirés au sort et supprimer le Sénat.</p>	<p>Il serait procédé au tirage au sort d'une assemblée de citoyens chargés de travailler aux enjeux de long terme : climat, vieillissement de la population etc.</p> <p>Cette assemblée formulerait des recommandations aux députés qui auraient alors obligation de donner suite et de justifier le suivi apporté.</p>
<p>6.6</p>	<p>Intégrer la préoccupation des générations futures au cœur de la décision publique par la mise en place d'une inspection « climat et développement durable » dotée de pouvoirs similaires à ceux de l'inspection des finances.</p>	<p>Il s'agirait d'aller plus loin que « feu » la cellule autonome d'avis en Développement durable créée par Ecolo lors de la législature précédente en Région wallonne et de créer une Inspection du Développement Durable auprès des différents exécutifs de ce pays afin de prendre en compte les enjeux climatiques et écologiques de façon systémique dans les processus gouvernementaux : tout projet de décision devra être analysé, préalablement à la réunion des gouvernements, par cette nouvelle Inspection du Développement Durable, qui examinera son impact au regard des objectifs climatiques et écologiques. Elle remettra son avis au gouvernement, à l'instar de celui remis par l'Inspection des Finances sur le plan du budget et des finances publiques.</p>
<p>6.7</p>	<p>Mettre en place dans les assemblées parlementaires des commissions mixtes composées d'élus et de citoyens tirés au sort.</p>	<p>L'objectif de ces commissions mixtes est de débattre d'enjeux de société et de formuler des recommandations ou des avis. Elles reçoivent un appui méthodologique. Les recommandations et avis peuvent, le cas échéant, donner lieu à des propositions de résolutions, de lois ou de décrets. Les enjeux soumis à la délibération de ces commissions mixtes seront déterminés par les parlements. Cependant, en vue de favoriser l'implication du public aux débats, toute personne ou tout organisme intéressé aura la possibilité d'exprimer d'initiative une opinion sur l'enjeu soumis à la délibération de la commission. Elle pourra aussi lancer publiquement un appel à contributions afin de récolter ces opinions.</p>
<p>6.8</p>	<p>Mettre en place une démocratie paritaire en terme de genre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans les parlements • dans les gouvernements • dans la fonction publique et les organismes d'intérêt public. 	<p>Des avancées ont été engrangées sous l'actuelle législature, entre autres à l'initiative d'Ecolo : principe de l'alternance des genres sur les listes wallonnes ; règle d'un tiers au moins de chaque genre au sein des exécutifs locaux, également en Wallonie et à Bruxelles. Ces règles ont vraiment permis une évolution de fait. En suivant la même démarche d'agir par la loi, il faut aller plus loin et étendre, voire renforcer, les règles législatives dans les autres lieux publics qui souffrent toujours d'un sérieux déficit de parité : les parlements, les gouvernements et aussi la fonction publique et les organismes d'intérêt public (OIP).</p>
<p>6.9</p>	<p>Dépolitiser les recrutements et les emplois de direction dans la fonction publique et les structures publiques ou assimilées.</p>	<p>Dépolitiser la fonction publique est une manière de la rendre plus efficace et d'améliorer le service rendu à l'ensemble des citoyens. Faire évoluer la culture de cette fonction publique pour se profiler davantage comme partenaire des citoyens et des acteurs de la société nécessite du temps, mais passe nécessairement par la manière dont les postes dirigeants seront exercés.</p> <p>Pour ce faire, Ecolo propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des procédures transparentes, objectives et impartiales (profil de fonction, appel public à candidatures, grille d'évaluation, jury indépendant) pour tous les recrutements et engagements dans la fonction publique (y compris locale) et dans les organismes d'intérêt public ; • un régime de mandats pour l'ensemble des postes de management dans la fonction publique et les organismes d'intérêt public (mandat et lettre de mission liés à la durée de la législature, brevet d'une École d'administration publique avec jury indépendant, appel à candidatures).

6.10	Relancer l'École d'Administration Publique et le fonctionnement par mandats de législature pour la haute fonction publique.	Sous l'impulsion des écologistes, les administrations régionales et communautaires ont dépoussiéré et mis en place un véritable régime de mandats à leur tête. Les gouvernements qui ont suivi ont altéré cette réforme et affaibli les procédures d'objectivation, en suspendant les cycles de formations de l'École d'administration publique ² . Il importe de relancer une dynamique fondée sur la compétence et l'objectivation. Ecolo propose par ailleurs de mettre en œuvre, au fédéral, un régime de mandats, similaire à celui instauré dans les entités fédérées, par lequel le gouvernement désignerait les fonctionnaires généraux pour des mandats d'une durée limitée à la législature ³ , à l'intérieur d'un pool de candidates et de candidats titulaires d'un certificat de management public délivré par l'Institut de Formation de l'Administration fédérale. Ecolo propose également de prévoir l'application des mandats de législature, subordonnés à l'obtention d'un certificat de management public, aux organismes d'intérêt public de tous les niveaux de pouvoir et aux autres hautes nominations comme, par exemple, les commissaires de Gouvernement, lorsque ces fonctions sont exercées en activité principale.
6.11	Plafonner les rémunérations des élus à 100 % de l'indemnité parlementaire et réduire fortement les indemnités de sortie pour les plafonner à la couverture d'une perte de revenu pendant une période de réinsertion.	La fracture entre les citoyens et les élus, comme on l'a vu encore récemment avec les gilets jaunes, est trop forte ; surtout quand on évoque les montants astronomiques versés lors de la fin de mandat de ministres ou députés. S'il est essentiel de rémunérer décemment des citoyens qui s'engagent en politique et y travaillent parfois dur, il est tout aussi important que les rémunérations en tant que telles ou la possibilité de les cumuler avec d'autres mandats, soient strictement limitées et que les avantages spécifiques réservés aux mandataires tendent au maximum vers le régime général des salariés.
6.12	Limiter l'exercice successif des mandats politiques dans le temps à maximum 3.	Le carriérisme en politique ne laisse que peu de place au renouvellement des élus et limite l'arrivée de nouvelles générations, compétences, expériences et idées dans le champ politique. La possibilité de prolongement illimité de l'exercice d'un même mandat politique aboutit à une concentration de pouvoir, réduit la disposition des mandataires à transmettre leur expérience et incite à privilégier les stratégies visant à la réélection davantage que le courage politique. C'est pour ces raisons qu'il faut inciter à la participation des citoyens de tout horizon dans les institutions démocratiques et rendre culturellement « normaux » les allers et retours au sein de celles-ci. C'est dans cet objectif qu'il faut limiter le nombre de mandats successifs à trois mandats de même niveau. Par ailleurs, chaque citoyen ayant exercé un mandat politique doit pouvoir retourner à une vie active ou professionnelle en toute sécurité. Il faut donc permettre la transition en garantissant aux mandataires politiques l'accès aux droits sociaux (cotisations sociales, droits de chômage,...) après leur sortie de charge.

- L'École d'administration publique (EAP) est commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'épure des écologistes, elle doit organiser, à destination des candidats et des candidates à une fonction de direction ou à un mandat, des formations et des épreuves donnant lieu à la délivrance des brevets de direction et des brevets de management public. La certification des expériences et des compétences acquises pourra intervenir dans le même cadre, quels que soient le mode et le lieu d'acquisition de ces compétences. A Bruxelles, l'École d'administration déjà existante, l'ERAP, doit se développer fortement et devenir le lieu de formation du personnel régional, et plus uniquement celui des pouvoirs locaux. Au niveau fédéral, l'Institut de Formation de l'Administration fédérale devrait être réformé et proposer des brevets de direction et de management après un cycle de formations.
- Un tel système vise à garantir l'implémentation cohérente de la politique du Gouvernement et à éviter que les partis traditionnels puissent recaser des personnes en cours ou en fin de législature ou tentent, à travers de telles nominations politiques, de constituer des relais ou d'entraver l'action gouvernementale des législatures qui suivront.

6.13	Abaisser le droit de vote à 16 ans.	Trop souvent, le jeune est uniquement considéré comme un alibi démocratique, comme une cible publicitaire privilégiée ou comme un délinquant potentiel qu'il faut « encadrer », mais trop peu comme un acteur de son avenir. Or, de tout temps et sur tous les continents, les injustices politiques et la montée en puissance des intolérances menaçant la démocratie ont révélé la conscience des jeunes sur leur rôle d'acteurs et de citoyens à part entière de la société. Les marches pour le climat, organisées tous les jeudis, illustrent de manière criante la sensibilisation et la responsabilisation des jeunes face aux enjeux politiques majeurs de notre temps. L'abaissement du droit de vote à 16 ans, dans toutes les assemblées élues, du conseil communal au Parlement européen, en passant par les parlements de notre pays, vise à donner une dimension extrêmement concrète à cet éveil citoyen : c'est un acte fort qui démontre que la société leur fait confiance et reconnaît cette valeur de participation effective aux décisions qui les concernent. En 2011 déjà, le Conseil de l'Europe avait approuvé cette volonté d'abaissement de l'âge du droit de vote.
6.14	Étendre le droit de vote des Belges à l'étranger (élections régionales) et le droit de vote des étrangers résidant depuis 5 ans en Belgique (élections régionales et européennes).	Les restrictions de vote, dans un sens comme dans l'autre, pour les Belges à l'étranger, au sein de l'Union européenne ou pas, et pour les non Belges vivant chez nous depuis un certain temps doivent être levées car elles sont autant de freins à l'exercice de la citoyenneté, dès qu'un lien suffisant existe entre une personne et un pays.
6.15	Mettre en place une circonscription européenne pour les élections de 2024.	Un des grands défauts du système électoral européen actuel est que le mode de scrutin ne correspond pas au mandat. Alors que les député-e-s européenne-s représentent l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'Union, ils/elles font campagne au niveau national, sur des thèmes bien souvent nationaux, dans des contextes nationaux et ils/elles sont finalement responsables politiquement devant les électrices et électeurs nationaux. Nous proposons donc de créer une circonscription commune, composée de tout le territoire de l'Union européenne et dotée d'un certain nombre de sièges à pourvoir. Une circonscription commune au sein de laquelle s'affronteraient des listes transnationales pousserait les familles politiques européennes à construire des projets vraiment européens.
6.16	Accroître la transparence des processus de décision européens.	<p>Les Verts proposent la création d'une Haute Autorité en charge de la vérification des intérêts financiers des eurodéputés, commissaires, membres de leurs cabinets et principaux fonctionnaires. L'objectif sera de lutter contre des conflits d'intérêts et de s'assurer qu'ils n'agiront pas au service de lobbyistes dans la période de plusieurs mois après la tenue de leur mandat.</p> <p>Dans le même ordre d'idée, le registre européen des lobbyistes doit devenir obligatoire et s'appliquer outre à la Commission et au Parlement (ce qui est actuellement le cas) au Conseil des ministres.</p> <p>L'empreinte législative doit être également obligatoire de manière à permettre aux citoyens de savoir comment les décisions sont prises et qui intervient dans le jeu d'influence qui mène à leur adoption. Dans la même veine, tous les documents doivent être rendus accessibles, y compris ceux qui ont trait aux négociations internationales.</p>

6.17	Supprimer la règle de l'unanimité au sein du conseil de l'UE.	Un certain nombre de politiques restent toujours soumises à la règle de l'unanimité qui paralyse toute action en la matière et fragilise la défense de l'intérêt général. Or, une disposition du Traité permet en toute souplesse de modifier la règle de la prise de décision pour généraliser la règle de la majorité qualifiée. Ce doit en premier lieu être le cas dans le domaine fiscal. La Commission a lancé le débat en janvier 2019. Les questions touchant le mix énergétique et les affaires étrangères doivent également connaître le même sort ainsi que la politique sociale (en stipulant que les mesures prises ici ne pourront s'inscrire en-deçà des normes déjà en vigueur).
6.18	Garantir le passage du facteur 5 jours par semaine sur l'ensemble du territoire belge et élargir son rôle sociétal en lui attribuant de nouvelles missions (services aux bénéficiaires du CPAS, suivi des enquêtes urbanistiques, services aux personnes âgées,...).	Pour garantir les obligations de service universel par bpost, Ecolo propose de prendre les dispositions budgétaires afin d'assurer notamment le maintien d'un vaste réseau de points de service de bpost, la distribution des pensions à domicile et la livraison des journaux et magazines ⁴ . Le contrat de gestion actuel prévoit 1300 points de service au minimum, avec au moins un bureau de poste par commune. Cette garantie de proximité doit perdurer, dans un objectif de cohésion sociale, de désenclavement des zones rurales et plus reculées et d'intégration des personnes à mobilité réduite.
6.19	Renforcer la proportionnalité des scrutins et remplacer la clé Imperiali par la clé D'Hondt dans les scrutins locaux.	Avec la clé Imperiali, utilisée pour la répartition des sièges au niveau communal, les listes ayant obtenu le plus grand nombre de voix se trouvent favorisées. La raison de cette injuste répartition est la suivante : dans ce système, le nombre de voix obtenu par chaque liste est successivement divisé par 2, 3, 4, etc., mais pas par 1 ; contrairement à la clé D'Hondt, utilisée aux élections législatives, européennes, et provinciales (système dans lequel le nombre de voix obtenu par chaque liste est successivement divisé par 1, 2, 3, etc.). Cette différence de premier diviseur et le fait de reprendre tous les quotients semblent minimes, mais a en fait une grande importance sur la réelle proportionnalité d'un scrutin local. D'où la nécessité d'appliquer la clé D'Hondt.

4. Et qui permettent à bpost de s'adapter aux nouveaux besoins des citoyens, tels que l'e-commerce par exemple.

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 7.

PME – ENTREPRENARIAT INNOVATION ÉCONOMIQUE

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

L'autonomie et l'émancipation des individus dont l'initiative entrepreneuriale font évidemment partie sont au cœur de notre projet de société. Par essence, les écologistes ont confiance en celles et ceux qui osent entreprendre et développer leur projet. D'autre part, la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation et le soutien aux initiatives sociales et économiques qui portent cette transition sont autant de marqueurs fondamentaux de notre vision économique.

Il faut sortir des cadres de pensée traditionnels entre l'« État planificateur » qui tend à étouffer l'initiative privée et « la main invisible du marché » qui favorise les multinationales, accroît les inégalités et asphyxie les dynamiques locales. Ecolo ne veut pas non plus d'un « État interventionniste », contrôlant l'ensemble des ficelles économiques mais bien d'un État régulateur, qui fixe les règles du jeu, les fait respecter et joue un rôle d'orientation de l'économie vers un modèle plus soutenable. Le rôle des pouvoirs publics doit être de redonner du sens à l'activité économique. Pour ce faire, nous voulons des pouvoirs publics créatifs et partenaires et qui eux-mêmes osent innover :

- Les pouvoirs publics doivent être partenaires et soutenir tous les acteurs économiques et particulièrement les entrepreneurs.euses dont les projets permettent de réconcilier la sphère économique avec les enjeux sociaux et environnementaux.
- Ils doivent développer des cadres régulateurs protégeant ces acteurs économiques innovants des pratiques prédatrices qui perpétuent les pratiques d'une économie de l'épuisement et détricotent nos modèles sociaux.
- À l'inverse, ils doivent oser faire évoluer des cadres régulateurs qui protègent parfois excessivement certains acteurs traditionnels, pour faire une place aux nouveaux acteurs et aux nouvelles façons de produire et consommer.

L'État doit en ce sens (re)devenir un stratège économique avec une vision économique sur le long terme et stable qui se concrétise notamment par un plan d'investissement fort et à l'horizon 2030 puis 2050.

Le redéploiement économique de notre pays et de nos régions a besoin d'entrepreneuses, d'entrepreneurs et d'innovateurs.rices qui osent se lancer et prendre des risques. Indépendants

et PME s'implantent dans le tissu économique mais aussi social et culturel au travers d'activités non-délocalisables en lien avec les besoins, les ressources et les savoir-faire de leur territoire. C'est dans cette logique qu'Écolo entend apporter son soutien à celles et ceux qui font vivre notre économie et l'emploi au quotidien. Voici donc nos engagements :

- Encourager celles et ceux qui osent entreprendre - Si pour certains, le choix de l'entrepreneuriat est une évidence, la culture entrepreneuriale doit se cultiver et être valorisée dans un monde où celle ou celui qui entreprend rencontre de nombreuses difficultés et paie toujours trop cher l'échec. Celles et ceux qui ont envie d'innover, de créer leur entreprise et de valoriser leur savoir-faire, doivent trouver soutien et encouragement auprès des pouvoirs publics et de l'administration.
- Protéger toujours plus les entrepreneurs - Entreprendre et prendre des risques est complexe et peut mener de nombreux indépendants et PME dans de réelles difficultés (début d'activité précaire, maladie, difficultés économiques, gestion de la faillite...). Ceux-ci se retrouvent alors fragilisés et parviennent parfois difficilement à maintenir la tête hors de l'eau. La réalité quotidienne de ces entrepreneurs est alarmante et il revient aux pouvoirs publics de les protéger autant qu'ils le peuvent.
- Soutenir les modèles économiques durables et innovants - Le peer-to-peer, l'économie de la fonctionnalité, l'économie du partage, l'économie circulaire, la production locale, la gouvernance horizontale et la participation des travailleurs... Beaucoup de projets émergent pour répondre autrement à des besoins ou défis collectifs et individuels (mobilité, alimentation, services aux personnes, production d'énergie...). Écolo doit être au côté de ceux qui font bouger les lignes.

4 CHIFFRES À RETENIR

- Selon le Réseau Transition, en mars 2018, le nombre d'initiatives de transition en Wallonie et à Bruxelles est passé de 35 à 120 en deux ans. Il y en a deux ou trois nouvelles qui démarrent chaque mois. Toutes ont vocation à être soutenues. Certaines développent des projets économiques inspirants, des entreprises qui créent de nouveaux moyens de subsistance, et montrent de nouvelles façons de fournir des biens et services essentiels qui répondent à un vrai besoin local.
- Même si le taux de création d'entreprise reste positif, 10.742 faillites ont été enregistrées en Belgique en 2017. 4.956 en Région flamande, 2.778 en Région wallonne, 2.698 en Région bruxelloise et 310 d'entreprises étrangères, soit une hausse de 6,72% par rapport à 2016.
- Selon une étude du Syndicat Neutre des Indépendants de 2016, 16,6% des indépendants gagnent moins de 833 € net par mois et un indépendant sur 6 vit sous le seuil de pauvreté.
- Selon une étude de l'ULB sur le bien-être des commerçants réalisée en 2015, en moyenne 48% d'entre eux ressentent un impact négatif de leur travail sur leur santé, impact qui génère de la fatigue, du stress et des douleurs musculaires ; ce ressenti s'élevant à près de 61% dans le chef des entrepreneurs qui gèrent seuls leur commerce.
- Une étude de 2018 de l'UCM démontre qu'un tiers des entrepreneurs ne connaît pas sa consommation énergétique. Plus interpellant encore, près de 10% ne savent même pas ce qu'ils paient !

PROPOSITIONS

<p>7.1</p>	<p>Réaliser le programme ambitieux d'investissements BE. Invest dans les secteurs critiques de l'économie (efficacité énergétique, mobilité durable, numérisation...) pour renforcer la capacité de la Belgique à faire face aux défis du futur.</p>	<p>Ses caractéristiques en termes de méthode :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BE.invest opte résolument pour une vision stratégique, une vision qui fixe des jalons à long terme ; • BE.invest 2030 concerne tous les niveaux de pouvoir, du local au niveau européen pour assurer une coordination nécessaire et une force de frappe coordonnées ; • BE.invest 2030 se concentre sur de nouveaux projets qui accroissent le taux d'investissement.
<p>7.2</p>	<p>Protéger davantage les entrepreneurs en difficulté en leur offrant un droit passerelle, un droit à la seconde chance et en leur octroyant des droits similaires à ceux des salariés en cas de problèmes.</p>	<p>Ecolo se bat depuis de nombreuses années pour améliorer le statut social des indépendants car il n'y a aucune raison, à nos yeux, pour qu'un indépendant soit moins bien protégé qu'un autre travailleur en cas de difficulté ou d'arrêt de son activité. À ce titre, Ecolo propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une extension du droit passerelle pour les indépendants qui arrêtent volontairement leur activité et une augmentation du montant de l'allocation de 1.245 €/mois en la faisant davantage correspondre aux derniers revenus de l'indépendant ; • Créer les conditions d'un congé maladie souple.
<p>7.3</p>	<p>Simplifier le statut des entrepreneurs en garantissant leur couverture sociale et supprimer la période de carence pour les travailleurs-euses indépendants afin qu'ils n'attendent plus 14 jours avant d'être indemnisés en cas de maladie, comme c'est le cas pour les salariés.</p>	<p>Transformer son idée en projet économique est énergivore et risqué. Il faut permettre aux entrepreneurs de garder du temps et l'esprit libre pour se concentrer principalement sur la création et le développement de leur projet. Ecolo propose un statut simplifié pour les indépendants afin de leur offrir un cadre stable et sécurisant pendant les premières années. Ils pourront opter pendant 5 ans pour un prélèvement social et fiscal forfaitaire libératoire à hauteur de 20% afin de remplacer respectivement l'impôt sur les personnes physiques et les cotisations sociales. En gros, « tant que vous ne gagnez rien, vous ne paierez rien tout en bénéficiant d'une couverture sociale ».</p> <p>Par ailleurs, il convient d'indemniser 100% des périodes d'arrêt maladie de plus de 15 jours. Il s'agit donc d'indemniser les 14 premiers jours d'arrêt maladie dès que cet arrêt maladie dépasse le délai de carence.</p>
<p>7.4</p>	<p>Intégrer et promouvoir le modèle coopératif dans le code des sociétés et dans « l'économie de plateforme » et soutenir les expériences de</p>	<p>À l'instar des fablabs, les coopératives sont des instruments qui permettent à chacun de s'approprier l'économie. Elles permettent aux travailleurs de peser dans la gestion de leur entreprise, aux usagers d'orienter le développement d'un projet et aux citoyens-investisseurs de faire le choix de soutenir un projet parce qu'il répond à leurs besoins et à ceux de la communauté. Il faut redonner une place forte aux coopératives dans le Code de société avec une série d'avantages fiscaux pour encourager le recours à cette forme juridique. À l'heure du numérique, il faut également diffuser un modèle coopératif 2.0 et soutenir les plateformes coopératives (le « coopérativisme de plateforme »). Si des instruments financiers à enveloppe fermée existent, aucun accompagnement structurant n'est fourni à ce type de projet qui, pourtant, est la meilleure alternative aux plateformes prédatrices comme Uber, Deliveroo & co.</p>

7.5	Inclure des objectifs pour des marchés publics durables, préservés du dumping social et assurer l'exemplarité des pouvoirs publics en la matière.	Les pouvoirs publics doivent être exemplaires. C'est une évidence. Le cadre législatif a récemment évolué et permet désormais de mettre plus facilement des critères sociaux, environnementaux et éthiques. Mais aucun objectif n'est assigné aux administrations en termes de pourcentage de marchés publics contenant ces critères. Du coup, c'est l'immobilisme. Ecolo propose que pour chaque administration, des objectifs soient fixés et qu'ils soient revus tous les trois ans à la hausse.
7.6	Mettre en place une garantie publique pour soutenir le financement participatif.	Ecolo propose d'apporter une garantie publique (analyse du projet en terme de viabilité financière mais également des externalités par les administrations régionales ou les organismes d'intérêt public (OIP) de financement) sur certains projets proposés par les plateformes de <i>crowdfunding</i> et <i>crowdlending</i> . Il s'agit, en réduisant ainsi les asymétries d'informations entre les entrepreneurs et les citoyens, de sécuriser l'investissement et d'ainsi encourager la mobilisation d'épargne locale. Des partenariats seront conclus entre les pouvoirs publics et les plateformes qui le souhaitent.
7.7	Créer un prêt Proxi en Région bruxelloise sur le modèle wallon pour favoriser le financement par l'épargne des ménages des entrepreneurs qui osent et se développent.	Il est nécessaire de mobiliser l'épargne privée avec les PME via la mise en place rapide d'un incitant fiscal au prêt privé. Des dispositifs similaires existent aux Pays-Bas, en Flandre, mais aussi en Wallonie, grâce à l'initiative d'Ecolo.
7.8	Soutenir et financer un réseau de fablabs dans les villes et les communes.	Comme le montre la dynamique des « Fabcities », engagée par Barcelone et Paris, les fablabs ne sont ni une fin en soi, ni une solution technologique. Ce sont des espaces d'expérimentation, de création, de fabrication ouverts qui ont le potentiel d'être les moteurs de nouveaux écosystèmes de production locale. Ils interviennent dans une dynamique d'actions citoyennes, entrepreneuriales et d'ambitions publiques portant sur l'économie circulaire, la mobilité, l'énergie, l'alimentation... Combinés aux <i>repair</i> cafés, aux initiatives d'agriculture urbaine et de circuits courts, aux coopératives citoyennes de production... ils peuvent donner corps à de nouveaux modèles de production et un artisanat 2.0 relocalisés et appropriés par les citoyens. Ecolo veut soutenir la création et le financement d'un réseau de fablabs, micro-usines ou <i>makerspaces</i> dans l'ensemble des villes et communes, dans une logique « <i>bottom-up</i> » pour autant qu'ils respectent les principes d'ouverture, de durabilité et d'accès inclusifs.
7.9	Subsidier les entreprises pour la réalisation d'un audit « Ressources & Énergie » afin d'optimiser les consommations d'énergie et de ressources.	Ecolo veut subventionner la visite d'auditeurs « ressources » chez les entrepreneurs pour identifier les pistes d'amélioration du point de vue de la consommation en ressources et des économies d'énergie et envisager les meilleures formules de soutien financier des changements à réaliser. Selon le SPF économie, une étude relève que le coût des matières premières représente 43% à 45% des coûts de production des PME allemandes et qu'une utilisation plus efficace permettrait des économies de l'ordre de 20%. Pour encourager davantage les entreprises à franchir le pas, et parce qu'il s'agit de compétences régionales, nous voulons que la SOWALFIN pour le côté wallon amplifie son programme Easy Green et que Finance.brussels en partenariat avec Bruxelles-Environnement développe un produit de financement pour des investissements « verts ». Chaque entreprise doit pouvoir bénéficier du passage d'un auditeur « ressources-énergie ».

7.10	Mettre en place une fiscalité modulable en fonction des impacts sociaux et environnementaux des entreprises.	<p>Il s'agit de (ré-)ouvrir le débat sur une fiscalité différenciée par rapport aux impacts réels des entreprises et au coût total, que représentent les externalités de celles-ci, pour la collectivité. L'objectif serait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'ajuster la fiscalité des entreprises en fonction des efforts réalisés pour réduire les coûts réels de l'État (Ex: CT: collecte-traitement de déchets réduits par l'écoconception, MT: augmentation de la qualité de l'air par une refonte complète de processus de production, LT: réduction du coût de traitement de la dépollution des sols) ; • d'intervenir dans la compétitivité des entreprises en les rendant plus durables, plus performantes et plus résilientes.
7.11	Réhabiliter les friches industrielles comme espaces prioritaires pour la création de nouvelles activités économiques.	<p>La réhabilitation des friches industrielles est une action qui a des conséquences positives pour une ville ou commune d'un point de vue économique, mais aussi environnemental et social. Pour s'en assurer, tout projet de réhabilitation doit répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sécurité et l'optimisation économique, par exemple, en réservant les terrains accessibles par voie d'eau et par rail aux entreprises qui exploitent pleinement le potentiel de ces modes de transport ; • l'intégrité écologique notamment en consacrant des zones spécifiquement dédiées à des projets d'écologie industrielle. La complémentarité des entreprises sera ainsi assurée en cartographiant les flux de matières des entreprises. Il faudra s'assurer que le sol des friches industrielles soit dépollué et les eaux souterraines décontaminées ; • la qualité de vie notamment en s'assurant que le projet s'ancre dans son territoire et qu'il constitue une réponse à des besoins notamment collectifs. La mixité est en ce sens une réponse ; • la participation des citoyens à la prise de décision.

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 8.

FICHE EMPLOI - TRAVAIL - REVENUS

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Le Gouvernement MR-NVA a misé sur la compression des salaires, des réductions de cotisations non conditionnées à la création d'emploi, une flexibilisation accrue des contrats de travail et un retour de la croissance. Pourtant, année après année, ces recettes ont démontré une efficacité très relative au regard de leur coût social et budgétaire très élevé.

Derrière le discours triomphaliste de la majorité fédérale sur la création d'emplois et la diminution du chômage, se cache une dégradation de la qualité de l'emploi. Les indicateurs sont extrêmement préoccupants : augmentation du nombre de burn out et de travailleurs dépendant du système maladie-invalidité (moins de chômeurs, mais plus de malades de longue durée...) et d'accidents de travail ; augmentation du travail temporaire et intérimaire (contrats journaliers) ; persistance du déséquilibre salarial entre femmes et hommes et multiplication des sous-statuts (flexi-jobs, travailleurs associatifs,...).

Enfin, la relation à l'emploi et les types de parcours professionnels sont en train d'évoluer fortement. Concrètement, le contrat salarié à durée indéterminée (CDI), chez le même employeur durant toute une carrière, n'est petit à petit plus le modèle de référence ni la première ambition des jeunes se lançant sur le marché du travail. En effet, non seulement le nombre d'indépendants augmente sans cesse (1.087.763 en 2017, +2,8% par rapport à 2016), mais les situations évoluent tout au long d'une carrière en fonction des différentes phases de la vie et des transitions professionnelles (salarié, indépendant, indépendant complémentaire, temps partiel choisi, etc.). Simultanément, les nouveaux modèles économiques, liés aux plateformes numériques, intensifient cette évolution et nécessitent une réponse législative appropriée garantissant les droits de chacun.

Ces évolutions ont rendu notre dispositif de protection sociale plus indispensable que jamais. Pourtant, celui-ci est mis sous pression par le gouvernement MR-NVA (conditionnalité accrue, contrôles, réformes de l'allocation d'insertion, renforcement de la dégressivité des allocations, etc.). Les principes de la protection sociale tels qu'ils ont été conçus historiquement restent importants et efficaces pour une société solidaire et doivent dès lors être défendus. La mise en œuvre de ces principes doit cependant évoluer quant au mode de financement de la protection sociale et son rapport à l'individu.

INFOS CLÉS À SAVOIR

- La Belgique est un des États européens qui a le moins profité de la reprise économique ces dernières années et dont le taux d'emploi a le moins progressé : il est à la 24^e place au sein des pays de l'UE (seuls la Croatie, l'Italie, l'Espagne, et la Grèce font moins bien) alors qu'il y a 4 ans, nous étions à la 18^e place. Et l'objectif de 73,2% que s'est fixée la Belgique dans le cadre de la stratégie Europe 2020 ne sera pas atteint. Si le taux d'emploi (68,5%) s'est amélioré en Belgique, c'est à un coût très élevé par emploi créé (74.760 € par emploi¹) mais aussi en conséquence du nombre d'exclusions du chômage et de l'augmentation du nombre de malades de longue durée (+ 60.737 invalides rien qu'entre 2014 et 2017, soit +17,7%).

- Nous constatons une baisse de la qualité des emplois, souvent à temps partiel (en 2017, 31,7% des personnes avaient un emploi à temps partiel contre 26,5% en 2014) ou trop rarement à durée indéterminée (en 2017, 44,4% des salariés avaient un contrat à durée limitée contre 32,1% en 2014²) et peu orientés vers les secteurs du futur³.

- Dans un contexte de flexibilisation du marché du travail et de restriction des dispositifs d'aménagement de fin de carrière, un nombre grandissant de travailleuses et de travailleurs en Belgique sont victimes d'un burn out (parmi les nouveaux invalides, 29.315 le sont pour une cause 'psychique', augmentant de +26% de 2014 à 2017). En 2017, pour la première fois, l'enveloppe totale dévolue aux indemnités IINAMI (incapacité, invalidité et congé de maternité) a dépassé celle du chômage.

3 CHIFFRES À RETENIR

Nombre de demandeurs d'emploi en Belgique	Le nombre de chômeurs complets indemnisés diminue à un rythme important ces dernières années (-23% entre 2014 et 2017, passant de 633.361 à 487.291) mais si l'on prend l'ensemble des demandeurs d'emploi inoccupés, la diminution est moins spectaculaire (passant de 597.774 en 2014 à 525.389 en 2017). Ce chiffre est plus intéressant puisqu'il mesure le nombre de personnes effectivement inscrites comme demandeurs d'emploi, qu'elles soient indemnisées ou non.
RIS et jeunes	Les jeunes (18-24 ans) constituent aujourd'hui un tiers des bénéficiaires du RIS alors qu'ils ne représentent que 10 % de la population belge ⁴ et près de 15 % des bénéficiaires du RIS sont étudiants. Ce pourcentage est en constante augmentation. En 2017, dans les grandes villes wallonnes, 8,1% de la population ont bénéficié au moins une fois d'un RIS ; c'est le cas de presque un jeune sur cinq de 18 à 24 ans.

1. Calcul CGLSB, voir BNB, Incidence macroéconomique et budgétaire du scénario du taxshift révisé, 2017.

2. Eurostat, Enquête sur les forces de travail.

3. Calcul CGLSB, voir BNB, Incidence macroéconomique et budgétaire du scénario du taxshift révisé, 2017.

4. SPP Intégration sociale, *Bulletin statistique*, n°21, juillet 2018.

Taux d'emploi	<p>Le taux d'emploi varie selon les différents groupes de la population ; l'ampleur de certains écarts est particulièrement importante en Belgique⁵ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les femmes ont un taux d'emploi d'environ 10% inférieur aux hommes et la tendance ne s'inverse pas (2017 : 63,6 contre 73,4%) ; • les jeunes de 15 à 24 ans (22,7%) et les personnes âgées de 55 ans et + (48,3% en 2017), malgré une amélioration, ont également un taux d'emploi très inférieur à la moyenne ; • en comparaison internationale, la Belgique présente le taux d'emploi le plus faible en 2017 (50%) pour les immigrés non-UE mais également le troisième écart de taux d'emploi par rapport aux natifs le plus élevé⁶ ; • le taux d'emploi des personnes faiblement éduquées, déjà très faible, a encore diminué, passant de 46,6% en 2014 à 45,9% en 2017 (rappel : taux d'emploi des personnes fortement éduquées : 82,2%).
---------------	---

PROPOSITIONS

8.1	Mettre en place un revenu de base pour les 18-26 ans comme premier élément d'un 6e pilier à créer dans la sécurité sociale.	Ecolo propose un revenu de base pour les 18-26 ans. Le montant du revenu de base est fixé à 460 € (soit le montant maximum des allocations familiales + le montant de crédit d'impôt pour enfants à charge). Le revenu de base est accordé de manière inconditionnelle et constitue donc un droit personnel inaliénable, quels que soient les choix de vie privé. Il vise à garantir aux jeunes non seulement le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine, mais également le libre choix de leurs études et leurs orientations professionnelles. Il remplace les allocations familiales (pour les plus de 18 ans) et le crédit d'impôt pour enfant à charge.
8.2	Instaurer la semaine de 4 jours sur base volontaire.	Sur base volontaire, une entreprise ou un secteur peut passer à 32h par semaine, réparties sur 4 jours, avec embauche compensatoire. Le surcoût pour l'employeur est compensé par une diminution des cotisations sociales, elle-même compensée pour l'État par l'économie réalisée sur les allocations de chômage. En répartissant le travail sur un nombre plus important de personnes, on réduit à la fois le chômage structurel et le burnout. Cela permet de libérer du temps pour sa sphère personnelle (famille, militance, loisirs), et cela rééquilibre les rapports de négociation entre travailleurs et employeurs. Le principe est une répartition de 4 jours sur la semaine, mais d'autres modalités peuvent être négociées collectivement, par entreprise ou par secteur (par exemple : 5 jours les mois de rush, 3 jours les mois plus calmes ; 5 jours toute l'année, mais augmentation du nombre de jours de congé).

5. Source ; Eurostat, Enquête sur les forces de travail.

6. Conseil supérieur de l'emploi, « Les immigrés nés hors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique », 2018, p.49.

8.3	Développer les « emplois tandem » : dispositif de transition progressive vers la pension par une diminution du temps de travail des plus âgés au bénéfice de travailleurs débutants.	Grâce au plan Tandem, les travailleurs de plus de 55 ans pourraient choisir de diminuer leur temps de travail, tout en conservant l'entièreté de leurs droits sociaux et une bonne partie de leur salaire. Pour la partie de contrat abandonné, un travailleur jeune serait engagé et pourrait bénéficier d'un tutorat par le travailleur âgé. Le financement du système serait notamment assuré par une activation des allocations de chômage du travailleur jeune mis à l'emploi.
8.4	Créer un droit à une 2e chance pour les salariés et indépendants qui décident d'arrêter leur activité.	Afin de favoriser la mobilité professionnelle, l'entrepreneuriat et la santé des travailleurs, nous proposons un droit à la 2e chance pour les salariés et les indépendants, en élargissant le droit passerelle pour ces derniers et en permettant à un employé de démissionner et d'accéder aux allocations de chômage, avec un maximum de 3 fois au cours d'une carrière. Ce système doit être mis en place en collaboration avec les structures publiques d'accompagnement (Actiris, Forem et VDAB) afin que les employés concernés puissent réorienter au mieux leur parcours professionnel.
8.5	Mettre en place le cadre légal et le financement adéquat pour développer l'approche « territoire zéro chômeur de longue durée » sur des territoires volontaires (minimum 10 expériences pilotes).	Le Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, TZCLD, est un projet qui renouvelle les pratiques de lutte contre le chômage. Il s'agit, sur un territoire donné, de créer un partenariat entre institutions publiques, entreprises et citoyens, afin d'offrir un emploi à tout demandeur d'emploi qui le souhaite, sur base de ses compétences et envies. Celui-ci exerce une activité qui répond à un besoin de la collectivité, des habitants ou des entreprises, non rencontré jusqu'alors et qui n'entre pas en concurrence avec des activités existantes. Ces emplois sont financés en partie par la rémunération des prestations effectuées et en partie par les allocations de chômage versées auparavant à l'employé concerné.
8.6	Assurer à tout travailleur un droit individuel à la formation qui lui garantit 5 jours formation/an minimum.	Pour lutter contre le retard de la Belgique en matière de formation continue des travailleurs et contre la répartition très inégale de ces formations (les travailleurs âgés et les travailleurs peu qualifiés y ont moins accès), nous voulons garantir un droit individuel à 5 jours de formation par an. Dans une économie de la connaissance, la formation, accessible à tous, est une condition essentielle pour s'intégrer durablement sur le marché du travail et répondre aux défis du futur, particulièrement pour ce qui est de la transition écologique et de la numérisation.
8.7	Étendre le système des crédits-temps pour revenir à la situation d'avant 2015 : crédit-temps fin de carrière à 55 ans et retour des allocations pour le crédit-temps sans motif.	Le crédit-temps permet de partager le travail entre ceux qui ont besoin de souffler et ceux qui ne travaillent pas. Il permet également de gérer de façon souple divers événements au cours d'une vie (s'occuper de sa famille, lancer une activité, reprendre une formation, des études,...), dans une société où les parcours sont de plus en plus variés et de moins en moins linéaires.
8.8	Orienter les réductions de cotisations sur les plus bas salaires (cotisations tendant à 0% au niveau du salaire minimum).	Ecolo propose d'introduire un crédit d'impôt sur les bas salaires (augmenter la différence brut-net et donc le salaire poche des bas revenus sans augmenter le salaire minimum) et une réorientation des réductions de cotisation sur les plus bas salaires (0% au niveau du salaire minimum).

8.9	Réglementer l'utilisation des aides publiques en les dirigeant vers les entreprises qui en ont réellement besoin et les conditionner à des critères d'octroi (création d'emplois, non délocalisation...).	Chaque année, 13 milliards € d'aides publiques sont octroyées aux entreprises, grandes et petites, mais certaines de ces aides constituent un effet d'aubaine et n'ont pour effet que d'augmenter les profits. Il faut que ces aides soient dirigées vers les entreprises qui en ont réellement besoin pour maintenir l'emploi ou pour recruter. En cas de délocalisation ou licenciement alors que l'entreprise fait des bénéfices, il sera nécessaire de rembourser les aides perçues.
8.10	Réorienter progressivement certains des moyens dévolus actuellement au contrôle (à la "chasse") des chômeurs et renforcer l'offre de formations, en particulier auprès des publics les plus éloignés de l'emploi et des jeunes, et augmenter les incitants pour les stagiaires et maîtres de stage.	Un minimum de moyens de contrôle est nécessaire afin d'éviter certaines fraudes, notamment le travail au noir. Par contre, les moyens importants dévolus actuellement à la chasse aux chômeurs, qui vise à sanctionner ou exclure ceux qui ne chercheraient pas assez « activement » un emploi souvent inexistant, sont gaspillés inutilement, voire de façon contre productive. Ce sont les publics les plus fragilisés, qui doivent gérer la misère au jour le jour, qui en font majoritairement les frais. Comme alternative à cette politique coûteuse et inefficace, nous proposons d'augmenter l'offre de formations, et de majorer les rémunérations de ces formations, en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les jeunes.
8.11	Lutter contre la concurrence sociale grâce à un Pilier Européen des Droits Sociaux et une directive créant les conditions d'un revenu minimum décent dans chaque État membre.	<p>Fin 2017, le Socle européen des droits sociaux fut proclamé. Il s'agit d'un texte reprenant 20 grands principes sociaux en matière d'égalité des chances, de salaires, d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, etc. Mais, ces principes ne sont pas contraignants. Nous voulons changer cela en intégrant le Socle dans le processus du Semestre européen dont l'objectif est de coordonner et mettre en œuvre les politiques budgétaires et économiques et dans une moindre mesure, sociales.</p> <p>Concrètement, nous voulons que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'UE adopte une directive imposant le relèvement des revenus minimums dans les États membres au moins au niveau de leur seuil de pauvreté (qui varie en fonction des États membres), celui-ci correspondant à 60% du revenu équivalent médian ; • la concrétisation d'un objectif à court terme de réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2025⁷, avec une attention particulière à la pauvreté infantile, le but ultime étant l'éradication de la pauvreté ; • le renforcement de la lutte contre les discriminations directes et indirectes qui mettent à mal l'égalité de genre au niveau de l'accès au travail, des conditions du travail, de l'accès aux différentes fonctions et du salaire ; • la mise en place d'une plus large coordination entre les services d'inspection sociale de chaque État membre ainsi qu'un renforcement des contrôles sur le terrain (création d'une « autorité européenne des marchés du travail ») ; • au-delà de la lutte contre le dumping fiscal, ce processus d'harmonisation doit permettre une meilleure mobilité des travailleurs, par le fait qu'elle rendrait les droits à la sécurité sociale plus aisément comparables et portables d'un pays à l'autre.

7. La Belgique s'est engagée à réduire de 380 000 unités le nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, d'ici 2020 (par rapport à une année de référence 2008 : 2 194.000 personnes) mais reste bien loin de cet objectif.

8.12	<p>Corriger la loi de '96 sur la compétitivité pour redonner des marges de négociation salariale aux travailleurs, pour rétablir le caractère indicatif de la norme salariale et pour prendre en compte des facteurs de compétitivité autres que le salaire dans la comparaison avec les pays voisins.</p>	<p>La loi de '96 sur la compétitivité des entreprises prévoit que la marge de négociation soit fixée tous les deux ans. Or, premier élément, le calcul même de cette marge pose question, et devrait être amélioré, notamment en intégrant les subventions salariales, ou complété par d'autres facteurs de la compétitivité (coût de l'énergie, formation...). Et second élément, comme cette marge est une limite qu'il est interdit de dépasser (elle a même été de 0% plusieurs années de suite), cette loi a donc pour conséquence que même dans les secteurs qui sont bénéficiaires, et là où le rapport de force permettrait de négocier le salaire brut, ces bénéficiaires ne peuvent pas être redistribués par des augmentations de salaire au-delà de la (très faible) marge salariale. Cela amène parfois les représentants des travailleurs à négocier des augmentations de pouvoir d'achat sous d'autres formes, qui elles sont moins ou non soumises aux cotisations, ne contribuant donc que peu ou pas au financement de la sécurité sociale. Un non-sens donc.</p>
8.13	<p>Garantir le financement de la protection sociale (sécurité sociale et CPAS) en faisant contribuer tous les types de revenus.</p>	<p>En Belgique, la sécurité sociale constitue le cœur de la protection sociale. Il convient donc de la financer adéquatement. C'est à l'État à suppléer à hauteur des besoins et non à la sécurité sociale de s'adapter à ce qui est disponible : la sécurité sociale est un droit acquis, ce n'est pas une variable d'ajustement. Actuellement, la sécurité sociale est principalement financée par les cotisations sociales prélevées sur le travail : celles-ci assurent 62% de ses recettes. Le transfert de recettes fiscales opéré par le financement alternatif (recettes TVA, notamment) vient en complément. La troisième source de financement de la sécurité sociale provient de subventions de l'État fédéral. Parmi ces subventions figure « une dotation d'équilibre de la sécurité sociale » dont le montant est fixé chaque année et qui a pour objectif d'assurer l'équilibre financier de la sécurité sociale.</p> <p>Pour Ecolo, le financement de la sécurité sociale doit donc être revu plus largement, afin de consolider son assise, le rendre plus diversifié et plus équitable et s'assurer que son évolution spontanée soit au moins aussi rapide que celle du PIB. Ecolo propose donc d'alléger la pression fiscale sur le travail, particulièrement le travail peu qualifié, en supprimant les cotisations socialement injustes et en les remplaçant par une Cotisation Sociale Rééquilibrée (CSR). Mis à part pour les plus bas revenus qui seraient exemptés de cette cotisation, ce rééquilibrage viserait l'ensemble des revenus, y compris ceux des capitaux. Retenir une base large permet d'avoir un taux d'imposition plus bas tout en préservant le volume de recettes nécessaire au bon fonctionnement du système.</p>
8.14	<p>Garantir aux travailleurs de « l'économie de plateforme » un statut qui leur assure protection sociale et un salaire minimum décent</p>	<p>Les nouvelles plateformes numériques (Deliveroo, Uber,...) peuvent représenter des opportunités de création d'emplois, mais ne doivent pas conduire à des dérives en termes de protection sociale et de conditions de vie décentes. Les travailleurs de ces plateformes doivent bénéficier d'un statut qui leur assure un accès à la sécurité sociale, et avoir droit (au moins) au salaire minimum légal.</p>
8.15	<p>Identifier des besoins de formation générés par les transitions écologiques et numériques et mise en place de ces formations dans le cadre de plans sectoriels.</p>	<p>De nombreux métiers, que l'on peut qualifier de « métiers du futur », sont apparus durant ces dernières années, et d'autres encore vont se développer, dans une société et une économie qui tend vers le zéro carbone en 2050, et où le numérique prend de plus en plus de place. L'offre de formation doit être adaptée à ces changements, et les besoins et nécessités de reconversion doivent être identifiés et anticipés les plus en amont possible pour chaque secteur concerné.</p>

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 9.

ECONOMIE - FISCALITÉ - FINANCE - MONNAIE

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Il n'est plus possible de renvoyer à plus tard la prise en compte des exigences écologiques et de parier sur l'idée que la croissance économique résorbera spontanément les inégalités. Nous ne pouvons pas attendre d'avoir le plein emploi, une croissance forte et des surplus budgétaires pour nous préoccuper d'écologie. Une profonde reconversion de nos modes de consommation et de production est nécessaire.

Parvenir à une économie respectueuse de l'environnement, des limites de notre planète et de ses habitants exige de la clairvoyance, de l'audace et de l'innovation pour rompre avec les pratiques anciennes et en proposer de nouvelles en phase avec la transition indispensable. Une évolution de nos actuels modes de consommation et de production est en cours à petite échelle mais doit encore s'étendre. Il s'agit aujourd'hui de soutenir chaque citoyen ou entreprise engagés dans cette transformation. Ecolo entend ainsi encourager une économie ancrée dans nos territoires, qui évite les gaspillages de ressources et qui assure une juste répartition de la valeur créée afin de permettre à chacun de développer son projet de manière autonome et émancipatrice. De nombreux outils sont nécessaires afin de mettre en œuvre ce redéploiement de l'économie et notamment les outils fiscaux, financiers et monétaires.

Le système fiscal belge se caractérise par des taux élevés et une base taxable étroite (l'inverse de ce que recommande la littérature académique). Ces taux élevés s'accompagnent de nombreuses réductions (niches) fiscales que ce soit pour l'IPP, l'Isoc ou la TVA qui introduisent des distorsions, des inégalités entre contribuables, des pertes d'efficacité et bénéficient souvent aux contribuables les plus aisés. Le nombre élevé de ces exceptions et exemptions augmentent les possibilités d'évasion fiscale, de planification fiscale agressive et rendent le système coûteux et inefficace. De plus, la fiscalité globale est peu progressive (équité verticale - on est vite au taux maximum) et peu équitable entre les différents types de contribuables (équité horizontale - deux personnes avec le même revenu ne paient pas le même impôt). Les différents revenus ne sont pas taxés au même taux, les contribuables ne sont pas égaux devant l'impôt et les épaules les plus larges ne fournissent pas toujours les efforts les plus importants. Enfin, la fiscalité en Belgique n'est que trop rarement incitative. Elle n'encourage pas (et ne récompense pas) les comportements bénéfiques et ne décourage pas (et ne pénalise pas) la spéculation, la pollution, etc. La Belgique se situe dans les dernières places des pays de l'Union européenne en

terme d'importance des recettes de la fiscalité environnementale en pourcentage du PIB. La pollution est sous-taxée alors qu'elle est nocive, tandis que le travail est surtaxé alors qu'il est bénéfique pour la collectivité.

La crise financière a exposé au grand jour les dérives d'un système financier livré à lui-même. En dégénéralant en crise économique et sociale, elle a également mis en lumière le potentiel destructeur d'une dérégulation généralisée des marchés. Aujourd'hui, si des mesures ont permis certaines améliorations, beaucoup d'annonces sont restées sans effets. Le chemin vers la remise en ordre de la finance est encore long et reste parsemé d'embûches ; les résistances au changement sont importantes. Le succès d'une telle entreprise dépendra, non seulement, d'un volontarisme politique sans faille, mais également d'une forte pression citoyenne et médiatique. La conjonction de ces trois éléments est indispensable pour contrecarrer le lobbying incessant de l'industrie financière. En outre, il conviendra de veiller à ce que les solutions envisagées soient articulées entre le niveau européen et le niveau national. La crise actuelle montre clairement qu'une coopération renforcée entre les États membres est nécessaire. Toutefois, l'importance de solutions à mettre en œuvre à l'échelle européenne ne peut servir de prétexte pour ne pas prendre les mesures qui peuvent l'être au niveau national, à commencer par les établissements bancaires à participation publique. Plus que jamais, il convient d'appliquer le principe de subsidiarité de manière judicieuse.

Notre système monétaire est une institution centrale de notre société au même titre que la sécurité sociale ou l'enseignement et comme eux, il possède des règles spécifiques qui nous affectent tous les jours de notre vie. Par exemple, la hausse ou la baisse des taux d'intérêt qui alourdit ou allège notre épargne et nos emprunts ou encore le taux d'inflation qui décide de l'indexation des salaires, des loyers, des pensions. Rien de tout cela n'est neutre sur notre vie. La monnaie est au cœur de nos échanges quotidiens, marchands et non-marchands. Elle est à l'image du sang qui circule dans notre corps, inondant les organes pour en assurer leur survie et condamnant à mort chaque organe qui en manque. Le système crée des déséquilibres sociaux (transferts net des contribuables vers les détenteurs de la dette publique), économiques et financiers (excès de crédits, bulles, crises financières), écologiques (les charges d'intérêts induisent une perpétuelle obligation de croissance économique) et démocratiques (décisions d'investissements sur base du seul critère de rentabilité financière). Il est important de revoir les règles de notre système monétaire pour le mettre au service de la transition écologique et de la cohésion sociale. Les réformes monétaires que nous désirons mener doivent favoriser un développement économique encadré dans les contraintes environnementales, doivent favoriser la stabilité économique et financière, le bien commun et le service au public tout en contenant l'inflation et les taux d'intérêt. Elles doivent contribuer à éviter la concentration des richesses, notamment par l'accumulation d'intérêts.

INFOS CLÉS À SAVOIR

La pression fiscale (part des recettes fiscale en % du PIB) est particulièrement importante en Belgique. Les recettes fiscales représentent près de 200 milliards € (47,3% du PIB), soit la deuxième place en Europe derrière la France et significativement plus que la moyenne européenne (40,2%). Attention cependant, un pays dans lequel on paie beaucoup d'impôts n'est pas nécessairement moins efficace (au contraire). L'impôt est légitime s'il est juste et si la dépense publique est

efficace. Ainsi par exemple, la fiscalité est plus faible aux États-Unis mais les coûts de l'éducation ou des soins de santé sont très élevés sans nécessairement être de meilleure qualité. Les recettes fiscales représentent environ 95% des recettes de l'État, ce qui permet de financer les politiques publiques et de lutter contre les inégalités, il faut « relégitimer » l'impôt qui est un choix de société.

En Belgique la fiscalité au sens large (avec les cotisations sociales) repose très fortement sur le travail (100 milliards € de recettes) qui représente près de 25% du PIB soit la 5e place au niveau de l'UE. Nous nous plaçons par contre en 23e place en ce qui concerne la fiscalité sur la consommation et en 21e place pour la fiscalité environnementale. Le poids de la fiscalité sur le patrimoine est variable, il existe de grandes différences au niveau fiscal en fonction du type de capital. Certains actifs sont très fortement taxés (comme l'achat d'une maison) et d'autres complètement exemptés (comme les plus-values sur actions) voir fortement subsidiés (comme les voitures de société). Il est temps de revoir ces priorités, prélever des recettes sur ce qui est nocif et encourager les bons comportements.

La Belgique est l'un des pays d'Europe où la fraude fiscale en part du PIB est la plus élevée. Même si ce montant est, par définition, difficile à évaluer, plusieurs études sur le sujet arrivent à cette conclusion. Ainsi, selon différentes études universitaires ou évaluations internationales, la fraude fiscale représenterait un manque à gagner de près de 20 milliards € par an pour les finances publiques. Pourtant, contrairement à ce qu'on pense parfois, la fraude fiscale n'est pas une fatalité, des solutions existent pour la combattre et il suffit de les mettre en œuvre.

4 CHIFFRES À RETENIR

La fraude fiscale représente un manque à gagner de près de 20 milliards € par an pour les finances publiques.

Si la part des recettes fiscales environnementales augmentait au niveau du Danemark (soit à 4% du PIB plutôt que 2,2%) cela permettrait de dégager plus de 7 milliards € (pour des politiques d'isolation des bâtiments ou de développement des transports en commun).

Les 10% des Belges les plus riches ont un patrimoine de plus de 1.000 milliards €, soit presque autant que celui des 90% restants.

Aujourd'hui en Belgique, plus de 10% du PIB est consacré au paiement des intérêts sur la dette privée et publique, 10% des impôts ne servent qu'à payer les intérêts de la dette publique. Les intérêts sur la dette publique engendrent une société duale dans laquelle les revenus de la dette se concentrent dans les mains des détenteurs des capitaux et des actionnaires des banques alors que le paiement des intérêts repose sur les contribuables. Il y a un transfert net des contribuables vers les détenteurs de la dette publique.

PROPOSITIONS

9.1	Appliquer une fiscalité similaire et progressive aux revenus du travail et aux revenus mobiliers, (globalisation des revenus).	Actuellement, les revenus issus du travail sont plus fortement soumis à contribution que les revenus issus de dividendes, d'investissements financiers et d'intérêts, autrement dit les revenus du capital. Car ces derniers sont taxés distinctement et à la source, via le précompte mobilier. Alors que les revenus du travail sont taxés à l'impôt des personnes physiques selon une échelle progressive, les autres types de revenus sont taxés de manière forfaitaire (non progressive) et à des taux systématiquement plus bas. La globalisation des revenus d'un point de vue fiscal permettra de rééquilibrer l'imposition entre les revenus du travail et du capital pour qu'un euro de salaire ne soit pas plus imposé qu'un euro de revenu financier et pour donc diminuer la fiscalité sur le travail tout en préservant les recettes publiques.
9.2	Réformer globalement l'IPP afin de le rendre plus juste, plus simple plus efficace et plus progressif, notamment par l'introduction d'un crédit d'impôt et une meilleure progressivité des taux.	<p>Les moyens dégagés par la globalisation des revenus vont permettre une plus grande progressivité de l'impôt des personnes physiques. Autrement dit, le fait de monter moins vite dans les taux lorsque le revenu augmente. Cela passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'instauration d'un crédit d'impôt pour les bas salaires ; • une progressivité plus forte des taux IPP : modification des tranches existantes (élargissement, suppression, nouvelles tranches) ; • une révision de certains avantages fiscaux : L'épargne-pension, les exonérations relatives aux revenus de remplacement et tous les avantages extralégaux, comme la voiture de société. Ces avantages doivent faire l'objet d'une évaluation. La plupart n'ont qu'un très faible effet macroéconomique mais perturbent fortement les décisions économiques. Il faut préserver certains avantages fiscaux, mais il faut les assortir d'objectifs clairs, les limiter dans le temps et les évaluer. Par exemple, pour favoriser les énergies durables ou améliorer l'efficacité énergétique. Mais il n'y a pas de raison de garder la voiture de société, qui devrait être taxée comme tous les autres avantages de toute nature, à sa valeur réelle pour le bénéficiaire. Le quotient conjugal doit également être réévalué pour avancer dans l'individualisation des droits fiscaux ; • la transformation des exonérations en crédit d'impôt : notamment pour enfant(s) à charge afin de simplifier le système et de permettre un remboursement intégral.

9.3	<p>Rendre les choix écologiques moins chers en augmentant la fiscalité sur les services et produits polluants, en supprimant les subsides dommageables, en appliquant le principe du pollueur-payeur et en abaissant la fiscalité sur les services produits écologiques.</p>	<p>La fiscalité doit permettre de rendre les choix nuisibles à la société moins désirables. Les comportements des agents économiques privés n'intègrent pas spontanément le coût des dommages qu'ils causent à l'environnement. La fiscalité environnementale fait partie de l'ensemble des mécanismes financiers incitant au changement comportemental des acteurs économiques, qu'ils soient producteurs, intermédiaires ou consommateurs, au travers par exemple d'une taxe sur les produits polluants, de dispositifs de tarification, de subventions, etc.</p> <p>Les outils de la fiscalité environnementale se composent à la fois de mesures incitatives positives (exonérations, déductions et réductions d'impôts et d'accises) ayant pour objet d'encourager les acteurs économiques à s'engager dans une démarche vertueuse, mais également de mesures d'internalisation des externalités négatives, consistant à faire peser sur le producteur et le consommateur des coûts actuellement payés par l'ensemble de la collectivité.</p> <p>Lors de l'instauration d'une taxe environnementale, il est toujours très important de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Informer à l'avance de l'introduction, avec une justification et un objectif annoncé dès le départ ;• Assurer une progressivité dans le temps à court, moyen et long termes ;• Accompagner la mesure, notamment en mettant en œuvre des alternatives et des compensations au moins pour les plus précaires ;• Encourager la capacité d'adaptation des acteurs, notamment au niveau des investissements. <p><u>Les mesures :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser la demande en rendant les choix écologiques moins chers (taxation des produits polluants, inclure dans le prix les externalités négatives) ;• Supprimer les subsides dommageables à l'environnement (ex : biocarburants, kérosène avion) ;• Augmenter la part des emballages consignés, dont les canettes de boissons ;• Abaisser les accises et la TVA sur des produits reconnus comme écologiques.
-----	--	--

<p>9.4</p>	<p>Instaurer au plan européen des droits sociaux et environnementaux par rapport aux marchandises et services importés, afin de rétablir une concurrence loyale, de favoriser les circuits économiques courts et d'exercer une pression sur l'amélioration des conditions sociales et environnementales de production.</p>	<p>Pour protéger notre économie et prémunir nos travailleurs des effets d'un marché mondial dérégulé, et conformément aux possibilités ouvertes par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de l'Union européenne (UE), Ecolo propose l'instauration de droits de douane sociaux et environnementaux au niveau européen à l'égard des biens et services produits dans des conditions sociales et environnementales problématiques au sein des pays émergents comme au sein des autres pays.</p> <p>Concrètement, les normes sociales fondamentales (telles que la liberté syndicale, la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'interdiction du travail forcé ou des enfants, l'égalité salariale femme-homme, etc.) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les normes environnementales découlant de l'Accord de Paris doivent constituer autant de références utiles pour réguler les échanges commerciaux avec les pays hors Europe et autant d'incitants pour ceux-ci à améliorer le bien-être de leur population. Les recettes fiscales perçues par l'Union européenne à titre de prélèvement de ces droits de douane seront principalement affectées au renforcement de la solidarité avec les pays du Sud et à la lutte contre le dérèglement climatique. Elles contribueront à la fois à rencontrer ces objectifs essentiels et au redéploiement de l'économie européenne.</p> <p>En aucun cas, il ne s'agit d'instaurer un protectionnisme aveugle. L'objectif poursuivi vise à lutter contre le dumping social et environnemental qui, tout en portant préjudice à la compétitivité de nos entreprises, bafoue les droits des travailleurs et épuise les ressources de certains pays qui exportent vers l'Europe.</p>
<p>9.5</p>	<p>Instaurer une cotisation de crise sur les patrimoines supérieurs à 1 million €, qui serait définie à hauteur de 1% à 1,5%, avec une exonération dans la base de calcul de l'habitation principale ainsi que des biens productifs utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.</p>	<p>Au niveau belge, en attente d'un dispositif européen, Ecolo propose d'instaurer une cotisation de crise sur les patrimoines supérieurs à 1 million €, qui seraient taxés à hauteur de 1% à 1,5%, avec une exonération dans la base de calcul de l'habitation principale ainsi que des biens productifs utilisés dans le cadre d'une activité professionnelle.</p>
<p>9.6</p>	<p>Lutter contre l'évasion fiscale des multinationales en étendant le reporting public pays par pays déjà imposé aux banques pour que toutes les multinationales déclarent les paramètres essentiels de leurs activités (dont chiffre d'affaires, profits, taxes payées, subsides reçus, personnes employées...) pour chaque pays où elles sont actives</p>	<p>Le reporting pays par pays oblige les multinationales à déclarer publiquement, dans chacune des juridictions fiscales où elles exercent des activités, le montant de leur chiffre d'affaires, leur bénéfice avant impôts, le nombre de leurs employés, ou encore les bénéfices provenant d'un traitement fiscal privilégié. L'idée étant que chacun.e puisse voir si ces entreprises paient des impôts là où se déroulent réellement leurs activités économiques ou si elles déplacent artificiellement leurs profits dans des juridictions où les taux d'imposition sont faibles afin d'éviter l'impôt. Cela permettra un meilleur contrôle fiscal et sociétal sur les multinationales.</p>

9.7	<p>Mettre en place un pacte finance-climat européen qui permet de financer la transition énergétique notamment via la création d'une banque du climat qui, bénéficiant de prêts de la BCE, pourrait octroyer des prêts à taux zéro à chaque pays pour financer leur transition écologique.</p>	<p>Sur le modèle de la proposition de « Pacte Finance-Climat » de Pierre Larouturrou, nous proposons de créer, via la Banque Européenne d'Investissement, une Banque du climat chargée de fournir aux États membres des financements qui seront intégralement utilisés pour la transition énergétique. Un Traité européen donnerait à chaque pays un droit de tirage correspondant à 2% de son PIB soit plus de 8 milliards € pour la Belgique.</p>
9.8	<p>Renforcer les mesures de régulation financière, en séparant de façon stricte les métiers bancaires, en interdisant les pratiques spéculatives, en améliorant leur transparence, et en favorisant l'émergence de banques plus petites, spécialisées et éthiques.</p>	<p>Pour Ecolo, il est essentiel qu'au cours de la prochaine législature un nouveau projet de réformes structurelles dans le secteur bancaire soit mis sur la table des négociations. Celui-ci devra viser l'établissement d'une séparation stricte entre banques de détail et banques d'investissement, en contraignant les banques universelles (qui regroupent tous les compartiments de la finance) à opter pour le statut, soit d'une banque de détail, soit d'une banque d'investissement.</p> <p>Dans cette optique, seules les banques disposant d'une licence « banque de détail » seraient autorisées à collecter des dépôts auprès des épargnants et à bénéficier de soutiens publics (garantie sur les dépôts et accès à la fenêtre d'escompte de la Banque Centrale). En contrepartie, elles devraient se consacrer au crédit et ne pourraient détenir des titres financiers que dans des proportions très limitées. À l'inverse, les banques optant pour la licence « banque d'investissement » seraient autorisées à exécuter des ordres sur les marchés pour le compte de clients ou pour compte propre, mais ne pourraient ni collecter des dépôts, ni bénéficier de lignes de crédit de banques de détail, ni compter sur les garanties ou l'intervention de l'État en cas de problème.</p> <p>Par ailleurs, les banques en général, et particulièrement celles de taille significative, investissent massivement dans le secteur des énergies fossiles tout en négligeant le domaine des énergies renouvelables.</p> <p>Afin que le secteur bancaire soit régi par les valeurs de durabilité, Ecolo est favorable aux mesures suivantes : (I) obliger les banques à rendre compte dans leur bilan des risques liés aux énergies fossiles, afin de garantir une transition ordonnée vers des investissements bénéfiques pour le climat ; (II) rendre obligatoire la sortie progressive des investissements dans le secteur des énergies fossiles ; (III) instaurer des « tests de résistance au risque carbone » destinés aux banques et aux autres intermédiaires financiers afin de déterminer quels sont les risques liés à de tels actifs délaissés, conformément à la recommandation formulée en 2016 par le comité européen du risque systémique (CERS) ; (IV) appliquer des surcharges de fonds propres spécifiques basées sur l'intensité en carbone des différentes expositions ou des limites d'exposition pour l'ensemble des investissements dans des actifs jugés hautement vulnérables à une transition soudaine vers une économie à faible intensité de carbone ; (V) favoriser et soutenir le développement de banques alternatives et éthiques.</p>

9.9	Maintenir la banque Belfius dans le giron public et la mettre au service de l'économie belge, de la transition écologique, des PME et des collectivités locales.	Écolo est favorable à ce que Belfius reste aux mains de l'autorité publique, dans la mesure où une telle disposition contribuerait à : (I) maintenir en Belgique des centres d'expertise et services stratégiques à l'économie belge, dont l'octroi de crédits aux pouvoirs publics et au secteur non-marchand ; (II) garantir le prix et la qualité des activités de financement de Belfius ; (III) stimuler les investissements dans les domaines du futur tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la mobilité, la recherche et le développement, l'innovation, la formation et la mutation démographique; (IV) développer le rôle de coordinateur de Belfius en matière d'investissements stratégiques en Belgique, tant entre les différentes autorités, du niveau local au niveau européen, qu'avec le secteur privé ; (V) exercer une fonction d'exemple dans le secteur financier, notamment en orientant les autres banques et institutions financières vers des choix moins spéculatifs et plus prudents et vers un horizon d'investissement à long terme ; (VI) préserver l'emploi dans le secteur financier en Belgique, dans la mesure où une privatisation de Belfius ouvrirait la porte à des restructurations difficiles.
9.10	Lutter réellement contre la fraude fiscale en renforçant les différents services du SPF, les dispositifs policiers et judiciaires et les mesures de sanction.	<p>Les principales mesures qui sont à prendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner plus de moyens (humains et matériels) à l'administration fiscale et à la justice ; remettre en place les outils efficaces qui ont fait leurs preuves ; • La mise en place d'un parquet spécialisé dans la criminalité financière et d'une cellule spécifique « grandes fortunes » au sein de l'Inspection Spéciale des Impôts ; • Le renforcement des moyens de la Cour d'Appel de Bruxelles et la désignation de juges financiers, spécialisés dans les dossiers de fraude fiscale ; • Le retrait d'agrément pour les banques qui favorisent l'évasion fiscale et la création d'un cadre juridique spécifique pour poursuivre les auteurs des montages fiscaux et leurs complices ; • L'instauration d'un registre public efficace des bénéficiaires de "trusts" et sociétés-écrans ; • Il est aussi urgent de criminaliser les auteurs des montages fiscaux. Il faut absolument un cadre juridique spécifique pour les poursuivre ; • Barrer la voie de la transaction pénale aux cas de fraude fiscale grave ; • Ne plus voir des gros dossiers être « classés sans suite » sous prétexte de petites erreurs de procédure ou de forme (jurisprudence Antigone) ; • La mise en œuvre des recommandations des commissions parlementaires contre la fraude fiscale et Panama non réalisées ; • Transposer de manière plus ambitieuse la directive européenne sur la lutte contre l'évasion fiscale (ATAD), ce qui implique notamment : (I) concernant les règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (SEC), d'adopter l'option la plus stricte pour intégrer les revenus d'une SEC à la base imposable de la société mère ; (II) concernant les règles en matière de limitation de la déductibilité des intérêts, de supprimer les exceptions qui en restreignent le champ d'application; (III) concernant l'instauration d'une clause anti-abus générale, d'harmoniser l'article 344 paragraphe 1, CIR 92 avec les dispositions relatives à l'article 6 de la directive ATAD.

9.11	<p>Transformer l'avantage fiscal de 20% pour accroître les investissements verts en un crédit d'impôt et pérenniser la mesure au-delà de 2019.</p>	<p>Afin de relancer l'investissement, nous proposons donc de permettre aux PME de déduire une partie de la valeur de leurs investissements de manière ciblée. Concrètement, les bénéfices et profits seront exonérés à concurrence de 20% de la valeur d'investissement ou de revient des immobilisations corporelles acquises à l'état neuf ou constituées à l'état neuf et des immobilisations incorporelles neuves, lorsque ces immobilisations sont affectées en Belgique à l'exercice de l'activité professionnelle. Cette exonération viendrait élargir la «déduction pour investissement» existante qui s'applique sur les investissements pour la recherche et le développement respectueux de l'environnement et les investissements économiseurs d'énergie sur les investissements effectués jusqu'au 31/12/2019. Nous souhaitons à la fois pérenniser la mesure au-delà de 2019 mais également élargir les investissements « verts » qui peuvent bénéficier de la déduction. Celle-ci ne serait toutefois pas valable pour les investissements obligatoires que les entreprises doivent réaliser pour respecter leurs engagements.</p> <p>En permettant d'augmenter la valeur de la déduction, la mesure permettrait donc aux entreprises de limiter leur bénéfice comptable et, par voie de conséquence, l'impôt sur le bénéfice correspondant. C'est une manière en fait d'abaisser le taux d'impôt sur les bénéfices à condition que les entreprises investissent. Pour le moment, la déduction est reportée sur les périodes imposables suivantes, sans limite de temps, en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices ou de profits. Le passage sous forme de crédit d'impôt permettrait aux entreprises d'en bénéficier au moment de l'investissement même si elles ne paient pas d'impôt durant une période.</p>
9.12	<p>Moderniser la fiscalité immobilière pour la rendre plus juste à travers la péréquation du revenu cadastral ou le remplacement de la base imposable.</p>	<p>Le revenu cadastral (RC) d'une propriété est estimé forfaitairement par l'administration du patrimoine spécifiquement afin d'évaluer la valeur d'un bien immobilier et l'impôt foncier correspondant. C'est donc l'outil idéal pour mesurer les actifs immobiliers détenus par un ménage. Malheureusement le RC présente des lacunes en terme de mise à jour.</p> <p>Une mise à jour (péréquation) du revenu cadastral des biens immobiliers est possible. Une péréquation classique (envoyer une armée de fonctionnaires réévaluer chaque parcelle du territoire) représente une entreprise énorme raison pour laquelle le RC n'a pas été revu depuis 1980. Cependant, avec la numérisation du registre du cadastre et la richesse des informations de l'administration compilées grâce aux partenariats noués avec les acteurs privés et les autres autorités publiques, les informations nécessaires pour une péréquation des valeurs immobilières sont déjà disponibles dans les bases de données du Département de l'Administration Générale de la Documentation du patrimoine. Par conséquent, une mise à jour de tous les RC peut être effectuée à très bas coût, sans envoyer de fonctionnaires sur le terrain.</p> <p>L'utilisation d'une autre base imposable que le revenu cadastral pour le calcul du précompte immobilier est également possible. Ecolo propose de moderniser la fiscalité immobilière, sans augmenter le prélèvement global actuel et en tenant compte de la capacité contributive de chacun, afin de rencontrer des objectifs : d'équité fiscale, d'amélioration d'accès financier au logement (locatif comme acquisitif), de diminution de la consommation d'énergie, d'amélioration de la qualité des logements anciens, de soutien à la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme. À terme, dans le cadre d'une réforme fiscale globale en Région et au Fédéral, cela passe sans doute par l'établissement de nouvelles bases imposables objectivées par le biais de collaborations Communes/Région/Administration fédérale.</p>

9.13	Harmoniser progressivement l'impôt des sociétés au niveau européen, en commençant par l'assiette commune consolidée et la fixation d'un taux plancher commun.	<p>La proposition d'ACCIS vise à harmoniser la base d'imposition pour l'impôt des sociétés. Plus précisément, elle prévoit qu'un groupe ne devra traiter qu'avec une seule administration fiscale pour le calcul de sa base d'imposition dans l'UE, et non plus avec les administrations de tous les États membres dans lesquels il est actif.</p> <p>Cette base d'imposition commune est ensuite répartie entre les différents États membres au moyen d'une formule dans laquelle la main-d'œuvre (masse salariale et nombre de salariés), les immobilisations et le chiffre d'affaires sont affectés d'une même pondération, ce qui doit permettre que les bénéficiaires soient imposés là où ils sont effectivement réalisés</p>
9.14	Favoriser l'émergence de monnaies complémentaires pour développer l'économie locale.	<p>Les monnaies locales, citoyennes et complémentaires ont pour objectif de favoriser et d'ancrer localement des activités économiques, des activités sociales ou culturelles qui, aujourd'hui, peinent à se structurer. Elles servent à développer les systèmes d'échanges locaux, les systèmes de crédit mutuel entre particuliers, entre entreprises et entre particuliers et entreprises sans passer par le paiement d'intérêts. Elles peuvent également prendre la forme de banques de temps permettant à chaque particulier d'avoir un compte-temps à partir duquel il peut donner et recevoir des services comptabilisés sur base des heures prestées et non sur base monétaire.</p> <p>En pratique, en concertation avec les acteurs déjà engagés à ce sujet, nous proposons de mettre en place un cadre légal qui favorisera l'émergence des monnaies locales et complémentaires, en s'abstenant de jouer le rôle d'opérateur.</p>
9.15	Orienter les placements des fonds de pension, de façon à favoriser les placements dans les secteurs économiques innovants et « durables » (économie sociale, nouvelles technologies vertes, économies d'énergie,...).	Le poids financier des fonds de pension dans l'économie est énorme, sans d'ailleurs que les futurs bénéficiaires s'en rendent toujours compte. Il s'agit d'un levier essentiel pour orienter les activités des entreprises dans lesquelles les fonds de pension investissent. Fixer des normes sociales et environnementales pour définir les secteurs et entreprises dans lesquels ces fonds investissent s'impose donc pour favoriser une économie durable.
9.16	Réformer la zone euro en la dotant d'une capacité budgétaire propre.	La zone euro demeurera incomplète aussi longtemps qu'elle ne reposera que sur le Pacte de Stabilité et de Croissance (qui doit être réformé pour favoriser les investissements indispensables à la transition écologique et juste) et la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE). Il lui manque en particulier une capacité budgétaire propre permettant d'affronter des chocs économiques qui toucheraient un ou plusieurs des États partageant la monnaie unique. Un tel outil permettrait d'éviter que ce choc se répercute sur l'ensemble de la zone par effet ricochet. Ce budget propre de la zone euro doit être suffisamment conséquent pour servir de rempart à de telles crises et ses règles (éligibilité, fonctionnement) conçues de manière à éviter que certains États membres mènent des politiques imprudentes pouvant conduire à de telles situations ou qu'une petite minorité d'États membres bloque l'utilisation de ce budget. Concrètement, ce budget pourrait prendre la forme d'un fonds de (ré)assurance chômage intervenant pour soulager les budgets des États membres dont les dépenses sociales peuvent rapidement augmenter en cas de crise et ou d'un fonds d'investissements d'avenir.

9.17	<p>Agir au niveau européen pour transformer en dette perpétuelle à taux zéro une partie de la dette des États membres de l'UE détenue par la BCE pour alléger la charge sur les budgets.</p>	<p>La Banque centrale européenne (BCE) détient un important stock de dette publique des États membres, dette qu'elle a rachetées aux banques commerciales afin de les refinancer après la crise de 2008. Ce stock peut être estimé à plus de 2.000 milliards €. Cette dette publique est donc détenue par un organisme public. Autrement dit, c'est une dette du secteur public sur lui-même.</p> <p>Afin d'alléger les budgets des États, de réduire la charge de la dette, de ne plus devoir se présenter devant les marchés financiers pour la refinancer, nous proposons qu'une partie de cette dette publique soit transformée en dette perpétuelle à taux zéro. Par conséquent, elle ne pourra plus être considérée comme dette publique et comptabilisée comme telle par les normes SEC2010.</p> <p>Cette mesure qui pourrait être aisément prise par la BCE ou par un Conseil des ministres européens des finances donnera un peu d'air aux budgets nationaux.</p>
9.18	<p>Initier une étude de synthèse sur la pertinence et les moyens de remplacer la Taxe sur la Valeur Ajoutée par une Taxe sur la Valeur Prélevée et faire évoluer la fiscalité sur la consommation pour favoriser une économie plus circulaire.</p>	<p>Si l'on souhaite encourager le passage d'une économie linéaire où on produit, on consomme et puis on jette à une économie circulaire où l'on crée plutôt que de produire, où l'on (ré)utilise plutôt que de consommer et où l'on recycle plutôt que de jeter, nous devons changer de modèle et une réforme de l'actuelle TVA semble être un outil particulièrement pertinent pour cela.</p> <p>Plusieurs modèles alternatifs peuvent être envisagés et notamment une taxe sur la valeur prélevée (augmenter la taxe lorsqu'on prélève des ressources - de la valeur donc - à la nature plutôt que lorsqu'on ajoute de la valeur au produit) mais aussi une TVA qui rende compte du véritable coût lié à la fabrication et la distribution d'un produit et qui permette d'internaliser les externalités sur base des possibilités de réparation, recyclage et cycle de vie des produits.</p> <p>Des réflexions concrètes et études académiques sur la transformation de la TVA existent déjà, nous souhaitons les approfondir et charger le Conseil Supérieur des Finances de mener une étude de synthèse opérationnelle sur le sujet.</p>

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 10.

ENSEIGNEMENT - EDUCATION

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Notre système éducatif va mal. Les réformes se suivent, mais n'améliorent en rien la situation. Les inégalités perdurent. Nombre d'élèves perdent le goût d'apprendre, nombre d'enseignants d'enseigner. De trop nombreux parents se sentent exclus, les directions sont surchargées. Ce ne sont pas les décrets techniques adoptés ces dernières années qui améliorent la situation. Un système complexe est mis en place. Un système que peu de gens comprennent vraiment et dont les conséquences donnent lieu à des catastrophes humaines. Le décret « titres et fonctions » en est un exemple. Alors que les directions croulent sous les démarches administratives pour recruter leurs professeur.e.s, la pénurie d'enseignant.e.s fait rage. En moyenne, les élèves sont privé.e.s d'enseignant.e.s deux heures par semaine.

Le Pacte se met en œuvre difficilement (les retards s'accumulent), et en tout cas loin des citoyens et de l'approbation des acteurs de terrain. La formation initiale des enseignants vient d'être votée mais sans garantie de son financement et surtout, sans concordance ni lien avec les réformes envisagées par le Pacte. Ces réformes sont pourtant faites pour améliorer notre système. De nombreuses études démontrent en effet que la clé pour améliorer un système éducatif est de renforcer la formation de ces enseignant.e.s et de revaloriser leur statut. Les deux auraient dû se penser et se construire en synergie. Ce ne fut pas le cas. On ne peut que le déplorer.

Le Pacte avance par ailleurs de nombreuses pistes pour lutter contre les inégalités scolaires et pour faire de tou.te.s les élèves des citoyen.ne.s critiques. Gratuité scolaire, renforcement de l'encadrement des plus petits (là où les inégalités s'ancrent de manière indélébile dans le parcours des enfants), fin du redoublement comme partie intégrante d'une stratégie de relégation des élèves les plus en difficulté vers les filières techniques, trop souvent considérées comme des voies de garage... On y trouve la possibilité pour tou.te.s de s'émanciper.

Au-delà de ces réformes déjà amorcées, c'est un changement de paradigme qui permettra à l'école et aux enseignant.e.s de trouver un nouveau souffle pour l'épanouissement de tous les enfants. Il s'agit donc pour les écologistes de proposer des priorités qui feront de toutes les écoles des espaces où l'apprentissage est au cœur des enjeux. Et de ce fait, en finir avec un système où la concurrence ne fait que creuser les écarts et privent trop d'enfants d'un enseignement

serein et de qualité. Faire en sorte que toutes les écoles soient de « bonnes » écoles est le seul moyen de réduire, de facto, les inégalités et les discriminations scolaires. C'est également le seul moyen réaliste de limiter les effets néfastes du marché scolaire. C'est une véritable transition pédagogique que nous envisageons.

INFOS CLÉS À SAVOIR

- Mi-février 2019, le comité des droits de l'enfant de l'ONU a rendu son rapport sur l'état de ces derniers en Belgique. Même s'il pointe certaines avancées, d'autres signaux restent préoccupants notamment en matière d'inégalités. Le rapport pointe également, pour la première fois, les impacts environnementaux et climatiques sur le bien-être des enfants. Les enfants ont besoin d'un air pur et sain pour se développer. D'où l'importance d'améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des classes.

- La réforme de la formation initiale des enseignants vient d'être votée. Les prochaines législatures devront en assumer les effets budgétaires.

3 CHIFFRES À RETENIR

Un système scolaire qui renforce les inégalités.	La Belgique est 28e sur 38 au classement des pays les plus égalitaires (classement de l'OCDE). C'est un des pays riches les plus inégalitaires.
Une utilisation excessive du redoublement.	34% des élèves de 15 ans ont déjà redoublé au moins une fois. C'est le pourcentage le plus élevé de l'OCDE.
Des mauvais résultats imputables à une trop grande différence entre le niveau des établissements.	Seul 65% des élèves francophones atteignent le seuil intermédiaire international du PIRLS (lecture). Seuls Malte et le Chili font moins bien. La différence entre les élèves est en partie attribuable aux différences de milieu familial et en partie à la différence entre le niveau des établissements. En Belgique francophone, la part de responsabilité des établissements dans les écarts de performance est parmi la plus élevée.

PROPOSITIONS

<p>10.1</p>	<p>Favoriser les projets de transition pédagogique et les projets qui combattent les inégalités produites par le marché scolaire : ré-organisation de l'offre scolaire en bassins de vie ; coopérations entre enseignants et entre écoles ; projets pédagogiques innovants, ambitieux et mobilisateurs (y compris dans les écoles en difficulté) ; nouvelles écoles à projets innovants, là où il y a des besoins (tensions aux inscriptions et boom démographique) ; revalorisation de l'enseignement qualifiant.</p>	<p>La concurrence malsaine entre les établissements fait partie des maux de notre système scolaire. Basé sur des indicateurs quantitatifs (résultats aux épreuves externes, taux de redoublement, indice socio-économique), le choix des parents est guidé par la crainte de voir son enfant inscrit dans un « mauvais » établissement. Ce comportement est encouragé par notre système intrinsèquement inégalitaire et compétitif.</p> <p>Pour mettre fin à cette situation, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> organiser l'offre scolaire non plus sur un mode concurrentiel, mais par bassin de vie en mettant en avant une diversité d'offres pour les élèves et en établissant des coopérations entre professeurs et entre écoles, y compris pour le partage des infrastructures ; créer de nouvelles écoles à projets innovants là où existent des tensions aux inscriptions et où est anticipé un boom démographique ; aider les établissements en difficulté à travers le soutien à des projets allant dans le sens de la transition pédagogique ; améliorer sensiblement les processus d'orientation des élèves pour que les choix positifs prennent le pas sur les logiques de relégation.
<p>10.2</p>	<p>Réaménager les écoles et les types d'activités pour réduire le stress des enfants et améliorer leur bien-être (bruit, sanitaires, accès à la nature, qualité de l'air, cantine de qualité, intégration d'activités extra-scolaires, activités de pleine conscience et de méditation dès la maternelle...).</p>	<p>Un meilleur respect du développement des enfants et un meilleur environnement d'apprentissage permettront d'augmenter le bien-être des enfants à l'école, avec un ensemble de conséquences positives. Les enfants du 21e siècle sont, comme leurs parents, sous pression, soumis à la concurrence. Bien souvent l'école est plus organisée en fonction de contraintes extérieures que de celles liées au meilleur rythme d'apprentissage des enfants. C'est au détriment de leur santé physique et mentale et de leurs capacités cognitives. Chaque enfant, et en particulier les enfants les plus défavorisés, doit se retrouver dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles (bruit, toilettes, accès à la nature, qualité de l'air, cantine de qualité...). Il faut soutenir les écoles dans leurs réaménagements intérieurs, extérieurs et alentours, favoriser les modes de déplacements actifs vers l'école, promouvoir des projets pédagogiques qui tiennent mieux compte du développement physique et psychique des enfants.</p>
<p>10.3</p>	<p>Assurer la gratuité totale du matériel et de l'équipement scolaires ainsi que des activités extrascolaires tant pour les élèves que pour les enseignants.</p>	<p>L'école doit devenir réellement gratuite. Cette gratuité devra concerner l'ensemble des frais liés directement à l'apprentissage, tant pour les enseignés que pour les enseignants, soit les frais scolaires reprenant : les frais liés aux activités culturelles et sportives (entrées et déplacements), les frais liés à la piscine, aux prêts de livres, aux photocopies, aux abonnements à des revues ou journaux, des frais d'équipement personnel et d'outillage. En termes de modalité, les achats groupés pour ces frais liés aux activités d'apprentissage seront autorisés et doivent même être encouragés. Ces frais seront temporairement autorisés, dans la limite des plafonds définis par un organe compétent, jusqu'à l'application de la gratuité. Un échéancier progressif sera suivi pour assurer la gratuité totale de l'enseignement en maternelle dans les plus brefs délais. Les frais de classes vertes seront plafonnés.</p>

10.4	Évaluer régulièrement, publiquement et de manière participative (enseignants, parents, directions et élèves) les acquis et défauts du Pacte d'excellence, en particulier quant à la mise en œuvre du tronc commun jusqu'à 15 ans.	Le Pacte d'excellence a permis de mettre ensemble de multiples acteurs.trices de l'École autour de la table pour envisager une réforme d'ensemble de celle-ci. Ce pacte souffre de deux faiblesses : il est perçu par les enseignants comme leur étant imposé d'en haut sans les associer suffisamment ; il ne porte pas du tout sur les aspects pédagogiques, pourtant au cœur des apprentissages. Sa mise en place s'avère laborieuse et sa pérennisation est loin d'être acquise : ce pacte est clairement en balance. Il s'agira de faire le point sur son état d'avancement, ses faiblesses et ses acquis, en s'assurant que ce processus d'évaluation se fasse de la manière la plus participative possible de la part des différents acteur.trice.s de terrain.
10.5	Revoir les rythmes scolaires annuels (cycle 7 semaines de cours - 2 semaines congés), ainsi que les rythmes journaliers (journées plus étalées et agrémentées d'activités extra-scolaires).	Une réflexion doit être engagée sur le rythme scolaire et, idéalement, des réformes de ce rythme doivent être mises en place. C'est l'année, mais aussi la semaine et la journée qui seront repensées afin de laisser plus de place au rythme de l'enfant. Les enfants, quelque soit leurs origines, doivent pouvoir avoir accès à des activités multiples au bénéfice de leur bien-être physique et moral. Ouverture sur le secteur associatif, horaires modifiés, stress diminué, les enfants ne doivent plus se sacrifier pour coller au rythme trop effréné de notre société.
10.6	Encourager les « Jardins d'enfants » pour les pré-maternelles et les maternelles en prévoyant un encadrement adéquat afin d'assurer un accueil de qualité qui permette, par le jeu et en respectant le statut d'enfant, d'acquérir les bases sociales et de langage nécessaires à l'appréhension des connaissances futures.	C'est dans les premières années que tout se joue. Quand on construit un édifice, on commence par ses fondations. Si l'on veut garantir à chaque enfant de s'épanouir et de devenir libre de ses choix quelque soit son milieu social de départ, il faut accueillir tous les enfants en maternelles et leur offrir un encadrement de qualité. Il faut donc un nombre maximum d'élèves par classe (inexistant aujourd'hui), surtout en classe d'accueil. Un.e puériculteur-trice présent.e dans toutes les classes d'accueil et de première maternelle, renforcer la formation des enseignants, accueillant.e.s, personnel de garderie etc. à la pédagogie différenciée, à l'accueil de la diversité, aux enjeux de la précarité des familles, renforcer et améliorer la transition milieu d'accueil de la petite enfance et école... et articuler les activités des enfants autour du triptyque soins-éducation-apprentissages par le jeu. Les enfants doivent pouvoir interagir dans différents contextes, jouer dehors, être accompagnés dans leur développement corporel et artistique... loin d'une « primarisation » des apprentissages.
10.7	Renforcer structurellement le soutien administratif aux directions des écoles fondamentales et permettre ainsi à celles-ci de consacrer davantage d'énergie dans l'innovation pédagogique et le soutien aux équipes.	Si l'enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles est parfois présenté comme un paquebot dont il n'est pas aisé de modifier le cap, Ecolo estime plutôt que le système éducatif est une flottille composée d'écoles qui, chacune à leur niveau, peuvent provoquer un changement global. Il est donc urgent de renforcer l'attractivité de la fonction de direction qui souffre d'une pénurie croissante, en agissant de manière structurelle sur deux leviers : l'allègement des tâches administratives et le soutien de la directrice ou du directeur dans son rôle de coordinateur d'une équipe pédagogique.
10.8	Créer des écoles totalement bilingues à Bruxelles et renforcer partout l'apprentissage des langues, notamment en soutenant la création de filières en immersion.	Comme diverses études récentes le montrent, l'apprentissage du néerlandais est en régression à Bruxelles et l'apprentissage des langues reste un enjeu pour tous les élèves, alors que la réalité d'un monde multilingue s'impose de plus en plus et que la quête d'un emploi implique une connaissance bilingue au minimum. Pour toutes ces raisons, il faut, en RBC, mettre en place des projets pilotes d'écoles totalement bilingues et soutenir toutes les initiatives d'enseignement en immersion. Vu l'inaction du Fédéral qui est censé exercer cette compétence à Bruxelles, Ecolo souhaite que la Région bruxelloise l'exerce.

10.9	Rendre obligatoire l'inscription à l'école dès l'âge de 3 ans.	De nombreuses études montrent qu'une socialisation précoce des tout-petite.s à travers des activités diverses contribuent à ce qu'ils.elles réussissent mieux leur scolarité à terme que les enfants qui restent à la maison. Or, l'accès à la crèche, non obligatoire, est très inégalitaire. Rendre l'inscription à l'école obligatoire dès 3 ans est un moyen efficace de lutter contre les inégalités scolaires et sociales. Cela ne signifie pas que la présence à l'école est obligatoire, mais, au moins, les enfants entament un processus de socialisation.
10.10	Lutter contre le décrochage des jeunes enseignants par un meilleur accompagnement dans l'entrée en fonction, par un tutorat individualisé, un horaire adapté et une révision du décret « titres et fonctions » qui sorte de la segmentation que son contenu actuel induit et qui stabilise plus rapidement l'emploi.	Des mesures urgentes doivent être adoptées pour lutter contre la pénurie d'enseignants. La mesure la plus urgente consiste à améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes enseignants. Il est incompréhensible qu'à ce jour encore autant de « jeunes » enseignants abandonnent le métier dans les premières années. Prévoir dans chaque école de meilleures conditions d'entrée en fonction est une urgence pour garder les enseignants (ex. : mentorat, tutorat, groupes de pairs...). Il faut également revoir la mise en œuvre du décret « titres et fonctions » dans une perspective moins segmentée et plus globale dans l'appréhension des élèves et cohérente dans la gestion des équipes pédagogiques. Par ailleurs, les enseignants et toutes celles et ceux qui s'occupent des enfants doivent être reconnus pour l'importance sociétale de leur fonction. Ils ont entre leurs mains la société de demain. Il font le métier le plus important pour construire notre avenir. Nous luttons par ailleurs pour que l'importance et souvent la difficulté des conditions de travail de ces fonctions soient reconnues dans le cadre des discussions fédérales sur les pensions.
10.11	Renforcer la formation des enseignant.e.s favorisant le recours à des pédagogies actives inclusives et des pratiques collaboratives.	Il s'agit ici de modifier en profondeur la façon dont les enseignant.e.s sont formés afin de généraliser des méthodes de travail plus collaboratives et inclusives. Dès leur plus jeune âge, les enfants seront confrontés à des pédagogies innovantes et holistiques. La présence des pédagogies « alternatives » dans la formation initiale et continue des enseignants doit devenir prédominante. Les enseignants sont des praticiens réflexifs et ils sont seuls en classe. Le meilleur moyen de faire évoluer notre enseignement se situe dans les outils qu'on leur donne pour appréhender, gérer la diversité des élèves qu'ils auront devant eux.
10.12	Renforcer la formation entre pairs et donner du temps de concertation et de formation continuée (outiller les enseignants et créer des espaces d'échanges et de travail).	Au cours de la carrière d'un enseignant, la formation continue se résume à bien peu de choses. Il est plus que temps de pouvoir offrir pendant les heures de travail des formations qui favorisent l'adaptation des enseignant.e.s à des enfants et jeunes qui évoluent de plus en plus vite. Mais ces formations doivent viser à la coopération et l'échange de pratiques entre enseignants qui pourrait être favorisée par des plateformes d'échange.
10.13	Investir davantage dans les projets d'inclusion scolaire et repenser les services de transports scolaires des enfants de l'enseignement spécialisé pour réduire les trajets longs et pénibles.	Chaque enfant en situation de handicap doit pouvoir bénéficier d'un projet éducatif et scolaire individualisé, qu'il soit scolarisé dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé. En ce sens, Ecolo souhaite continuer à soutenir les écoles spécialisées et les équipes éducatives qui travaillent à un enseignement de qualité. En outre, Ecolo souhaite inciter davantage encore les écoles ordinaires et spécialisées à s'allier pour traiter ensemble l'accueil des enfants différents, dans une logique d'intégration tout au long du parcours scolaire. Enfin, un des freins à l'intégration des enfants en situation de handicap dans un parcours scolaire adapté est le temps de trajet vers l'établissement adéquat. Les temps de trajets longs et pénibles doivent pouvoir être limités, et ce, pour le confort de vie de l'élève et de sa famille.

10.14	Rendre obligatoire l'élaboration et l'utilisation d'outils pédagogiques et de pratiques éducatives qui cassent et bannissent les stéréotypes sexistes.	Cette législature a vu une avancée et un recul en la matière. C'est inédit ! Après avoir obtenu, en 2016, l'adhésion de tous les partis politiques à un décret introduisant « la lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes et à la promotion de l'égalité des sexes » parmi les critères d'agrément des manuels scolaires, c'est avec stupéfaction que cet agrément et ses conditions furent purement et simplement abrogés trois ans après. Pour Ecolo, la lutte contre les stéréotypes sexistes dans les outils pédagogiques et les pratiques éducatives reste une priorité. C'est pourquoi nous demandons que cette attention devienne obligatoire. Ceci nécessite de bannir les supports éducatifs inadéquats et de renforcer l'élaboration d'outils, de méthodes, de livres, de jeux, de supports de cours qui mettent en exergue les stéréotypes à refuser et qui proposent une vision égalitaire de la société à construire dans tous ses détails.
10.15	Initier une formation de bachelier en accueil de l'enfance.	D'abord, centré sur le soin et répondant à un besoin économique (garder les enfants pendant que les parents travaillent), le travail en crèche a muté : l'accueillant.e doit devenir un soutien à la parentalité, connaître les théories du développement de l'enfant, être attentif aux situations de précarité, saisir les enjeux de la multiculturalité. Le métier s'est complexifié alors que les formations, données au niveau du secondaire professionnel, sont restées un peu figées. Ecolo plaide donc pour la création d'un bachelier en accueil de l'enfance accessible aux étudiants ayant obtenu leur CESS ainsi qu'aux personnes travaillant déjà dans le secteur.
10.16	Refinancer l'enseignement supérieur, y compris le budget des bourses d'étude.	Depuis 1998, l'enseignement supérieur bénéficie d'une enveloppe fermée. Le nombre d'étudiants ne faisant qu'augmenter, le financement par étudiant a logiquement diminué. On parle de plus 20% dans les universités et de 15% dans les hautes écoles avec pour conséquences un manque d'encadrement pour les étudiants, la raréfaction et la vétusté des équipements et des locaux, une diminution dans les aides sociales ou dans les aides à la réussite. Ecolo plaide pour un refinancement progressif de l'enseignement supérieur à la hauteur de ses besoins et des besoins de ses étudiants.
10.17	Assurer une véritable mixité sociale dans l'accès au programme d'échange Erasmus.	Partir étudier quelques mois à l'étranger, s'immerger dans une autre culture, apprendre une autre langue, quel étudiant n'a pas rêvé d'avoir cette opportunité ? C'est de plus une manière de vivre l'Europe concrètement. Pour Ecolo, les programmes d'échange Erasmus+, Erasmus Belgica et Erasmus Mundus doivent réellement être accessibles à tous les étudiants peu importe leurs moyens financiers, leur origine sociale et/ou familiale, ou l'établissement dont ils sont issus. Il faut repenser les aides financières de ces programmes pour assurer une véritable mixité sociale de leurs bénéficiaires.
10.18	Améliorer le statut social du chercheur et en particulier de la chercheuse tout au long de sa carrière.	Selon leurs sources de financement (FNRS, fonds associés du FNRS tel que le FRIA, fonds spéciaux de la recherche, action de recherche concertée, fondations ou autres), les chercheur.se.s bénéficient de statuts variables et souvent insatisfaisants, ce qui se traduit, notamment, au niveau de leurs conditions pécuniaires, de leur statut fiscal et social, du calendrier de leurs recherches, des avantages extra-légaux dont ils bénéficient, etc. À titre d'exemple, les débats sur la réforme des pensions au fédéral ont mis en évidence qu'il était quasi impossible pour un.e chercheur.se de bénéficier d'une pension complète au terme d'une carrière complète. Pour répondre à cette situation, source d'inégalité de traitement et de complexité, Ecolo propose d'améliorer les conditions de travail du chercheur, et en particulier de la chercheuse, tout au long de sa carrière notamment en augmentant les postes permanents, en revoyant les structures des bourses et en adaptant les modalités de calcul de la pension.

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 11.

SOCIÉTÉ OUVERTE – MIGRATION

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

La question des migrants a démesurément occupé le terrain politique depuis plusieurs années au niveau international et aussi, plus que jamais, au niveau national : le gouvernement Michel est tombé sur le fameux « Pacte dit de Marrakech » que la N-VA a refusé de ratifier. Ce Pacte, dont la seule ambition était de fixer quelques principes très élémentaires pour traiter de cette question de la migration qui, par la croissance des inégalités au niveau mondial, la persistance de régimes corrompus, de conflits locaux, le réchauffement climatique, risque d'être une question persistante, a alimenté tous les fantasmes, à l'image de la question de la migration elle-même. Les partis populistes, souvent dans des régions prospères, ont mis l'accent sur la question identitaire et ont généré les fantasmes du « grand remplacement » et d'une Europe portes et fenêtres ouvertes.

Or, la réalité de la migration, ce sont surtout ces camps de survie en Grèce, où croupissent des centaines, voire des milliers de gens en attente. C'est le SOS Méditerranée qui n'a nulle part où accoster, alors que 3 à 5.000 personnes meurent par an lors de la traversée. Ce sont d'horribles violations des droits de l'homme pendant le passage en Lybie. Ce sont des actes racistes en Italie ou en Allemagne. C'est le business des passeurs sans pitié. Ce sont des enfants qui ont été enfermés tout près de Zaventem, pratique qu'on croyait enterrée depuis 2008 en Belgique...

Il faut dire que les partis de droite ou d'extrême droite, par leurs discours, arrivent à faire passer les migrants pour des sous-hommes à qui un minimum de dignité ne peut être reconnu. Et l'on constate que les dérives de ces discours ont contaminé y compris les partis de gauche (quand on voit l'émergence d'un mouvement allant dans ce sens au sein de Die Linke en Allemagne).

Heureusement, la Belgique, à travers l'incroyable aventure de la Plateforme citoyenne, a montré qu'un nombre considérable de citoyens étaient prêts à donner d'eux-mêmes pour soutenir les migrants et les aider à survivre au cours de leur incertaine odyssee. Les mêmes se sont mobilisés à plusieurs reprises pour manifester contre le traitement des migrants par le gouvernement, en particulier lorsqu'il fut question des visites domiciliaires où plus de cent communes se sont déclarées contre.

Heureusement, en Allemagne, alors qu' Angela Merkel semblait ne cesser de payer son fameux « Wir Schaffen das » depuis qu'elle avait accueilli un million d'immigrés il y a trois ans, le patronat allemand s'est réjoui de la bonne intégration de plusieurs centaines de milliers de réfugiés.

Un nouveau clivage a vu le jour depuis quelques années, celui dit « ouvert-fermé ». Ecolo est clairement du côté ouvert et veut par son approche de la question migratoire tout faire pour assurer une politique migratoire digne et solidaire, pragmatique et loin de tous les fantasmes entretenus par les nationalistes-populistes.

3 CHIFFRES À RETENIR

L'Afrique envahit l'Europe ? Non : les migrants africains changent surtout de pays ou de région, pas de continent !	80% de la migration sur le continent est intra-africaine, même si dans les imaginaires, on a toujours mis en avant la migration vers l'Europe.
Un voyage meurtrier : le nombre de migrants morts en Méditerranée.	L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) recense près de 17.000 morts et disparus en Méditerranée depuis 2014. Entre le 1er janvier 2014 et le 30 juillet 2018, l'OIM, rattachée à l'ONU, a recensé 5.773 « morts », dont on a retrouvé les corps, et 11089 « disparus », dont les dépouilles n'ont pas été récupérées après les naufrages, mais qui ont généralement été signalés par des survivants.
Le nombre de demandeurs d'asile en Belgique reste stable.	En 2015, ce sont plus de 44.000 demandes d'asile qui ont été introduites. En 2017, comme en 2016, le nombre de demandes tournait autour de 15.000 demandes.

PROPOSITIONS

11.1	Agir au niveau européen pour la mise en place de voies légales d'accès pour permettre aux migrants de fuir la guerre et les persécutions.	Les migrant.e.s qui fuient la guerre ou des conditions de vie trop difficiles sont à la merci des passeurs et risquent leur vie à traverser certains pays et la Méditerranée alors qu'il existe diverses manières de sécuriser le voyage de ces migrant.e.s vers l'Europe et la Belgique, notamment à travers l'octroi de visas humanitaires.
-------------	---	---

11.2	<p>Agir au niveau européen pour réformer le règlement de Dublin afin d'assurer l'accueil des demandeurs d'asile de manière solidaire et juste.</p>	<p>La directive de Dublin organise la prise en charge des demandeurs d'asile entre les États membres de l'UE en faisant primer un critère géographique : le pays par lequel le demandeur d'asile est arrivé en Europe est responsable de sa demande d'asile. Ce système fait peser l'essentiel du traitement des dossiers sur quelques pays aux frontières de l'UE (Grèce, Italie) et est basé sur la coercition. Le Parlement européen a pu s'accorder à une large majorité pour revoir ce système et le refonder sur la solidarité entre les États (plus juste répartition des demandes), et la possibilité de prendre en compte les préférences des demandeurs d'asile. La Belgique doit porter une voix forte au Conseil européen pour soutenir une telle réforme.</p>
11.3	<p>Créer un centre d'accueil et d'orientation pour les migrants leur garantissant l'accès à une information complète et rapide sur leurs droits et les orientations et options possibles et offrant un maximum de dignité à chacun.e.</p>	<p>En l'absence d'une prise en charge digne de ce nom par les autorités belges, c'est la société civile qui se charge d'accueillir et d'informer les migrants en transit, à travers le centre « La Porte d'Ulysse », l'organisation de l'accueil chez les habitants, et le Hub humanitaire géré par huit associations à la Gare du Nord. Plusieurs de ces associations appellent à la création d'un centre d'accueil et d'orientation. Ecolo souhaite la création d'un tel dispositif, qui permettrait d'accueillir dignement les exilés de passage chez nous, de leur apporter l'accompagnement nécessaire et de leur proposer une information claire et fiable afin qu'ils puissent prendre une décision informée sur la suite de leur parcours.</p>
11.4	<p>Interdire avec effet immédiat l'enfermement d'enfants.</p>	<p>Depuis 2008, la Belgique n'emprisonnait plus les enfants. Elle a recommencé en 2018. On n'enferme pas un enfant. Point.</p>
11.5	<p>Fermer les centres fermés au plus vite en leur substituant des centres d'accueil.</p>	<p>Les centres fermés sont un dispositif inacceptable dans un pays démocratique dans la mesure où ils relèvent d'une politique assimilant des personnes migrantes à des criminels en les enfermant pour des raisons administratives. À ces centres fermés, Ecolo veut substituer des centres d'accueil qui assurent la dignité des demandeurs d'asile.</p>
11.6	<p>Réaffirmer que la solidarité avec les migrants ne sera jamais criminalisée et décriminaliser la migration.</p>	<p>Une inculpation du Parquet, diverses descentes de police, le projet de visites domiciliaires,... ont montré des velléités de criminalisation des personnes agissant de manière solidaire avec les migrants : le trafic d'êtres humains est une grave réalité et ne doit pas être banalisé. Nous refusons toute forme de criminalisation de la solidarité.</p> <p>L'entrée et les séjours illégaux qui constituent aujourd'hui encore une infraction pénale doivent être décriminalisés, comme y invite la jurisprudence de la Cour européenne de Justice.</p>
11.7	<p>Engager sur base de critères objectifs un processus de régularisation des travailleurs sans-papiers.</p>	<p>Ecolo est disposé à engager, sur base de critères objectifs, un processus de régularisation des travailleurs sans-papiers comme il l'a fait lors de sa participation au gouvernement fédéral entre 1999 et 2003. La situation actuelle justifie de lancer un nouveau processus de régularisation basé sur des critères objectifs liés au travail. L'emploi illégal entraîne des conséquences très négatives, qu'il s'agisse de concurrence néfaste entre travailleurs déclarés et travailleurs employés illégalement, d'atteintes aux droits des travailleurs et de risques d'exploitation, mais également de pertes pour les finances publiques. Trop de gens vivent aux marges de la société, sans statut, sans protection, sans droits. Il faut que les politiques prennent leur responsabilité pour faire sortir ces personnes de telles situations.</p>

11.8	Agir au niveau européen pour établir un nouveau statut de réfugié climatique.	L'impact des changements climatiques se fait sentir en de nombreux endroits du globe et touche au 1 ^{er} rang les plus vulnérables et les populations du Sud. D'importants déplacements (internes et internationaux) de populations ont déjà eu lieu et risquent de s'accroître dans les années à venir. Dans ce contexte, il est donc indispensable de reconnaître un statut spécifique aux réfugiés climatiques au niveau national et international.
11.9	Garantir l'effectivité des lois anti-discrimination par l'organisation de tests de situation, par la formation des services de prévention et de police amenés à accueillir les plaignants.	La Loi anti-discrimination de 2007 a été évaluée et il convient maintenant d'appliquer les conclusions : la généralisation des tests de situation existant en Région bruxelloise à la Région wallonne et permettant aux victimes d'établir le fait de discrimination ; le renforcement de l'Inspection du travail et une mission similaire donnée à l'Inspection du logement pour y procéder ; un meilleur dédommagement des victimes et des peines plus strictes à l'encontre des délits de haine.
11.10	Engager un travail de mémoire et de reconnaissance avec les anciennes colonies à travers la mise en place d'une commission scientifique mixte (belge et africaine) et créer un musée de l'histoire des migrations en Belgique.	La Belgique a une histoire et des liens singuliers avec plusieurs pays d'Afrique centrale. Il reste difficile d'aborder la question de la colonisation de ces pays. Ecolo propose la mise en place d'une commission d'historiens belges et africains dans l'objectif d'établir un rapport sur la période coloniale sur lequel le Parlement pourra se baser pour envisager une reconnaissance du passé colonial, ce qui permettra d'aborder ces questions de manière sereine et scientifique dans les écoles par la suite et permettre aux personnes d'origine de ces pays de mieux vivre en Belgique.

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 12. EGALITÉ F-H

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Contrairement aux engagements pris, aucun État n'a encore complètement traduit dans les faits ni la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes ni la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes ni la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Chaque jour, dans la sphère publique comme privée, des milliers de femmes et de jeunes filles sont victimes d'humiliations, de privations, de discriminations, de harcèlements, de viols, de violences, de féminicides, de traitements inhumains et dégradants perpétrés au nom de traditions, de comportements déplacés ou de lois injustes : ces discriminations sont omniprésentes dans nos sociétés.

À chaque niveau de pouvoir, il existe des responsables de l'égalité et des réglementations censées réduire les inégalités de genre ; mais les politiques publiques restent soit insensibles au droit des femmes, soit discriminatoires à leur égard.

L'égalité fait partie des fondements de l'écologie politique. Ecolo veut continuer à déconstruire les a priori et les stéréotypes qui alimentent dès le plus jeune âge une vision conservatrice des rôles des femmes et des hommes et de leur place dans la société. L'égalité de genre est une question de justice sociale et concerne tout autant les femmes que les hommes, eux aussi prisonniers des rôles que la société leur attribue.

De manière générale, Ecolo entend donc imposer la mise en œuvre effective du *Gender Mainstreaming* (l'intégration de la dimension de genre dans l'élaboration des politiques publiques) et la poursuite de l'égalité dans les politiques menées. Elles gagneront ainsi en cohérence et en pertinence. Cela requiert le développement d'une série d'outils, dont le renforcement des données statistiques et d'indicateurs *genrés* et le *genderbudgeting*.

INFOS CLÉS À SAVOIR

1. Le taux d'emploi des femmes est toujours plus bas que celui des hommes, et il est particulièrement bas en Région bruxelloise où il stagne à 48,5%, alors que dans les autres régions du pays il augmente de manière significative : ainsi il est de 61,7% en Flandre et 52,2% en Wallonie.

En outre, l'écart salarial reste élevé : il est de 21% en base annuelle en 2017.

2. Les discriminations persistent dans de nombreux domaines et la lutte contre les stéréotypes dès l'enfance, dans l'éducation, reste une priorité afin de permettre aux femmes de prendre part à la vie économique, sociale, politique, sportive... Si on peut noter des avancées en matière de représentation politique, le nombre de femmes impliquées à tous les niveaux de pouvoir ayant cru, on notera que ces avancées sont obtenues par des législations contraignantes de représentation par quotas et que le différentiel existe toujours en ce qui concerne les postes exécutifs.

Dans beaucoup de milieux, des plafonds de verre empêchent les femmes d'atteindre des postes à haute responsabilité et donc mieux payés : la situation dans les comités de direction est particulièrement médiocre. Selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), les comités de direction comptent en moyenne moins de femmes que les conseils d'administration. En 2016, seuls 16,1% des membres des comités de direction de l'échantillon étudié étaient des femmes. En 2016, sur les 21 entreprises dotées d'un comité de direction officiel, huit ne comptaient aucune femme et huit en comptaient une seule. En 2016, 38,1% des entreprises étudiées ne comptaient aucune femme dans leurs comités de direction, et 38,1% une seule !

3. 98% des femmes ont été victimes de comportements sexistes dans l'espace public, alors que seulement 3% d'entre elles portent plainte. Bien que le phénomène « #metoo » ait changé la donne et que l'on évoque 40 plaintes déposées par jour en Wallonie, le chiffre gris reste élevé. Sur les violences faites aux femmes, il est difficile d'obtenir, à partir des données existantes, des estimations fiables au niveau local ayant l'ampleur et la profondeur souhaitées pour pouvoir formuler par la suite des recommandations qualitatives. Ainsi, l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyse (IBSA) fournit peu de données statistiques ventilées par genre.

4 CHIFFRES À RETENIR

20,6%	C'est l'écart salarial en salaires annuels entre les hommes et les femmes (en terme de salaire horaire, il est de 7,6%).
33	Le nombre de féminicides recensés en Belgique pour l'année 2018 (3 en RBC) (entre le 1er janvier et le 31 décembre).
10%	Le pourcentage de femme portant plainte suite à une violence sexuelle (agression ou viol).
22%	Le pourcentage de la population féminine en Belgique en situation de "risque de pauvreté ou d'exclusion sociale".

PROPOSITION

12.1	S'assurer par diverses mesures (obligation de transparence de la part des entreprises, contrôle public...) que l'égalité salariale prévue dans les lois de 2012 et 2013 et la non discrimination deviennent une réalité.	Rendre la loi du 22 avril 2012 visant à lutter contre l'écart salarial entre hommes et femmes plus contraignante notamment en rendant l'élaboration d'un plan d'action interne et le recours au médiateur obligatoire, lorsque le rapport d'analyse a démontré un écart salarial ou des pratiques discriminantes et collecter les données (anonymisées) concernant la structure de rémunération des entreprises individuelles, au sein d'un registre rendu public, afin de faciliter la recherche relative à l'écart salarial et à encourager les entreprises à améliorer leur pratique. Les instruments légaux visant à lutter contre la discrimination sur le marché de l'emploi doivent également être élargis en favorisant les tests de situation proactifs
12.2	Reconsidérer la responsabilité collective de la maternité et étendre progressivement le congé de paternité automatique à huit semaines.	On le sait, les femmes se plaignent de souffrir de cette fameuse charge mentale que le statut de mère semble leur imposer : il apparaît clairement qu'il n'y pas d'équilibre des responsabilités au quotidien au sein des familles, notamment quant à la « gestion » des enfants. Si les pères sont un peu à la fois plus disponibles pour ceux-ci, il reste que ce sont les mères qui ont l'esprit occupé en permanence par les multiples tâches, devoirs et choses à penser pour leurs enfants. Une des manières de faire évoluer les choses est d'impliquer le père dès les premiers jours de l'enfant, afin qu'il s'en sente davantage responsable. Ecolo veut étendre ce droit pour l'ensemble des pères et le faire passer de 10 jours à 8 semaines.
12.3	Étendre les quotas de présence des femmes dans les comités de direction des entreprises publiques et privées.	L'imposition de quota de présence féminine dans les comités de direction d'entreprises pourrait être développée. En priorité, nous défendons déjà l'existence de tels quotas dans les entreprises publiques. Une meilleure représentation des femmes dans les instances des entreprises peut aussi créer un "effet domino" : plus les femmes participeront au marché du travail, à la gestion et à la direction des entreprises, plus leurs rémunérations se rapprocheront de celles des hommes. Par ailleurs, il s'avère que la qualité des prises de décision est meilleure lorsque les groupes qui décident sont composés de manière diversifiée et hétérogène.
12.4	Améliorer la mise à disposition de milieux d'accueil à horaire étendu pour faciliter la vie des parents aux horaires professionnels particuliers.	Pour faire face aux difficultés de mobilité, d'accès à certains emplois pour les familles (en particulier les familles monoparentales) des crèches proposant des horaires étendus doivent être mises en place.
12.5	Assurer la gratuité totale des Haltes-Accueil de qualité pour les familles au RIS et au chômage.	Investir davantage dans un accueil de qualité et à moindre coût. En priorité, il convient d'assurer la gratuité totale de Haltes-Accueil pour toutes les familles avec revenu minimal (chômage ou RIS).
12.6	Agir contre la violence faite aux femmes en renforçant la prévention, en formant les intervenants et en refusant les classements sans suite injustifiés.	Seuls 14% des signalements de fait de violences sexuelles à la police débouchent in fine sur une condamnation. 42% des plaintes pour violences sexuelles sont classées sans suite, ce qui peut avoir pour effet de dissuader les victimes à faire une déclaration, mais 74% des dossiers relatifs à des violences sexuelles qui sont portés devant le tribunal correctionnel aboutissent à une condamnation. Il est dès lors nécessaire de renforcer les services de première ligne qui aident et prennent en charge les personnes concernées par cette violence (assistants sociaux, soutien psychologique, service d'aides aux victimes, maisons d'accueil) via des moyens renforcés, des formations adaptées et une offre de proximité.

12.7	Intégrer la dimension du genre dans les politiques en particulier en matière de mobilité, d'urbanisme, et d'aménagement du territoire.	Intégrer la dimension genre dans les politiques de mobilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ceci dès l'analyse des projets et jusqu'à leur évaluation. C'est envisageable en systématisant le recours aux « marches exploratoires » ; en multipliant les toilettes publiques gratuites au sein de l'espace public et en instaurant des jurys paritaires pour les projets urbanistiques.
12.8	Rendre effectif l'élaboration genrée des budgets (« gender budgetting ») dans toutes les politiques menées à tous les niveaux de pouvoir et les différents niveaux de l'administration.	Il faut systématiser le « genderbudgeting » : même si l'application peut prendre du temps, elle implique rapidement l'administration et permet de sensibiliser le personnel grâce à des formations <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place systématiquement des indicateurs genrés ; • Favoriser la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion de statistiques genrées et ce notamment dans la construction du rapport annuel des entreprises publiques (leur imposer une évaluation genrée de leur travail dans ce rapport).
12.9	Systématiser l'éducation au genre dans les écoles à travers notamment le dispositif EVRAS.	Renforcer la formation des intervenants de la petite enfance et des équipes éducatives des écoles sur les enjeux liés au genre (en collaboration avec l'ONE). Réguler la publicité destinée aux enfants de moins de 12 ans et encourager les messages neutres à destination des enfants (catalogues de jouets unisexes par exemple). Systématiser les formations EVRAS, dès l'école primaire afin de favoriser l'épanouissement relationnel, affectif ainsi que le respect de soi et des autres. Proposer dès le secondaire des études de genre visant à lutter et déconstruire les stéréotypes véhiculés par la société. Systématiser le partage non sexiste des cours de récréation. Bannir la publicité sexiste et genrée dans l'espace public ainsi que dans les transports en commun. Imposer dans les permis d'urbanisme la construction systématique de plus de toilettes pour femmes dans les bâtiments publics. Imposer la mise en place de tables à langer dans les toilettes pour hommes.
12.10	Lancer de véritables assises des droits de la femme associant les parlements et tous les actrices et acteurs concernés.	Confier à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) ainsi qu'aux mouvements et associations de défense des droits des femmes, l'organisation d'"Assises des droits des femmes" chargées de dresser un rapport quant à la situation globale des droits des femmes dans notre pays, tous domaines confondus, et d'adresser des recommandations précises à mettre en œuvre concrètement par les pouvoirs publics pour remédier aux problèmes constatés.

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 13.

CULTURE - MÉDIAS

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Dans le cadre des principes liés aux droits culturels, il est entendu que la culture doit faire partie de la vie de tous les citoyens. Tout ce qui contribue à une vie proche des arts doit être favorisé : soutien aux académies, aux arts de la rue, à la culture à l'école, aux festivals, à l'écriture, au cours de chant, de danse, de théâtre, de sculpture, de codage, d'animation... La culture est partout, elle est source de création, d'émancipation et doit le rester. La culture constitue un bien commun auquel chacun a droit. Soutenir les secteurs culturels n'a de sens que si les citoyens peuvent s'y engager, s'y retrouver et s'y nourrir. À ce titre, l'importance de la médiation culturelle et de l'éducation permanente est à souligner. À l'heure de la montée des obscurantismes et des « fake news », Ecolo défend le rôle primordial de la culture dans la création du vivre-ensemble et le développement des droits culturels pour tous.

La législature qui se termine devait être la législature des grands changements. En Fédération Wallonie-Bruxelles, sous la responsabilité de Joëlle Milquet, un grand processus de mise à plat et de réformes du secteur culturel a été engagé. « Bouger les Lignes » a fait naître de grandes attentes, mais les acteurs ont vite déchanté. Dès le remplacement de la ministre et la prise de fonction d'Alda Greoli, le processus a montré ses limites et n'a finalement abouti qu'à quelques réformes au mieux imparfaites. Beaucoup de bruit pour pas grand-chose.

À côté de ces espoirs de développement, les secteurs culturels subissent les politiques de rigueur de plein fouet. Au fédéral, les métiers de la création sont victimes d'un gouvernement qui, d'interprétation restrictive en interprétation restrictive des circulaires de l'ONEM, réduit leurs possibilités d'accès à un statut décent, à peau de chagrin. En parallèle, les institutions fédérales paient aussi le prix de coupures budgétaires drastiques. Les budgets ont été réduits en moyenne de 5% alors que le coût de la vie ne fait qu'augmenter. Pendant que les moyens diminuaient, les charges n'ont quant à elles pas cessé d'augmenter.

Les derniers mois de la législature verront l'aboutissement de certains dossiers qui influenceront sur l'avenir de l'« artiste » et du développement de la culture. En Fédération Wallonie-Bruxelles, par la réforme de la gouvernance, la ministre Greoli tente d'harmoniser le fonctionnement des secteurs et leurs financements dans des plans uniformes complexes projetant les opérateurs

culturels loin de leurs réalités. En Région wallonne, la réforme des APE continuera d'engendrer la précarité de nombreux emplois dans les secteurs mettant en péril la survie de dizaines d'opérateurs culturels. Le dernier dossier prend place aussi au niveau du fédéral : le statut des artistes se fragilise d'années en années et les principes de réformes annoncés n'assurent aucune garantie.

INFOS CLÉS À SAVOIR

- Du fait du manque criant de financement, les secteurs sont mis et ont été mis, par les politiques publiques en rivalité permanente. Cette concurrence induite est, regrettamment, baptisée « guerre des pauvres ». Face à cela, certains secteurs ont organisé une concertation entre eux, un dialogue a commencé. Même s'il reste difficile de parler d'une même voix, il est nécessaire de reconnaître et de soutenir ces nouveaux interlocuteurs.

- Le monde culturel est sans conteste un des secteurs qui comptera dans la nouvelle économie. D'une part, parce que la diversité culturelle, le dynamisme et la créativité représentent d'incontestables atouts sur un territoire et parce que la culture est indispensable au bien-être et au fonctionnement d'une société démocratique. D'autre part, parce que la culture sera, demain encore plus, un secteur très porteur d'un point de vue du développement économique durable et de l'emploi. L'économie de la culture emploie beaucoup de travailleurs, qui ne pourront pas, à l'avenir, être remplacés par des machines ou être délocalisés. C'est en outre un secteur « non polluant », qui nécessite peu d'énergie fossile et donc qui pourra continuer à produire et créer.

- Aux Pays-Bas, un statut a été mis en place - le statut « ZZP » (indépendant sans travailleurs) - sous lequel travaillent de nombreux artistes. Ce statut n'a pas apporté de réponse à la précarité de leur situation sur le marché de l'emploi. Le gouvernement néerlandais a donc confié à Kunsten 92 - l'organisation qui défend les intérêts des secteurs culturel, artistique et du patrimoine - la mise en place d'un dispositif participatif sur la situation des artistes sur le marché de l'emploi. Une telle plateforme d'échanges et de recherche manque cruellement en Belgique. C'est la raison pour laquelle Ecolo-Groen s'est intéressé au modèle néerlandais et est actuellement en train d'échanger avec eux pour s'en inspirer.

3 CHIFFRES À RETENIR

Rôle prépondérant des financements locaux.	Les pouvoirs locaux (communes et provinces) injectent 1,140 milliards d'euros dans la culture. La communauté, les régions et le fédéral atteignent à eux quatre péniblement le milliard d'euros.
Retour sur investissement.	Il est aujourd'hui démontré qu'investir dans la culture rapporte toujours, et pas que financièrement. Alors qu'un euro investi en culture « rapporte » 1,6 euros (Henri Capron, professeur à Solvay, 2010), on sait que la culture est à l'origine d'un cercle vertueux social qui engendre des retombées positives sur une multitude de secteurs (dont le vivre-ensemble, l'ouverture aux autres, etc.). Ce n'est pas la culture qui coûte cher mais l'absence de culture.

Investissements nécessaires par rapport à la contribution au PIB	Si l'investissement dans la culture était proportionnel à ce que la culture représente dans notre PIB, à savoir 4,5% (moyenne européenne), c'est 3,6 milliards € que les pouvoirs publics devraient investir dans la culture. On arrive péniblement à 2.
--	--

PROPOSITION

13.1	Rendre possible l'accès à la culture pour tout le monde notamment à travers l'accessibilité financière des activités culturelles mais aussi l'accessibilité en terme de transports et d'accessibilité des bâtiments.	Aujourd'hui encore, certaines catégories de personnes, en fonction de leur genre, de leur âge, de leur lieu de vie, de leur origine, de leur catégorie socioprofessionnelle ou encore de leur handicap, ne peuvent réellement bénéficier des effets des politiques culturelles. La culture étant un facteur d'émancipation, d'éducation et de cohésion sociale, il est fondamental que tous les publics puissent exercer leurs « droits à la culture ». Pour Ecolo, il s'agit de renforcer l'effectivité des droits culturels en garantissant l'accessibilité financière, en veillant à ce que chacun.e puisse franchir la porte des lieux culturels et participer activement aux pratiques culturelles, artistiques et éducatives, et en soutenant la liberté artistique et l'expression des origines de chacun. Par exemple, un système de Pass Culture, pourrait être un moyen intéressant afin d'attirer les jeunes dans les lieux culturels. L'accessibilité physique aux activités culturelles doit elle aussi être garantie.
13.2	Réorganiser de manière pérenne et transparente le financement de la culture pour diminuer la charge administrative qui pèse sur les artistes et les opérateurs culturels au profit de la création artistique.	Actuellement, en Fédération Wallonie-Bruxelles, la plupart des subsides à la création sont accordés via des appels à projets avec au moins trois conséquences problématiques : l'entrave à la création, la bureaucratie du métier et la dépendance des acteurs vis-à-vis des pouvoirs politiques. C'est le rôle du pouvoir public de mettre tout en place pour encourager les artistes, les créateurs et les porteurs de projets. Le secteur ne peut se retrouver complètement dépendant des pouvoirs publics et politiques sans pouvoir s'engager sur des projets à long terme. Il faut donc une vision politique claire en la matière, y compris une trajectoire budgétaire. De plus, il convient de rééquilibrer le temps consacré à remplir des soumissions d'appels à projet et des rapports d'activités et le temps de création. Il est donc nécessaire de refinancer la culture mais aussi de réorganiser de manière plus efficace son financement.
13.3	Transposer anticipativement dans le droit belge les propositions de directive sur la taxation des GAFA telles qu'adoptées par le Parlement européen, pour financer la culture et les médias, tout en s'associant aux autres pays européens qui défendent une taxe GAFA.	Partant du constat que les géants de l'internet paient deux fois moins d'impôts que les multinationales traditionnelles (9,5% vs 23,3%) en raison de leurs spécificités (leur business model repose sur le commerce des données qui sont intangibles et parfois au détriment d'autres acteurs (comme la presse de qualité), là où les industriels de la chimie, les constructeurs automobiles, etc. produisent des biens tangibles), il faut, sans attendre les travaux menés à l'OCDE et conformément à des propositions de la Commission européenne validées par le Parlement européen, leur imposer une taxe de 5% sur leur chiffre d'affaires dès lors que celui-ci excède 750 millions € et que les revenus fiscaux à l'intérieur de l'UE dépassent les 40 millions €. La taxe porterait sur les données (on pense à Google), les recettes publicitaires (Facebook), la mise en réseau sur des marchés numériques (AirBnb, Uber) ainsi que la fourniture de contenu en ligne (cf. Netflix par exemple). Complémentairement, une loi doit définir le concept de « présence numérique significative » à l'aune de plusieurs critères (nombre de contrats avec des entreprises, nombre d'utilisations et recettes découlant de l'offre de services numériques). Cette loi alignée sur une future directive européenne permettrait de percevoir les impôts là où les entreprises créent de la valeur, que ce soit les entreprises numériques ou traditionnelles.

13.4	Soutenir la diffusion de la création artistique, notamment par une politique équitable pour tous les lieux de diffusion financés par les pouvoirs publics.	Il faut soutenir, d'une part, les lieux de diffusion (volonté politique et financière). En arts vivants, les outils actuellement disponibles seront à évaluer et à redéployer (Propulse, Festival de Huy, Arts et vie, théâtre à l'école, festivals...) et les lieux de diffusion soutenus, à commencer par un financement plein des Centres culturels. D'autre part, une politique équitable et ambitieuse de quotas pour tous les lieux de diffusion financés par de l'argent public (contrat de gestion RTBF, décret SMA, cahier des charges avec obligation de diffusion de créations locales, etc.) doit être mise en place.
13.5	Développer l'éducation aux médias, notamment dans l'enseignement obligatoire, notamment en pérennisant et élargissant l'opération « Ouvrir mon quotidien » vers l'enseignement secondaire et supérieur et vers les versions numériques des journaux quotidiens.	Les attentats terroristes ont attiré notre attention sur les dégâts causés par les « fake news », mais aussi l'endoctrinement et le harcèlement via les réseaux sociaux notamment. À ce stade, seule le Conseil supérieur de l'Éducation aux médias (CESEM) œuvre concrètement auprès des élèves et des jeunes, avec des moyens largement insuffisants. Il s'agit d'intégrer l'esprit critique, la vérification des informations et l'usage prudent des réseaux sociaux au cœur de l'enseignement et de l'action de la Fédération. Nous voulons non seulement renforcer considérablement les moyens du CESEM, mais l'intégrer au centre et non à la périphérie des actions, dans les écoles, dans la formation des enseignants, dans un partenariat nettement renforcé avec la RTBF, les télé locales, les maisons de jeunes, les centres culturels, etc. Par ailleurs, l'opération « Ouvrir mon quotidien », est depuis 2002, un superbe outil en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est nécessaire d'élargir son public et le faire évoluer vers les versions numériques des journaux quotidiens.
13.6	Programmer une augmentation progressive des aides à la presse pour garantir le pluralisme et les conditions d'un travail professionnel de qualité, afin d'atteindre progressivement le doublement du montant actuel.	Le modèle économique de la presse écrite a basculé avec internet. Les déboires de l'Avenir illustrent le risque de disparition de titres et donc du pluralisme de la presse. Il souligne aussi l'importance de renforcer l'indépendance des médias et l'autonomie des rédactions. Bien que privées, les entreprises de presse remplissent des missions que l'on peut qualifier de service public. Il revient aux pouvoirs publics de les soutenir afin d'en renforcer le pluralisme des médias, la qualité de l'information, l'indépendance des rédactions et les conditions de travail des journalistes. Nous voulons augmenter les aides à la presse au regard de ces balises. Un renforcement progressif mais conséquent pourrait être alimenté par la prochaine taxe européenne sur les Gafa. Nous envisagerons aussi d'étendre ces aides à la presse aux prolongements en ligne de la presse écrite, voire à la presse strictement dématérialisée en tenant compte des coûts respectifs et en fonction de critères précis liés notamment aux recours à des journalistes professionnels et salariés. Cette réflexion sera menée en cohérence avec nos priorités en matière de transition numérique et d'éducation aux médias.
13.7	Organiser une consultation publique sur les orientations à prendre par la RTBF.	Ecolo entend impliquer davantage le public dans les grandes orientations de la RTBF. À l'instar de France Télévisions et Radio France qui, en octobre 2018, ont lancé une consultation citoyenne sur l'avenir des radios et télévisions publiques à laquelle 127.000 citoyens ont pris part, une consultation sur les orientations de la RTBF est aisément réalisable en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'analyse des résultats de l'expérience française sera rendue publique en ce début d'année ainsi que les choix opérés en fonction par France Télévisions et Radio France concernant l'offre de programmes. La consultation relative à la RTBF devra comporter des questions relatives à la présence de publicité et aux missions de service public de la RTBF, à commencer par l'éducation aux médias, ainsi que sur son offre internet. Il s'agit, pour Ecolo d'une première étape, utile, mais non suffisante, à l'ouverture de la RTBF à son public.

13.8	Établir un plan de sortie de la publicité à la RTBF sur 10 ans, à raison d'une diminution moyenne de 10% d'antenne dédié à la publicité par an.	On sait l'impact que la publicité a sur nos modes de consommation. Cet impact est d'autant plus grand que son public est jeune. La RTBF, en tant que service public se doit d'être exemplaire en la matière. Notre horizon est celui d'une télévision de service public sans publicité. Un arrêt pur et simple de la publicité sur les antennes de la RTBF du jour au lendemain n'est pas envisageable. Un plan de sortie de la publicité télévisée, radiophonique et web sur 10 ans accompagné d'analyses budgétaires annuelles est le chemin.
13.9	Donner un statut aux artistes leur permettant d'avoir une vie professionnelle stable (notamment en intégrant la prise en compte des activités de répétition) et un statut social décent.	Donner aux professionnels de la création un statut valorisé est la priorité culturelle d'Ecolo. La guerre ouverte menée contre les artistes qui ne représentent pourtant que 0,3% des dépenses en sécurité sociale n'a pas lieu d'être. Il est urgent de penser un statut social durable pour les artistes. Ecolo veut mettre en place une réforme profonde du cadre législatif encadrant le statut d'artiste qui mette fin aux discriminations existantes entre les différentes professions qui composent le secteur et entre les différentes générations (les nouveaux arrivés n'ont pas la possibilité d'accéder au statut actuel). Nous formulons des propositions précises, objectives et justes pour les artistes existants et en devenir. Elles mettent fin aux changements intempestifs dans les charges administratives et valorisent l'ensemble des étapes du travail de création, de la répétition à la représentation/publication/vente.
13.10	Définir une obligation minimale de maintien et ou de création d'emplois artistiques dans les aides publiques et subventions en création culturelle.	Il s'agit d'assurer un soutien à l'emploi artistique dans les contrats programmes et autres subsides via une politique de quotas minimum d'emplois artistiques imposée aux bénéficiaires d'aides publiques en fonction des secteurs et de leurs spécificités et, via une généralisation de l'accès aux aides à l'emploi.
13.11	Encourager, y compris financièrement, la présence des arts et des activités culturelles à l'école en soutenant et renforçant les collaborations entre les secteurs culturels et l'école et en revalorisant le travail de médiation culturelle.	Trop éloignée de leur quotidien ou trop inaccessible, la culture pâtit pour une trop grande partie de nos concitoyens d'une image élitiste qu'il faut combattre. La culture est partout et contribue positivement à la construction d'une société durable et solidaire. Dès l'enfance, chacun.e doit avoir la possibilité de goûter à la vie culturelle sous toutes ses formes. Le renforcement de la présence de la culture à l'école est donc essentiel pour l'épanouissement des citoyens de demain. Les collaborations entre l'école et la culture doivent être encouragées, développées et soutenues, notamment via une revalorisation du travail de médiation culturelle. Ecolo attend en outre d'une réforme du tronc commun de l'enseignement qu'elle intègre la sensibilisation à la culture à la création et à la créativité sous toutes leurs formes dans les apprentissages de base.

13.12	<p>Développer une vigilance active pour le respect des genres et contre le harcèlement sexuel dans les écoles artistiques et institutions culturelles.</p>	<p>Les campagnes #metoo ont permis de mettre en évidence les réalités particulièrement destructrices pour les jeunes filles et les femmes actives dans le secteur de la culture.</p> <p>L'apprentissage et la réalisation de créations et de prestations artistiques font tellement appel au moi profond, au désir de plaire à un public mais aussi à ses professeurs et aux directeurs de compagnies, que les relations touchent à l'intimité et à l'identité des artistes. Les risques de dérives, abus et harcèlements y sont dès lors plus fréquents. Ils y sont aussi particulièrement destructeurs et malheureusement parfois acceptés au nom de cette nécessité « d'extirper le meilleur de l'artiste ». Un véritable travail collectif doit se mener dans les écoles artistiques et dans les institutions culturelles, avec l'aide d'intervenants extérieurs spécialisés, pour protéger et pour construire les repères nécessaires à une compréhension mutuelle des limites qu'implique le respect de l'intégrité de l'autre, en ce compris dans un processus intense de création et d'expression artistique.</p>
-------	--	---

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 14.

SOCIALE - PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

La pauvreté ne recule pas en Belgique, au contraire, elle augmente. Notre système de protection sociale a été détérioré par les politiques menées ces dernières années, tant par le gouvernement Di Rupo que par le gouvernement Michel, qui ont diminué la protection offerte par certaines allocations, conditionnalisés les droits, renforcé la stigmatisation des ayants-droits, introduit des mesures de contrôle de plus en plus intrusives, etc. Et, bien que le gouvernement Michel s'était engagé à porter les allocations sociales au seuil de pauvreté, celles-ci restent bien en deçà. Dans ce contexte, l'assistance sociale est de plus en plus fragilisée par *une dynamique d'exclusion en chaîne* (ex : la réforme des allocations d'insertion, la dégressivité des allocations de chômage...) touchant particulièrement certaines catégories : les jeunes, les aînés, les femmes, les personnes d'origine étrangère.

L'approche de la pauvreté s'est centrée ces dernières années sur les politiques d'emploi et d'insertion professionnelle, focalisant sur l'inactivité alors que la politique en matière de pauvreté doit couvrir un large éventail de domaines en raison de son caractère multidimensionnel. La pauvreté est – malheureusement – de moins en moins considérée comme un phénomène sociétal pour plutôt mettre le poids sur la responsabilité individuelle des pauvres... Chaque initiative politique, qu'elle soit prise au niveau fédéral, régional ou communautaire, doit constituer une avancée vers l'effectivité des droits de l'homme et en particulier le droit de chacun à mener une vie conforme à la dignité humaine.

INFOS CLÉS À SAVOIR

- Les allocations sociales sont de moins en moins efficaces pour lutter contre la pauvreté en Belgique : en 2010, les transferts sociaux permettaient de réduire de 45% le nombre de personnes sous le seuil de risque de pauvreté. En 2015, il s'agissait d'une réduction de 44%. En 2017, le chiffre de l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté est passé sous la barre des 40% (39,5%)!

- Le budget de l'incapacité de travail dépasse dorénavant celui du chômage. Le gouvernement s'est en effet particulièrement attaqué aux chômeurs (il a mis fin à la dispense pour raison sociale et familiale, renforcé les contrôles des chômeurs, réformé le mode de calcul de l'allocation de garantie de revenu, durci les critères d'emploi convenable, accéléré la dégressivité des allocations de chômage, réformé l'allocation d'insertion...).

- Les mesures du gouvernement Michel fragilisent systématiquement davantage les femmes et les jeunes. La réforme des pensions (réforme des périodes assimilées, restriction de l'accès aux crédits-temps de fin de carrière, augmentation des pensions minimums ciblée sur les carrières complètes etc.) est préjudiciable pour les femmes, qui ont des carrières plus morcelées et plus courtes que les hommes. Et les jeunes sont surreprésentés parmi les bénéficiaires du RIS, entre autres suite à la réforme des allocations d'insertion.

3 CHIFFRES À RETENIR

Taux de pauvreté (évolution 2014-2017).	<p>Depuis 2014, la pauvreté (monétaire) n'a pas diminué et a même légèrement augmenté, de 0,4% (de 15,5% à 15,9% en 2017). Sur cette même période, le taux de pauvreté de certains groupes cibles a plus fortement augmenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les chômeurs : + 5,8% (de 43,2 à 49%) • les femmes : + 1% (de 15,9 à 16,9%) tandis que celui des hommes diminue légèrement (-0,1%) • les personnes faiblement (+ 2,7%) et moyennement (+ 1,2%) éduquées, tandis que le taux de pauvreté des personnes ayant suivi l'enseignement supérieur diminue (-0,6%) • les familles monoparentales : + 3,3 % (de 36,4 à 39,7%) • les 18-24 ans : + 2,7% (de 18,8 à 21,5%)
Bénéficiaires et montants du RIS.	<p>Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale sont toujours plus nombreux (on est passé de 102.787 bénéficiaires en 2014 à 140.149 bénéficiaires en 2017, soit une augmentation de 36,3%). Et il manque chaque mois à une personne seule bénéficiaire du RIS 229€ pour atteindre le seuil de pauvreté de 1.139 €/mois (son RIS représente 79,9% du seuil de pauvreté).</p>
Aides des banques alimentaires.	<p>Le nombre de démunis aidés par les banques alimentaires a très fortement augmenté depuis 2014, passant de 130.030 à 157.151 en 2017.</p>

PROPOSITION

14.1	Augmenter les allocations sociales jusqu'au seuil de risque de pauvreté.	Alors qu'elles sont censées garantir l'intégration des personnes et rendre effectif le droit à la dignité humaine, la majorité des aides sociales minimales ne permettent pas aux bénéficiaires de sortir de la pauvreté, ni, bien souvent, de disposer des moyens minimums pour assurer leur existence. Il est donc urgent d'augmenter les allocations sociales minimales au seuil de risque de pauvreté afin d'enrayer la spirale de la pauvreté.
------	--	---

<p>14.2</p>	<p>Automatiser un maximum de droits sociaux pour lutter contre le non-recours aux aides pourtant dues.</p>	<p>En examinant d'office et a priori la situation de la personne, l'automatisation des droits - dans le respect du droit à la vie privée - permet de lutter contre le non-recours.</p> <p>La lutte contre le non-recours demande également d'autres mesures comme des guichets décentralisés, des informations accessibles, une simplification administrative, etc. Et, à long terme, c'est tout notre dispositif de protection sociale qui doit être évalué en fonction de sa capacité à protéger les bénéficiaires lors des moments à risque/charnière (passage d'un statut à un autre, changement dans la composition du ménage...).</p>
<p>14.3</p>	<p>Instituer un crédit d'impôt pour les bas salaires.</p>	<p>Il est nécessaire de favoriser la création d'emploi via la diminution de son coût unitaire, mais il faut également améliorer la situation des travailleurs aux bas et moyens revenus. Contrairement à l'augmentation des frais professionnels forfaitaires déductibles, qui bénéficient surtout aux plus hauts revenus, nous proposons un bonus fiscal à l'emploi pour les bas et moyens salaires, via un crédit d'impôt dégressif.</p> <p>Concrètement, nous proposons un bonus de 22,5 € mensuel par pourcent sous le salaire médian (3.000 €) soit environ 200 € nets pour les salaires les plus bas.</p> <p>La dégressivité de la mesure vise à avoir un effet aussi juste et efficace (lutte contre les pièges à l'emploi) que possible.</p>
<p>14.4</p>	<p>Supprimer le statut de co-habitant et avancer vers l'individualisation des droits.</p>	<p>L'octroi des prestations se fonde aujourd'hui sur la notion de ménage. Cela se fait au détriment du principe de l'égalité et, le plus souvent, en défaveur des femmes. Cela conduit parfois à des stratégies de contournement coûteuses et dévastatrices pour le lien social. Individualiser les droits sociaux en supprimant le statut de cohabitant répond à l'évolution des familles, supprime les actuelles discriminations liées à l'état civil ou à la cohabitation et permet à chaque personne adulte de bénéficier de droits propres, indépendamment de ses liens privés avec une autre personne adulte.</p> <p>Cette suppression ne peut avoir d'impact négatif sur d'autres droits (comme des droits dérivés) ni sur d'autres allocataires (hors de question de, par ailleurs, diminuer les montants des statuts « isolés » par exemple).</p>
<p>14.5</p>	<p>Systématiser l'approche projet « Housing first » et projets innovants (ex : habitats légers qualitatifs) pour lutter contre le sans-abrisme et les expulsions sans relogement. Rendre effectif le revenu d'intégration de rue.</p>	<p>Les gouvernements régionaux (en lien avec le Fédéral, autant que possible) doivent s'engager, respectivement, dans des plans d'actions concrets visant à diminuer drastiquement, par des démarches positives et d'insertion, le nombre de sans-abris. Avec des objectifs chiffrés. Des politiques en ce sens sont en cours à différents endroits (la Finlande est l'exemple le plus souvent cité, mais la ville de Marseille, par exemple, s'engage sur cette voie). Il s'agira de réorienter les budgets dévolus à des politiques purement humanitaires vers des politiques de solutions structurelles et d'augmenter les moyens globaux. Ces plans, élaborés avec les acteurs de terrain, s'appuieront sur la remise directe en logement depuis la rue (« <i>housing first</i> »), des mesures préventives à la perte de logement, le soutien aux projets d'habitats légers et accompagnés, etc. Ces plans veilleront également à articuler la politique sociale, celle de logement et celle de santé.</p> <p>Par ailleurs, assurons la mise en œuvre dans les faits du revenu d'intégration de rue : mettre fin au non-droit et au ping-pong entre CPAS par des mécanismes de coopération et de solidarité par bassins de vie.</p>

14.6	Reconnaître des droits sociaux et une allocation de remplacement pour les aidants proches, ces personnes qui interrompent leur carrière pour soutenir un.e proche.	L'aidant-proche soutient gratuitement et régulièrement l'un de ses proches en situation de dépendance. En moyenne, la personne qui s'occupe de l'un de ses proches perd la moitié de ses revenus. L'aidant-proche, qui réduit son temps de travail ou interrompt son activité professionnelle, accomplit un rôle social important : il doit être soutenu et reconnu. Ses droits sociaux doivent être maintenus, notamment le droit à une allocation de chômage (malgré l'indisponibilité pour le marché du travail) et le droit à une pension décente (bien qu'il ait dû interrompre totalement ou partiellement sa carrière pour accompagner un proche).
14.7	Lutter contre la précarité énergétique en basant le tarif social sur le revenu et non plus sur le statut et en assurant la fourniture d'un service minimum.	L'évolution des prix de l'énergie pèse davantage sur les ménages à petits revenus ; la précarité énergétique ne touche dès lors plus uniquement les citoyens les plus précarisés. Le tarif social gaz et électricité a été automatisé, mais son octroi repose sur le statut du bénéficiaire (ex : bénéficiaire d'une allocation sociale comme le RIS, la GRAPA, l'A.R.R.,...), privant de nombreux ménages à bas revenus de ce tarif social alors qu'ils peinent à faire face aux factures d'énergie voire à chauffer ou éclairer correctement leur logement. Ce tarif doit donc être octroyé sur base d'un critère de revenu plutôt que sur base du statut. Par ailleurs, il est indispensable de poursuivre et d'amplifier les mesures prises pour garantir la fourniture d'une quantité minimale d'énergie à un prix acceptable pour toutes et tous et pour faciliter les démarches d'économies d'énergie.
14.8	Lancer un plan national de lutte contre la précarité dans l'accès à l'eau en veillant notamment à généraliser la facture mensualisée et en mettant en place une fourniture minimale garantie et un tarif fuite facile d'accès.	Quand on voit l'augmentation du nombre de coupures d'eau en Région bruxelloise (de 98 en 2009 à 1.200 en 2018), la question de la précarité hydrique est une nouvelle question sociale à laquelle il faut s'attaquer très vite. Les autorités régionales et fédérale s'engageront à faire aboutir une série de chantiers fondamentaux comme notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Généraliser la facture mensualisée ; • Faire en sorte que les plans de paiement proposés par les gestionnaires de réseau et notamment par Vivaqua soient proportionnés, raisonnables et négociés avec le consommateur notamment dans une procédure de conciliation ; • Mettre en place un tarif fuite transparent et facile d'accès ; • S'assurer que la progressivité des tarifs de l'eau rencontre l'objectif de lutte contre la précarité hydrique ; • Mettre en place une fourniture minimale garantie.

<p>14.9</p>	<p>Rendre gratuit l'accès aux cantines scolaires pour les enfants des ménages à faible revenu et rendre abordable les activités extrascolaires par un financement régional.</p>	<p>La Belgique a un des taux de pauvreté infantile les plus hauts d'Europe : à Bruxelles, quatre enfants sur dix grandissent dans la pauvreté ; en Wallonie, c'est le cas d'un enfant sur quatre. La pauvreté alimentaire dont souffrent ces enfants nuit à leurs capacités d'apprentissage : des études scientifiques ont mis en lumière les liens entre alimentation de faible qualité, à base de produits transformés, et troubles de l'attention.</p> <p>Ecolo propose de rendre l'accès aux cantines gratuit pour les enfants des ménages à faible revenu, via le système d'intervention majorée. Garantir un repas quotidien sain pour tous les enfants scolarisés dans l'enseignement obligatoire et inscrire ce repas dans une filière économique majoritairement locale, respectueuse de l'environnement et garantissant un revenu aux paysans et artisans, nécessite une coopération entre les niveaux de pouvoir de notre pays. Pour la Région wallonne, faire ce choix présentait des bénéfices environnementaux importants et créerait des opportunités pour les filières agroalimentaires locales. Les conséquences attendues en termes de bien-être, de santé et d'éducation à une alimentation de qualité pour les enfants des familles défavorisées justifient pleinement une intervention des services sociaux ou de la sécurité sociale pour en assurer une partie du financement.</p>
<p>14.10</p>	<p>Revoir la réforme des allocations familiales pour la rendre plus juste.</p>	<p>Revoir le modèle des allocations familiales pour en corriger les effets pervers. En Wallonie, les enfants qui sont nés avant la réforme bénéficieront des anciens montants et les enfants nés à partir de 2020 bénéficieront des nouveaux montants. Cela induit des inégalités de traitement et des pertes financières pour des familles. Le système doit être corrigé. Les solutions mises en œuvre à Bruxelles sur cet aspect peuvent servir de base de réflexion.</p> <p>Par ailleurs, il faut supprimer les effets pervers liés aux paliers de revenus pour l'octroi des suppléments sociaux. Les paliers vont engendrer des effets de seuil : des ménages qui augmentent un peu leurs revenus au-dessus du palier risquent de perdre plus en diminution du montant des allocations. Il est dès lors nécessaire de passer à une grille plus progressive.</p> <p>Par ailleurs, les modèles mis en œuvre à Bruxelles et en Wallonie vont à l'inverse de l'individualisation des droits dans le calcul des revenus du ménage pour les suppléments sociaux. Ainsi, une femme seule dont les enfants sont domiciliés chez elle peut perdre des montants importants d'allocation après mise en ménage éventuelle (les revenus, par exemple, du beau-père étant pris en considération, alors que cette personne n'a aucune obligation légale par rapport aux enfants). Cet aspect doit être évalué et, le cas échéant, corrigé</p>
<p>14.11</p>	<p>Augmenter le salaire minimum jusqu'à 14 €/ heure, 2.300 €/mois brut pour un temps plein et le lier à l'augmentation du salaire médian.</p>	<p>Dans certains cas, le travail ne parvient plus à maintenir les personnes hors de la pauvreté parce que les plus bas salaires ne sont pas suffisants. Une étude évalue à 14 €/heure et 2.300 €/mois (montants bruts) le salaire nécessaire afin de vivre décemment et pouvoir faire face à tous les besoins de base. Dans un pays riche comme l'est la Belgique, il est inadmissible de voir des travailleurs pauvres. Un salaire minimum amené progressivement à 14 €/heure peut contribuer à réduire les inégalités et permettre à chacune et à chacun de mener une vie digne.</p>
<p>14.12</p>	<p>Augmenter le nombre de places en milieu d'accueil de qualité, accessibles financièrement pour tous les parents et assurer un taux de couverture minimum dans chaque commune.</p>	<p>On sait à la fois combien devoir garder les enfants à la maison peut être pénalisant, en particulier pour les femmes et leur possibilité d'accéder au marché du travail. Par ailleurs, des études montrent que des enfants socialisés tôt réussissent mieux à l'école plus tard. Pour ces raisons, tout parent doit avoir la possibilité de pouvoir mettre son enfant à la crèche, près de chez lui, elle, sans que cela lui coûte trop cher et en étant sûr de la qualité de la prise en charge. Il y a donc un enjeu de nombre de places et surtout de leur répartition équitable à travers le territoire, avec une attention particulière vers les communes et quartiers plus défavorisés.</p>

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 15.

JUSTICE - SÉCURITÉ

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

- En matière de Justice, cette législature s'est illustrée par l'annonce de nombreux grands chantiers. Mais ces promesses n'ont pas encore permis de remporter le combat de la modernisation de la Justice. Ce combat est d'autant plus difficile qu'au lieu de soutenir les acteurs dans leurs missions et d'y apporter le financement nécessaire, le gouvernement fédéral a imposé, une fois de plus, une cure d'austérité dans tous les secteurs de la Justice, mettant à mal la relation de confiance indispensable avec les organes représentatifs, suscitant la colère des acteurs de terrain et les critiques des défenseurs des droits humains.

Parallèlement les problèmes d'accès à la Justice se sont aggravés. Or, l'accès à la Justice constitue un pilier de notre démocratie et une condition sine qua non d'une société juste. Pourtant, actuellement le droit à un accès effectif au juge n'est plus garanti pour une partie de la population. Les plafonds de revenus qui déterminent l'octroi de l'aide juridique ne tiennent pas compte de la réalité sociale de notre pays et excluent de son bénéfice une frange de la population pourtant clairement précarisée.

- En matière de sécurité, les attentats qui ont frappé l'Europe et la Belgique ces dernières années ont évidemment marqué notre politique favorisant l'adoption de législations de plus en plus restrictives pour les libertés fondamentales des citoyens, au nom de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé et pour la plupart prise sous le coup de l'émotion. En revanche, la commission parlementaire d'enquête « Attentats » a permis de mettre en lumière une série de dysfonctionnements et d'améliorations indispensables à différents niveaux. Une grande partie de ses recommandations restent pour l'instant encore lettre morte. Parmi celles-ci, le renforcement de l'effectif policier, pourtant annoncé comme prioritaire peine à se réaliser alors que la police s'est vue confiée de nombreuses nouvelles tâches.

INFOS CLÉS À SAVOIR

Prisons : la Belgique compte 35 prisons (17 en Flandre, 16 en Wallonie et 2 à Bruxelles) soit une capacité carcérale de 9.219 places pour 10.350 détenus (C'est à Bruxelles que la surpopulation est la plus élevée).

Aide juridique de seconde ligne : les conditions d'accès à l'aide juridique de seconde ligne sont actuellement (au 1er septembre 2017) les suivantes :

- Gratuité totale pour les personnes isolées ayant des revenus mensuels nets inférieurs à 994 € et pour les personnes appartenant à un ménage dont les revenus mensuels nets sont inférieurs à 1.276 € (mariés, cohabitants ou personnes isolées avec une personne à charge) ;
- Gratuité partielle pour les personnes isolées ayant des revenus mensuels nets entre 994 € et 1.255 € et pour les personnes appartenant à un ménage dont les revenus mensuels nets sont compris entre 1.276 € et 1.556 € (+15% du revenu d'intégration par personne à charge, soit 178,50 €).

3 CHIFFRES À RETENIR

Prison : 113 détenus /100.000 habitants.	La Belgique, avec ses 113 individus détenus par 100 000 habitants, connaît un taux d'incarcération sensiblement plus élevé que ses pays voisins (98,3 en France, 77,4 en Allemagne et seulement 53 aux Pays-Bas).
Aide juridique : 20% de la population belge peut en bénéficier.	Un citoyen belge cotise entre 5 € et 6 € pour l'aide juridique, un citoyen néerlandais y contribue pour un montant de 28 € (et 37% de la population en bénéficie).
Police : il manque 3.500 policiers en Belgique.	La police est en sous-effectif, il manque 3.500 agents, principalement dans les grandes villes dont 1.829 à la police fédérale. Au lieu des 1.400 recrutements annoncés pour 2018, seuls 800 nouveaux agents ont été engagés.

PROPOSITION

15.1	Renforcer l'accessibilité à la justice en revoyant fondamentalement le système d'aide juridique et favoriser l'accessibilité en terme de mobilité vers les prisons, les maisons de justice, les tribunaux.	Revoir le financement de l'aide judiciaire en augmentant le barème de revenu, en supprimant le ticket modérateur pour les plus démunis, en mettant en place une mutualisation des frais de défense, en revoyant la valorisation des actes posés par les avocats.
15.2	Renforcer les moyens financiers, humains et informatiques pour une justice plus rapide et plus efficace, notamment en matière de lutte contre la criminalité financière.	Renforcer les moyens humains et budgétaires et achever l'informatisation de la Justice (notamment un dossier 100% numérique) en refaisant de la Justice une priorité budgétaire, car elle est à la base de notre démocratie. Le citoyen doit avoir le sentiment qu'il bénéficie d'une justice rapide, efficace et qui ne fait pas de différences entre les citoyens. C'est aussi pour ça que, dans le cadre de la délinquance en col blanc, il est urgent de donner des moyens suffisants au Parquet pour éviter de donner cette détestable image d'une justice qui maltraite les plus faibles et ferme les yeux sur les méfaits des puissants.

15.3	Combattre les incivilités par une prise en charge rapide et tournée vers les services à la collectivité.	Mise en place de « cellules de prévention de la délinquance » (par commune) sans pouvoir coercitif et composées des autorités concernées par la sécurité et l'éducation, destinées à lutter contre le sentiment d'impunité chez les mineurs en défaut de civilité en faisant un rappel à l'ordre solennel, une proposition d'accompagnement socio-éducatif et/ou une sanction immédiate privilégiant les services à la communauté.
15.4	Renforcer l'aide aux victimes, notamment de violences ou de harcèlement moral ou sexuel, dès leur prise en charge par la police.	Amélioration de la prise en compte des victimes dès l'accueil par les policiers.ères, formé.e.s à cet effet et par les services adéquats ; et cela avant, pendant et après le procès.
15.5	Renforcer la police locale de proximité pour assurer une meilleure politique de prévention.	Ce concept de police de proximité n'équivaut pas à une mise en place d'une police uniquement focalisée sur la petite délinquance en la désignant comme seule cause de l'insécurité. Nous voulons une police orientée vers la prévention se rapprochant de la population en prenant en considération ses besoins et inquiétudes et s'assurant de sa participation à la prise en charge de la sécurité. Ainsi, nous souhaitons lutter efficacement contre le sentiment d'insécurité, qui peut potentiellement déboucher sur une montée des extrêmes.
15.6	Continuer à investir dans la police par des formations adéquates et prévoir les moyens suffisants pour assurer le travail de terrain.	Investir dans la police en augmentant les moyens humains, l'accompagnement, notamment psychologique, en généralisant et uniformisant les formations, notamment des fonctionnaires de police de référence dans le cadre de la lutte contre la discrimination et les violences policières, en améliorant la gestion des bases de données.
15.7	Relancer le débat d'une école de la magistrature.	Renforcer la formation des magistrats dans le but de la professionnalisation du métier, d'une objectivation de l'évaluation des magistrats, d'une plus grande indépendance. Organiser une formation de base pour l'accès à la profession et des formations spécialisées en cours d'exercice avec le cas échéant des crédits temps. Les formations actuelles n'ont aucune valeur pour l'accès à la profession. Revoir les rôles et compétences du CSJ et de l'IFJ.
15.8	Mieux préparer et accompagner la sortie de prison pour éviter la récidive.	Appliquer les dispositions de la loi de principe qui prévoient la mise en place d'un plan de détention préparant la réinsertion et y consacrer les moyens nécessaires. À ce jour, ce plan de détention pour chaque prisonnier n'a toujours pas été mis en place : les personnes qui ont accompli leur peine sortent de prison sans être le moins préparé à affronter une société qui ne les attend pas, ce qui constitue souvent la voie la plus directe vers la récidive. Dans notre pays, la récidive atteint presque 60, chiffre qui est à la base de notre taux d'incarcération si élevé et qui, surtout, marque l'échec de la politique carcérale.
15.9	Améliorer le statut des agents pénitentiaires à travers leur formation et leurs conditions de travail.	Amélioration des conditions de travail et de la formation des agents pénitentiaires dont on sait les difficultés de la tâche, le peu de moyens et la formation réduite.
15.10	Développer des véritables alternatives à la prison pour lutter drastiquement contre la surpopulation.	Limiter les détentions préventives à des circonstances exceptionnelles, sortir les personnes internées et les toxicomanes de prison pour les intégrer aux circuits de soins traditionnels, évaluer l'adéquation du recours massif et non-individualisé aux bracelets électroniques et assurer un véritable suivi des personnes sous bracelet.
15.11	Élargir la variété des peines pour leur donner plus de sens et assurer leur bonne exécution.	Recourir plus systématiquement aux véritables peines alternatives dans le cadre d'une politique d'exécution des peines définie par la loi et appliquée par des magistrats formés à cet effet.

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 16.

INTERNATIONAL - COOPÉRATION S-N

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Depuis le début de ce siècle, le monde a connu de nombreuses mutations et un double basculement est survenu au sein des relations internationales. D'une part, de plus en plus d'États concourent à l'ordre international et intègrent les instances de décision, comme le passage du G8 au G20 en atteste. D'autre part, ce renversement du système unipolaire s'est réalisé autour d'une petite minorité contrôlant l'ensemble des rouages économiques et tentant d'imposer à la marche du monde une allure néolibérale, alors que les inégalités s'accroissent. De ces évolutions est née la conviction que l'ordre politique tel qu'il s'est constitué ne parvient plus à faire face aux problèmes sociaux les plus graves et qu'il convient de rétablir des formes d'expressions démocratiques. Les contestations et les revendications sociales et politiques, qui touchent l'ensemble des espaces, témoignent aujourd'hui de la volonté des différentes sociétés civiles de mettre en place un autre modèle économique, social et politique plus égalitaire, plus social, plus solidaire et plus démocratique. Malheureusement, nous assistons, en même temps, à la montée en flèche des courants nationaux-populistes qui témoignent de leur mépris pour les enjeux contemporains, notamment environnementaux et migratoires.

Les défis à venir sont importants et obligeront tous les acteurs, qu'ils le veuillent ou non, à faire œuvre commune. La croissance économique en Asie et le boom démographique en Afrique vont bouleverser les grands équilibres mondiaux. L'instabilité au Moyen-Orient encourage la montée des périls ici et là-bas avec l'intensification du terrorisme et des flux migratoires. Enfin, les enjeux énergétiques et d'accès aux ressources, confrontés de plus en plus à la réalité de leur épuisement et du réchauffement climatique, influenceront fortement les relations internationales.

INFOS CLÉS À SAVOIR

À l'heure actuelle, les droits humains ne sont plus perçus comme étant notre bouclier contre les abus étatiques, mais comme des obstacles aux efforts du gouvernement pour nous protéger contre des menaces extérieures. Aux États-Unis et en Europe, l'immigration est perçue comme la principale menace ; que ce soit pour des raisons identitaires, économiques ou sécuritaires. Dans ce monde où la préférence nationale l'emporte trop souvent sur le cosmopolitisme, l'implication des institutions et des traités internationaux relatifs aux droits humains dans ces combats ne fait qu'attiser l'antipathie à l'égard des droits humains.

L'hypermondialisation, en outre des périls environnementaux qu'elle engendre, ne favorise pas une évolution structurelle dans les pays en développement ; au contraire, ce phénomène participe au creusement des inégalités au niveau mondial. En effet, pour l'année 2017, 82% des richesses produites ont atterri dans les mains des 1% les plus riches, alors que près de 4 milliards de personnes - qui constituent la moitié la plus pauvre de l'humanité - n'ont rien reçu.

Les populations locales sont également mises en danger. Un des exemples les plus frappants est celui de la région des Grands Lacs en République Démocratique du Congo : dans cet endroit qui regorge de minerais essentiels à fabrication de nombreux produits commercialisés et prisés sur le marché mondial, les populations sont victimes depuis deux décennies de conflits récurrents alimentés par l'exploitation illégale des ressources naturelles.

3 CHIFFRES À RETENIR

Droits des paysans	70% de l'alimentation sur terre provient de l'agriculture paysanne. Et pourtant, 80% des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des paysans.
Climat	2°C : c'est le plafond maximal fixé par le rapport du GIEC, au-delà duquel les conséquences du réchauffement climatique deviennent irréversibles. La transition commence au niveau local, mais doit absolument s'articuler au niveau international.
Coopération au développement	0,7% du revenu national brut pour la coopération au développement. C'est la promesse faite par les pays développés il y a près de 50 ans. La Belgique en est très loin : elle est passée de 0,64% en 2010 à 0,45% en 2017.

PROPOSITION

16.1	Faire de la Belgique une référence internationale en matière de respect des engagements climatiques et de financements climat.	Si la lutte contre les changements climatiques commence au niveau local, elle implique aussi un cadre international contraignant. Avec Groen, Ecolo s'engage à faire de la Belgique un leader au niveau international, en poussant à ce que l'ensemble des engagements pris par les États en amont de la COP26, en 2020, respectent l'objectif de diminuer les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 45% entre 2010 et 2030. Cela passe d'abord par des objectifs européens ambitieux, à savoir une réduction d'au moins 55% des émissions d'ici 2030 par rapport à 1990. Au-delà de la question des émissions, Ecolo veut faire de la Belgique un exemple en matière de financements climat, en augmentant significativement la contribution belge et en la dissociant de l'aide au développement.
-------------	--	--

<p>16.2</p>	<p>Conditionner la politique commerciale européenne au respect des traités internationaux en matière climatique et environnementale et au respect des conventions de l'OIT et à l'absence de clause ICS.</p>	<p>Ecolo a été à la pointe du combat contre le CETA. Mais ce qui compte n'est pas tant de stopper cette nouvelle génération de traités. Ce qui compte, c'est de construire une politique commerciale basée sur le respect des normes sociales et environnementales et la régulation des entreprises. Ecolo cherchera donc à conditionner tout mandat de négociation à l'existence d'un chapitre développement durable contraignant, à la garantie du respect de l'Accord de Paris et à l'absence de clause de type ICS. Ecolo s'engagera aussi résolument dans la négociation d'un traité sur les entreprises et les droits humains au niveau de l'ONU.</p>
<p>16.3</p>	<p>Assurer à terme de cinq ans une hausse du budget d'aide au développement de la Belgique pour atteindre 0,7% du PIB à l'échéance de 2023.</p>	<p>Ecolo a été à l'initiative du vote, en 2002, d'une loi de croissance de l'aide au développement qui a permis de frôler l'objectif de 0,7% du RNB en 2010. Depuis, les coupes n'ont cessé de se succéder. Ecolo conditionnera sa participation à un futur gouvernement à l'élaboration d'une trajectoire claire de croissance qui remette notre pays en ligne avec cet engagement. Ecolo réorientera par ailleurs l'aide au développement vers le soutien à des projets durables, en particulier en faisant du soutien à l'agriculture familiale de type agro-écologique l'une de ses principales priorités.</p>
<p>16.4</p>	<p>Instaurer au plan européen des droits sociaux et environnementaux par rapport aux marchandises importées, afin de rétablir une concurrence loyale, de favoriser les circuits économiques courts et d'exercer une pression sur l'amélioration des conditions sociales et environnementales de production.</p>	<p>En novembre 2017, le Parlement européen s'inspirait des droits de douane sociaux et environnementaux défendus par Ecolo depuis 2013 à l'occasion d'un rapport sur les instruments à disposition de l'UE pour lutter contre la concurrence déloyale d'autres puissances économiques et en particulier la Chine. Désormais, lorsqu'elle évalue si des importations extra-européennes respectent bien le principe de "concurrence libre et non-faussée", la Commission devra indiquer "la façon dont les normes sociales et environnementales ont été examinées et prises en compte au cours des enquêtes. Ces normes sont celles consacrées dans les accords multilatéraux sur l'environnement auxquels l'Union est partie et dans les conventions de l'OIT". Maintenant que ce principe est acté dans une législation, il faut lui donner plus de visibilité. De même, les chapitres sur le développement durable contenus dans les accords de libre-échange doivent être rendus contraignants de sorte que leur non-respect impliquera une suspension dudit accord et d'éventuelles sanctions. Enfin, il s'agira aussi de veiller à ce que les grandes entreprises européennes assument leurs responsabilités sociétales auprès de leurs fournisseurs hors-UE dans leur chaîne de valeur globale.</p>
<p>16.5</p>	<p>Créer une organisation mondiale de l'environnement qui regroupe la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et la Convention sur la diversité biologique et accompagne les États sur la voie de la transition écologique.</p>	<p>Ecolo propose la création d'une Organisation mondiale de l'Environnement, dont la mission serait d'aider les pays et sociétés dans leur transition vers une ère post-énergie fossile et uranium et dans leur maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Elle serait dotée de pouvoirs contraignants et de capacités de sanctions et reprendrait les prérogatives du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Fonds pour l'Environnement Mondial. L'organisation serait enfin l'institution-relais de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de la Convention sur la diversité biologique.</p>

<p>16.6</p>	<p>Instaurer au niveau européen une législation de « devoir de vigilance » aux firmes transnationales leur imposant d'identifier, de remédier, de réparer toute atteinte aux droits humains au sein de leurs chaînes de production, de leurs filières d'approvisionnement ou de leurs filiales, conformément aux lignes directrices de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.</p>	<p>La Commission a annoncé qu'elle voulait que les Objectifs du Développement Durable et l'Accord climatique de Paris deviennent les boussoles de l'action européenne. Cela doit se traduire au niveau des textes qui encadrent les comportements et décisions des (grandes) entreprises.</p> <p>L'UE et les États membres doivent soutenir les travaux autour d'un Traité des Nations Unies sur les entreprises multinationales et les droits humains et veiller à ce qu'ils aboutissent. Beaucoup de ces sociétés transnationales sont plus riches et puissantes que les États qui essaient de les réglementer. Trop souvent, elles s'emparent des espaces de décision politique ou mettent en concurrence les États et obtiennent ainsi que les politiques environnementales, fiscales, salariales, etc. s'adaptent à leurs intérêts.</p> <p>De même, la Cour multilatérale sur les investissements (CMI) doit être profondément revue. Rien ne justifie que des investisseurs privés se voient reconnaître des droits à ce point supérieurs aux autres parties prenantes. Une CMI ne serait acceptable que si les États, ONG et syndicats pouvaient s'y adresser pour contraindre les multinationales à respecter leurs obligations (au-delà de ce que la loi prévoit déjà) ou à mettre un terme aux nuisances sociales/environnementales dont elles sont responsables.</p>
<p>16.7</p>	<p>Revoir le décret sur les licences d'armes pour en renforcer la transparence. Suspendre la livraison d'armes à l'Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis.</p>	<p>Pourquoi refuser la vente d'armes à ces deux États ?</p> <p>Les risques quant à une utilisation finale d'armes allant à l'encontre des principes du décret wallon sont bien présents.</p> <p>Pour rappel, le décret dit ceci : « refuse la licence d'exportation s'il existe un risque manifeste que la technologie ou les équipements militaires dont l'exportation est envisagée servent à la répression interne ou [...] que l'exportation y contribuera à une violation flagrante des droits de l'homme ».</p> <p>Depuis 2015, via leur intervention, ces deux pays sont soupçonnés d'être à l'origine de crimes de guerre dans le conflit au Yémen. L'Arabie saoudite s'est aussi rendue coupable d'une répression sanglante de la minorité chiite saoudienne.</p> <p>Ces différentes mesures, outre le fait qu'elles représentent des violations graves du droit international, renforcent le discours des groupes radicaux et terroristes, nourrissant les déstabilisations du Moyen-Orient qui, in fine, amènent des remous jusqu'en Europe.</p>
<p>16.8</p>	<p>Ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires.</p>	<p>Depuis 2017, un nouvel instrument international est à disposition pour engager la planète dans un désarmement nucléaire mondial. La Belgique doit signer le traité d'interdiction des armes nucléaires soumis à ratification depuis septembre 2017 grâce à un vote intervenu à l'ONU. Pour Ecolo, le gouvernement fédéral doit exercer une pression maximale pour mettre fin à cette course aux armements devenue aussi ruineuse que sans fondements géostratégiques. En outre, la Belgique doit faire savoir à ses partenaires qu'elle ne souhaite plus être le pays hôte d'armes nucléaires tactiques. Le lieu de stockage connu est la base militaire de Kleine Brogel.</p>
<p>16.9</p>	<p>S'engager dans l'institution des « Communs Mondiaux ».</p>	<p>A l'heure où les mouvements sociaux à travers le monde réclament des communs pour lutter contre la marchandisation de l'eau en Italie ou à Cochabamba en Bolivie, ou résister contre la confiscation des richesses par quelques-uns à Occupy Wall Street ou sur la place Taksim en Turquie, il s'agit de mettre en place les mécanismes nécessaires à leur reconnaissance, à leur promotion et à leur protection – aussi au niveau international. Ils s'agit pour les pouvoirs publics et organisations internationales d'encourager cette forme d'« auto-gouvernement » par les citoyens de ce qui les concerne le plus, dans une logique profondément démocratique et contributive, en tirant parti de ce que la société civile, les pouvoirs publics, et même le marché ont de meilleur à offrir. Car du fait des politiques néolibérales des grands oligopoles et de nombreux États, nombre de ces communs sont en danger.</p>

<p>16.10</p>	<p>Reconnaître l'État de Palestine.</p>	<p>La reconnaissance en 2012, par l'Assemblée générale de l'ONU, de la Palestine en tant qu'État observateur non-membre a constitué une étape importante. Elle a notamment donné accès, aux Palestiniens, aux agences de l'ONU et aux instruments des traités internationaux, tels que la Cour Pénale Internationale. L'évolution du conflit israélo-palestinien montre que seul le droit international et son application sont à même d'amener la paix dans la région. Dès lors, d'une part, Ecolo partage la revendication palestinienne, s'appuyant sur la légalité internationale, d'établir un État palestinien sur l'ensemble des territoires occupés depuis 1967 par Israël. D'autre part, il convient de soutenir le droit d'Israël à exister en tant qu'État souverain.</p>
<p>16.11</p>	<p>Garantir une représentativité équilibrée de genres dans les instances internationales via l'instauration de quotas.</p>	<p>Comme Ecolo le réclame aussi au niveau national, la parité au sein des organisations internationales et autres agences de l'ONU devrait être une priorité. L'ONU n'a jamais eu de Secrétaire générale, tandis qu'à part le FMI, l'UNICEF et l'UNESCO, aucune grande agence de l'ONU ne compte de femme comme Secrétaire Général. Même chose pour l'OTAN. Il est temps que l'ONU fixe des règles de parité pour ses postes principaux.</p>
<p>16.12</p>	<p>Exporter le modèle belge de loi sur les fonds vautours, de manière à empêcher ceux-ci de réclamer des profits indus auprès des juridictions européennes.</p>	<p>La loi belge sur les fonds vautours a été adoptée par la totalité des partis démocratiques. La Belgique devrait profiter de sa position dans les enceintes internationales (sièges au Conseil de sécurité et au Conseil d'administration de la Banque mondiale, entre autres) pour promouvoir l'internationalisation de cette loi.</p>

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 17.

LOGEMENT - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Le droit à un logement décent est un droit fondamental établi par de nombreux textes, notamment la Constitution belge et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourtant, de nombreuses personnes en Belgique ne bénéficient pas d'un logement adapté à leur besoin, salubre, suffisamment isolé, confortable, etc. Un nombre encore plus important consacre une part significative de son budget au logement, ce qui leur impose de se priver pour de nombreuses autres dépenses de base, sans même parler d'un accès minimum à la culture et aux loisirs. De plus, le nombre de personnes sans domicile fixe est en constante augmentation et est estimé à plus de 15.000. Rien qu'à Bruxelles, ce nombre est estimé à plus de 3.500 et a doublé entre 2008 et 2016. L'accès à un logement de qualité est également essentiel afin de garantir une existence dans un environnement sain. Une étude d'Eurofound datant de 2016 indique que tout investissement public dans un logement de qualité a un effet retour positif en quelques années sur la sécurité sociale ainsi que d'autres politiques publiques. Enfin, le secteur du logement est un secteur essentiel quant à la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Les politiques publiques doivent être mobilisées pour augmenter l'accès à un logement de qualité, qui constitue un enjeu essentiel pour garantir à chacun-e dignité et qualité de vie.

INFOS CLÉS À SAVOIR

- Une étude d'Eurofound datant de 2016 indique que tout investissement public en vue d'augmenter le nombre de logements de qualité a un effet retour positif en quelques années sur la sécurité sociale ainsi que d'autres politiques publiques. Pour la Belgique, cette étude estime que si les pouvoirs publics finançaient la rénovation massive des 10% des logements les plus vétustes, cet investissement serait remboursé dans les 3 ans en termes d'économies pour la sécurité sociale.

- La méthode la plus efficace pour contribuer à résoudre le problème du sans-abrisme est... d'offrir un logement aux SDF. La politique de « housing first », soutenues de 2009 à 2014 par les ministres wallon et bruxellois du logement, Jean-Marc Nollet et Christos Doulkeridis, consiste à prévoir des logements publics destinés à l'accueil de SDF pendant une période déterminée. L'accès au logement leur permet de se stabiliser et d'entreprendre une formation, de chercher de l'emploi, ou encore de suivre une thérapie médicale si elle s'avère nécessaire. La Finlande a réduit d'un tiers le nombre de ses SDF en dix ans via une telle politique.

3 CHIFFRES À RETENIR

Plusieurs dizaines de milliers de personnes en Wallonie et à Bruxelles sont en attente d'un logement social.

36,5% des ménages en-dessous du seuil de pauvreté consacrent 40% ou plus de leurs revenus au logement, contre 4,4% des ménages au-dessus du seuil de pauvreté (source : SILC, moyenne 2015-2017).

Le prix des petits logements a augmenté significativement plus fort que le prix des logements en général (source : Étude IWEPS-Immoweb sur les loyers 2006-2016).

PROPOSITION

<p>17.1</p>	<p>Programmer la construction massive de logements à loyer modéré pour atteindre respectivement 15% en Région bruxelloise et 10% en Wallonie.</p>	<p>Il s'agit d'augmenter massivement l'offre de logements à loyer modéré sur l'ensemble du territoire, pour avancer vers l'objectif de 10% (Wallonie) et 15% (Bruxelles), à travers 4 axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • relancer la production de logements publics à partir d'un droit de tirage communal (Wallonie) ou d'une contractualisation (Bruxelles) ; • développer les résidences-services sociales, en veillant à leur insertion dans des espaces de mixité territoriale, de manière à rencontrer les besoins des aînés tout en libérant, sur une base volontaire, des logements plus grands ; • augmenter le nombre de logements gérés par les agences immobilières sociales en promotionnant davantage ce dispositif et en assurant les moyens de son développement ; • utiliser le levier des charges d'urbanisme pour imposer une proportion et une diversité de logements publics dans tous les projets de plus de 7 logements ou plus de 1000 m², avec 15% de logements à finalité sociale dans ces projets. <p>La priorité sera donnée à la réhabilitation ou reconfiguration de bâtiments anciens, résidentiels, industriels et autres.</p> <p>La production de petits logements sera privilégiée, puisque c'est sur ce segment que la pression immobilière est la plus forte.</p>
<p>17.2</p>	<p>Organiser l'offre en nouveaux logements dans une perspective de structuration du territoire (accessibilité transports en commun, accès aux services de base et commerce).</p>	<p>Il s'agit de répondre à la demande en nouveaux logements et de garantir des logements de qualité, accessibles et bien localisés, en renforçant une structure viable et cohérente de notre territoire et en luttant contre une urbanisation débridée.</p> <p>En Wallonie, les aides publiques seront priorisées sur le renouvellement, la construction et la réhabilitation des logements dans les territoires centraux. Ces territoires seront définis en fonction de critères de structuration territoriale et d'accessibilité en transports en commun, à concurrence d'au moins un territoire par commune. À Bruxelles, les nouveaux quartiers devront être tous directement accessibles avec au moins une ligne structurante de transport en commun. La mixité de fonctions de base (équipements collectifs et commerces) doit aussi être assurée, dans une logique d'écoquartier.</p>

<p>17.3</p>	<p>Mieux utiliser les espaces disponibles notamment en rendant certaines règles d'urbanisme plus flexibles et promouvoir les solutions innovantes comme les habitats légers.</p>	<p>Bon nombre de personnes souhaitent adapter leur habitation ou changer d'habitation en fonction de leurs besoins, qui varient au fil de l'existence. Les solutions innovantes et flexibles doivent être concrètement soutenues quand elles vont dans le sens du renforcement de l'accès au logement : adaptation des normes urbanistiques quand elles constituent un frein excessif au logement (création de nouveaux logements par division, restructuration ou extension sur espace creux par exemple), mobilité résidentielle à partir de logements devenus trop grands, encouragement aux habitats collectifs/groupés/solidaires... Dans le même sens, les propriétaires – et notamment les propriétaires âgés – pourront glisser vers un logement AIS plus petit et mieux adapté à condition de mettre leur propre logement à disposition de l'AIS.</p> <p>En parallèle, la possibilité d'établir une portabilité en matière de droits d'enregistrement sera mise à l'étude.</p> <p>Il convient également d'apporter des réponses concrètes aux citoyens habitant dans les zones d'habitat permanent.</p> <p>Enfin, à Bruxelles et dans les grandes villes wallonnes, les projets d'habitat léger (structures modulaires, box in the box, containers...) seront encouragés afin de favoriser l'accès au logement aux personnes en grande précarité (SDF, personnes très mal logées).</p>
<p>17.4</p>	<p>Expérimenter des projets de Community land trust de grande ampleur.</p>	<p>Un community land trust (CLT) vise à permettre l'accès à la propriété dans un cadre collectif, à partir de l'utilisation de droits démembrés (superficie, emphytéose), la mobilisation de terrains publics, un système de captation des plus-values en cas de revente et un accompagnement social visant à encourager la participation de personnes à revenus précaires.</p>
<p>17.5</p>	<p>Lutter contre l'inoccupation des logements par le développement d'outils effectifs : services dédiés, accompagnement, droit de gestion publique, aides, amendes, etc.</p>	<p>Il s'agit prioritairement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir davantage les communes qui s'engagent dans une politique proactive pour que les logements inoccupés soient remis sur le marché (droit de gestion publique, accompagnement, services dédiés...); • renforcer les aides permettant de développer des logements au-dessus des commerces; • rendre effectifs les outils prévus (cadastre actualisé des logements vides à Bruxelles, identification par présomption en Wallonie, notamment); • activer les sanctions.
<p>17.6</p>	<p>Faciliter concrètement l'accès au crédit hypothécaire pour l'ensemble des publics à bas ou moyens revenus en renforçant les moyens des fonds du logement.</p>	<p>Le Fonds du logement et la Société wallonne de crédit social (SWCS) rendent possible ou facilitent l'accès au crédit hypothécaire de ménages à faibles revenus.</p> <p>De plus en plus, le problème de l'accès au crédit peut aussi se poser pour les revenus moyens (refus de financer plus de 80% de la valeur, refus de financer les frais annexes...). Les moyens ad hoc doivent être fournis au Fonds du logement et à la SWCS afin de rencontrer ces besoins.</p>
<p>17.7</p>	<p>Mettre sur pied une allocation loyer pour les ménages qui sont en attente du logement social dans le cadre d'une approche régulée des loyers.</p>	<p>L'allocation loyer consiste en une compensation mensuelle de la différence entre le loyer du logement social et le loyer de référence pour le logement loué dans l'attente, à destination des ménages qui répondent aux conditions d'accès du logement social.</p> <p>Il s'agit de mettre sur pied cette allocation loyer par étapes, en commençant par les ménages aux plus bas revenus et en donnant la priorité aux personnes seules et aux familles monoparentales.</p>

17.8	Mettre en place un fonds de garantie locative à portée universelle dans chaque région.	<p>La constitution de la garantie locative (parfois même à l'occasion du passage d'un logement à l'autre) peut être un frein important à l'accès au logement. De même, le propriétaire peut être insécurisé et augmenter a priori ses exigences par rapport aux candidats locataires. À Bruxelles, le fonds Brugal n'a que partiellement amélioré les choses. En Wallonie, tout est à l'arrêt.</p> <p>Il est donc important de mettre en place, dans chaque région, un fonds à portée universelle, sur base de plusieurs principes : constitution progressive de la garantie, portabilité en cas de déménagement, assurance d'indemnisation pour les bailleurs (dégâts locatifs, arriérés), gestion paritaire (pouvoirs publics, propriétaires et locataires).</p>
17.9	Organiser des outils de régulation des loyers en se basant sur la grille de référence des loyers et une approche paritaire.	<p>En Wallonie, il importe de finaliser la grille de référence des loyers afin d'établir une base scientifique des loyers adaptée à chaque bassin de vie. À Bruxelles, la grille existante doit être évaluée.</p> <p>Cette grille est utilisée par les commissions paritaires locatives (locataires, propriétaires et pouvoirs publics) à mettre en place.</p> <p>Ces commissions pourraient être activées par des propriétaires et des locataires, mais aussi par des pouvoirs publics et des associations. Elles agiraient en médiation et trancheraient sur des conflits locatifs, nonobstant les prérogatives du juge de paix. Dans une première étape, leur action serait ciblée sur les loyers abusifs au sein des petits logements dans les grandes villes ou zones identifiées comme particulièrement tendues au niveau immobilier.</p> <p>Par ailleurs, cette grille est utilisée comme une référence contraignante pour l'octroi de l'allocation loyer (cfr mesure 17.7) ou dans l'hypothèse où un subside public est octroyé (prime énergie, déduction fédérale pour épargne à long terme...).</p>
17.10	Utiliser le levier des charges d'urbanisme pour imposer une proportion et une diversité de logements publics dans tous les projets de plus de 7 logements ou plus de 1000 m ² , en tendant vers 15% de logements à finalité clairement sociale dans ces projets.	Il s'agit de diversifier les modes de production de logements publics à finalité sociale afin d'augmenter la production, actuellement assez laborieuse, mais aussi de garantir une répartition géographique, dans la mesure où la production privée soumise à charge d'urbanisme est répartie globalement dans les territoires.

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 18.

PENSION - VIEILLISSEMENT

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

L'espérance de vie en bonne santé ne fait qu'augmenter, ce qui est réjouissant, mais nécessite des réponses publiques en terme de santé, de logement, de loisirs, mais également de revenus disponibles.

Comme l'indique le Comité d'Étude sur le Vieillissement depuis de nombreuses années, l'arrivée à la pension des enfants du *babyboom* de l'après-guerre conduit à une pression forte sur le budget pensions, ce qui nécessite des ajustements.

Après des gouvernements fédéraux qui n'ont rien fait pour relever le défi, les deux derniers (Di Rupo et Michel) ont tapé dur en supprimant des périodes assimilées, en relevant l'âge de la pension à 67 ans, en supprimant certains régimes spécifiques de pension, bref en ajustant le budget par une diminution des droits plutôt que par un financement supplémentaire et alternatif. Dans le même temps, les deux derniers gouvernements ont fait largement la promotion des assurances-pension privées, coûteuses et qui participent de la spéculation financière.

Certes, la pension minimale a été relevée, mais le risque de pauvreté reste important, notamment pour ceux et surtout pour celles dont les carrières sont incomplètes. Cette situation risque de se renforcer dans les prochaines années.

Au niveau wallon, se met en place un système d'assurance-autonomie dont les effets ne se feront sentir qu'à partir de la prochaine législature.

Par ailleurs, se posent de nombreuses questions quant à la vie quotidienne des aînés, la question de loisirs, de la bientraitance et de la maltraitance.

INFOS CLÉS À SAVOIR

- Passage de la pension de 65 à 67 ans : la majorité fédérale a décidé au cours de législature d'un relèvement de l'âge d'accès à la pension à 67 ans.

- Assurance-autonomie : le gouvernement wallon a décidé de mettre en place un système assurantiel visant à aider les personnes âgées à assumer les coûts liés à la perte d'indépendance. Si le cadre administratif a été fixé et si un prélèvement est prévu, ce système n'a pu être réellement concrétisé et porté ses effets.

- Pensions à points et pensions à temps partiel, prise en compte de la pénibilité : ces mesures n'ont pas été concrétisées par le gouvernement avant la fin de la législature et reviendront sur la table dans les prochains mois.

4 CHIFFRES À RETENIR

<p>Pension minimale.</p>	<p>Évolution dans le courant de la législature :</p> <p>La pension minimum garantie s'élève au 1er septembre 2018 à 1.545 € au taux ménage et 1.236 € au taux isolé. Elle a été augmentée pour ceux qui ont une carrière complète (respectivement 1.556 € et 1.245 €).</p> <p>Durant la même période, la pension minimum mensuelle pour un travailleur indépendant isolé ayant eu une carrière complète a quant à elle progressé de 160 € et la pension taux ménage pour salariés et indépendants a augmenté de 1210,24€ à 1.525,60 €.</p>												
<p>Pension moyenne des hommes et des femmes, fonctionnaires, salariés, indépendants.</p>	<p>Selon l'OCDE, la pension légale du travailleur belge s'élève en moyenne à 63,7% du dernier salaire net. Toujours en moyenne, la pension d'un salarié belge atteindra 1.100 € bruts contre 900 € bruts pour un indépendant.</p> <p>La pension moyenne belge est de 1065 €.</p> <table border="1" data-bbox="464 965 1485 1115"> <thead> <tr> <th></th> <th>indépendant</th> <th>salarié</th> <th>fonctionnaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>H</td> <td>740 €</td> <td>1.029 €</td> <td>2.504 €</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>289 €</td> <td>758 €</td> <td>1.884 €</td> </tr> </tbody> </table>		indépendant	salarié	fonctionnaire	H	740 €	1.029 €	2.504 €	F	289 €	758 €	1.884 €
	indépendant	salarié	fonctionnaire										
H	740 €	1.029 €	2.504 €										
F	289 €	758 €	1.884 €										
<p>Les prévisions du Comité d'Étude sur le Vieillissement.</p>	<p>Selon le Comité d'Étude sur le Vieillissement, le coût budgétaire du vieillissement s'établit à 1,9 point de pourcentage du PIB entre 2017 et 2070. On constate deux périodes distinctes : entre 2017 et 2040, le coût budgétaire du vieillissement s'élève à 3,5 points de pourcentage du PIB et résulte des augmentations des dépenses de pensions et de soins de santé (de 2,3 points de pourcentage du PIB chacune). À partir de 2040 et jusqu'en 2070, le coût budgétaire du vieillissement est négatif (-1,7 point de pourcentage du PIB).</p>												
<p>Montants placés dans le cadre du 2^e et 3^e piliers.</p>	<p>Deux Belges sur trois épargnent pour leur retraite. Et les actifs des fonds d'épargne-pension et le nombre de participants à ces fonds ont atteint un niveau record : selon les estimations, 1,6 million de Belges ont épargné, en 2017, un montant global de 19,64 milliards € via les fonds d'épargne-pension¹. Le nombre de participants à des fonds d'épargne-pension est supérieur de plus de 20% à celui noté fin 2012. Les actifs nets des fonds d'épargne-pension ont augmenté de 7 milliards € (+55,5%) au cours des cinq dernières années.</p>												

1. Febelfin, L'épargne-pension en Belgique, 18 avril 2018

PROPOSITION

18.1	Relever progressivement la pension minimale à 1.500 € et lier les pensions au bien-être.	L'urgence est de permettre à chaque pensionné.e de vivre dignement et pour cela de relever le montant de la pension minimale, jusqu'à 1.500 €. Chaque année, le montant relatif du montant des pensions décroche par rapport à celui des salaires. Il est essentiel de rétablir la liaison entre les salaires et les pensions et d'assurer, pour les pensions les plus anciennes et les plus basses, le rattrapage nécessaire pour compenser la perte de revenus qui en découle.
18.2	Mettre en œuvre une assurance-autonomie régionale solidaire dont le financement est proportionnel aux revenus et qui soit affectée aux besoins de nos aînés en perte d'autonomie.	À côté de la pension et des autres interventions prévues par la sécurité sociale, il est nécessaire d'élargir l'offre de l'assurance-autonomie également aux services hors domicile : centres de jour, aide aux déplacements, hébergement... Pour rendre autonome également le choix de la meilleure réponse à apporter à la perte d'autonomie. Il est important que le financement de cette assurance-autonomie soit proportionnel aux revenus et non fixé de manière forfaitaire car ce sont les personnes qui ont les épaules les plus fortes qui peuvent assumer davantage.
18.3	Prendre en compte de la durée et la pénibilité des carrières pour la définition de l'âge et du montant de la pension.	La majorité fédérale sortante a décidé du relèvement de l'âge de la pension à 67 ans, sans compensation d'une meilleure prise en compte de la pénibilité de chaque carrière dans le calcul de l'âge d'accès à la pension ou du montant de la pension. De deux choses l'une, soit on en revient à l'âge de 65 ans pour tout.es, soit un système permettant d'évaluer chaque carrière en fonction de sa pénibilité est mis en place et suffisamment doté, de façon à permettre à chacun.e de mettre un terme à sa carrière à un âge simplement supportable.
18.4	Développer une approche genrée systématique de la question des pensions, notamment en rétablissant les périodes assimilées et en diminuant les écarts de pension.	Un système de pension basé uniquement sur la carrière des travailleuses et des travailleurs perpétue les inégalités encore trop souvent vécues sur le plan professionnel entre femmes et hommes. Pour le futur, toute mesure en matière de pension doit être analysée en fonction de son impact en matière d'égalité. Et des mesures doivent être prises pour rétablir l'égalité, qu'il s'agisse des périodes assimilées ou d'une répartition des droits de pension entre membres d'un même couple.
18.5	Réduire la fracture numérique et favoriser l'accès pour toutes et tous aux outils numériques avec une attention particulière aux générations qui n'ont pas grandi avec ceux-ci.	L'idée est de proposer des formations pour les aînés, des conseils de résidents dans les maisons de repos, des services publics qui restent accessibles aux uns et aux autres...
18.6	Promouvoir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.	Le transfert des personnes en manque d'autonomie est souvent douloureux et coûteux. Il est urgent de soutenir des solutions (aides à domicile, approche intergénérationnelle, centres de jour...) qui permettent d'éviter cette issue.

PROGRAMME DE CAMPAGNE 2019

SUJET : 19.

TRANSITION NUMÉRIQUE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

CONTEXTE POLITIQUE GÉNÉRAL

Dans notre société, de plus en plus de tâches sont désormais accomplies par des machines et des robots, un processus qui, s'il n'est pas vraiment neuf, semble aujourd'hui s'accélérer. Lors de plusieurs vagues de licenciements qui ont touché le pays (ING, Carrefour et, avant elles, AXA et P&V), la numérisation a été pointée du doigt. En effet, il est incontestable que les clients utilisent davantage les applications numériques et que de plus en plus de fonctions et de tâches « humaines » peuvent être remplacées par des algorithmes. À ce sujet, les chercheurs Carl Frey et Michael Osborne de l'Université d'Oxford ont affirmé qu'aux États-Unis, au cours des dix prochaines années, 47% de tous les emplois seraient menacés par l'automatisation. Pour la Belgique, le service d'études de la banque ING a réalisé le même exercice et il en est ressorti que 2,2 millions d'emplois, soit 49% des emplois existants étaient menacés. Les cinq fonctions les plus touchées étant les collaborateurs administratifs, les assistants de vente, les aides-ménagères, les nettoyeurs et les comptables. En parallèle, Google Belgique a récemment présenté une étude selon laquelle l'économie numérique permettrait de générer quelques 300.000 emplois en Belgique durant les cinq prochaines années. Un consensus se dégage donc pour conclure qu'un nombre massif d'emplois sera remplacé ou détruit par la révolution numérique en cours. Là où les visions divergent, c'est au sujet de la quantité de nouveaux emplois potentiels que cette révolution pourrait générer, et le délai de création de ces emplois, pour la plupart dans des fonctions qui nous sont probablement inconnues aujourd'hui.

Cette évolution ne s'arrête pas à la robotique et au numérique mais concerne aussi la montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA), de l'Internet des Objets (IdO) ou encore des mégadonnées (big data). Les changements dans ces domaines sont ultra rapides, amples et profonds et vont bouleverser l'ensemble des aspects de notre vie en société. À ce propos, une des questions fondamentales à se poser concernant l'IA est « que souhaitons-nous en faire ? » et « dans quels domaines avons-nous l'intention d'y faire appel ? ». Imaginons-nous que des logiciels apparentés à l'IA rendent des avis, voire prennent des décisions, dans des domaines aussi sensibles que la santé, la sécurité publique, la justice, ou encore la migration ? Si oui, du moins en partie, avec quelles balises, quelle autorité de tutelle, ou selon quelles modalités ? Voilà un échantillon des débats politiques qu'il faudra tenir sur le sujet durant les années à venir. Par ailleurs, les défis liés à l'évolution de nos démocraties sont tout aussi fondamentaux et il suffit de se rappeler du scandale lié à *Facebook* et *Cambridge Analytica* pour se rendre

compte des dangers liés à la manipulation de campagnes électorales ou de désinformation en tout genre (les fameuses *fake news*) afin d'influencer de manière décisive un résultat électoral.

Enfin, un impact trop souvent sous-estimé de la transition numérique est l'impact environnemental. En effet, que ce soit en terme de consommation énergétique ou d'exploitation des ressources naturelles, en particulier des terres rares, l'empreinte matérielle de cette transition numérique va se révéler vorace et est actuellement sous-estimée par la plupart des utilisateurs.

INFOS CLÉS À SAVOIR

- Hugues Bersini, directeur du laboratoire d'IA à l'ULB, prétend que le code de la route sera la première norme législative à être remplacée par l'IA dans les 5 ans environ avec l'arrivée des voitures autonomes.

- Aujourd'hui, on ne recycle que 1% des terres rares mais c'est bien 100% de tous les métaux rares qu'il faut recycler. Toutefois, même si l'on recyclait l'ensemble des métaux utilisés aujourd'hui, il faudrait toujours aller en chercher plus, c'est inévitable. Nos besoins augmentent de 5% par an, la production est multipliée par deux tous les 15 ans. Il faut également lutter contre l'obsolescence programmée, substituer les métaux énergivores et faire de l'éco-conception (inspiré de Guillaume Pitron dans son livre *La guerre des métaux rares – la face cachée de la transition numérique*, éditions Les Liens qui Libèrent).

3 CHIFFRES À RETENIR

En Belgique, jusqu'à 21% des emplois sont automatisables à plus de 70% et sont donc menacés.
Étude Mc Kinsey (décembre 2017)

40.000 jobs pourraient être créés d'ici d'ici 2030 grâce à l'automatisation et à l'IA.
Étude Mc Kinsey (décembre 2017)

La Chine produit 67 % du germanium, un composant incontournable pour les panneaux solaires, 55% du vanadium (fort utilisé dans l'industrie spatiale) et 95 % des terres rares (transition numérique).

PROPOSITION

19.1	Proposer une éducation aux outils numériques : critique, codage, utilisation adéquate et dans ce cadre, instaurer des formations obligatoires « d'informatique sans ordinateur » dans les écoles dès l'âge de 6 ans en veillant à ce que filles et garçons en bénéficient de la même manière.	Au niveau de la formation, il faut mettre en place une culture solide de l'algorithme : des formations dans les écoles dès l'âge de 6 ans, davantage de moyens pour la recherche, et multiplier le nombre d'étudiants et d'experts dans le domaine par trois en 10 ans. En parallèle, il est important de soutenir l'équilibre de genre et les profils issus de la diversité dans les formations et les branches universitaires, tout en encourageant la formation en continu et en alternance, en lien avec les métiers robotiques et numériques.
-------------	---	--

19.2	Encadrer légalement le recours à l'Intelligence Artificielle (IA) dans des domaines sensibles humainement (armement, soins de santé, migration, justice pénale...).	Il est important que le pouvoir politique définisse un cadre précis dans lequel le recours aux algorithmes sera balisé, limité ou interdit en fonction des domaines de compétence, de l'éthique et de l'impact sur nos libertés individuelles.
19.3	Mettre en place une politique systématique d'Open Data dans toutes les administrations publiques.	Mettre en place une politique systématique d'Open Data dans toutes les administrations publiques afin que nos concitoyens puissent avoir facilement et rapidement accès à leurs données personnelles.
19.4	Encourager les acteurs économiques privés à partager leurs données (Open Data) sur base anonymisée lorsque celles-ci représentent un intérêt pour la collectivité (en matière de mobilité par exemple).	Encourager les acteurs économiques privés à partager les données qui ont un caractère général, dans l'intérêt de mener une politique publique. Les applications en lien avec la mobilité pourraient représenter un premier défi intéressant à cet égard.
19.5	Favoriser l'éco-conception des appareils numériques par la réglementation et obliger les projets numériques à établir et améliorer leur bilan carbone.	Assurer l'écoconception (avec des « low tech » notamment) des appareils numériques et l'utilisation d'un pourcentage minimum de matériaux recyclés afin de soutenir le "green by design". En parallèle, encourager, avec des moyens publics, l'éclosion d'un secteur de recyclage des métaux rares en Europe. Enfin, en ce qui concerne l'impact climatique de la numérisation, procéder à un bilan carbone des projets numériques pour inclure cette donnée dans les analyses d'opportunités et les décisions d'investissement.
19.6	Créer au niveau belge un Centre d'observation des algorithmes qui analysera leur caractère éthique et légal et proposera le cas échéant des actions.	Fonder un centre d'observation de l'IA, composé d'experts qui travailleront sur la transparence des algorithmes (ouverture des « boîtes noires ») afin de définir ce qui est légalement et éthiquement acceptable et fera rapport auprès du Parlement.